

RAPPORT DE DURABILITÉ

06

RAPPORT DE DURABILITÉ

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE DURABILITÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- P.188 ESRS 2 Base de préparation**
- P.188** ESRS 2-BP1: Préparation du rapport de durabilité
- P.188** ESRS2-BP2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières
- P.190 ESRS 2 - GOUVERNANCE (GOV)**
- P.190** ESRS2 - GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance
- P.192** ESRS2 - GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes
- P.192** ESRS2 - GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation
- P.192** ESRS2 - GOV-4: Déclaration de diligence raisonnable
- P.193** ESRS2 - GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes
- P.194 ESRS 2 - STRATEGIE**
- P.194** ESRS 2- SBM-1 : Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur
- P.199** ESRS 2- SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées
- P.200** ESRS 2 - SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
- P.209 ESRS 2 IMPACTS, RISQUES, OPPORTUNITES (IRO)**
- P.209** ESRS 2 - IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants
- P.214** ESRS2 - IRO-2 Exigences d'information incluses dans le rapport de durabilité

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

- P.220 ESRS E1**
- P.220** E1-Gov-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation
- P.220** E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
- P.221 TAXONOMIE EUROPÉENNE**
- P.224** E1-SBM – 3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
- P.224** E1-IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités importants liés au changement climatique
- P.226** E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
- P.226** E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique
- P.227** E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
- P.228** E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique
- P.229** E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES
- P.231** E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

ESRS E2 POLLUTION

- P.232** ESRS E2 – IRO 1 : Description des procédures de recensement et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants en matière de pollution

ESRS E3 RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

- P.232** ESRS E3 - IRO - 1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines

ESRS E5 ECONOMIE CIRCULAIRE

- P.233** E5.IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources matérielles et à l'économie circulaire
- P.233** E5- 1 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire
- P.234** E5-2 Actions et ressources relatives à l'économie circulaire

- P.234** E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire
- P.234** E5-4 Ressources entrantes
- P.234** E5-5 Ressources sortantes

INFORMATIONS SOCIALES

ESRS S1 PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

- P.235** S1-SBM3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques
- P.236** S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise
- P.236** S1-2 Processus d'interaction au sujet des impacts avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants
- P.237** S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations
- P.237** S1-4 : Actions concernant les impacts importants, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

- P.239** S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants

- P.239** S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

- P.241** S1-9 Métrique de diversité

- P.241** S1-10 Salaire décent

- P.241** S1-12 Personnes en situation de handicap

- P.241** S1-13 Métriques de la formation et du développement des compétences

- P.243** S1-14 Métriques de santé et de sécurité

- P.243** S1-16 Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

ESRS S2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

- P.244** S2- SBM3 - Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques

- P.245** S2-2 Processus d'interaction au sujet des impacts avec les travailleurs de la chaîne de valeur

- P.245** S2-3 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

- P.246** S2.MDR-A_01-12 Actions concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

- P.246** S2.MDR-A_13-14 Actions concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

- P.247** S2-5_01 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants

ESRS S4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

- P.247** S4 - SBM3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

- P.248** S4.MDR-P_01-06 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux Informations liées à la gouvernance

INFORMATIONS LIÉES À LA GOUVERNANCE

ESRS G1 CONDUITE DES AFFAIRES

- P.250** G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

- P.253** G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs

- P.253** G1.3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

- P.255** G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots de vin

- P.255** G1-6 Pratiques en matière de paiement

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ESRS 2 BASE DE PRÉPARATION

ESRS 2-BP1: PRÉPARATION DU RAPPORT DE DURABILITÉ

Le Rapport de durabilité est préparé sur un périmètre consolidé et similaire au rapport de Gestion relatif aux états financiers. La période de reporting couverte s'étend du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Aucune filiale incluse dans le périmètre de consolidation n'est soumise à l'obligation de publication d'informations en matière de durabilité au titre de la directive CSRD.

L'étendue de notre reporting de durabilité est directement corrélée aux résultats de notre analyse de double matérialité. Pour l'ensemble de notre chaîne de valeur (phases amont, opérations propres et aval), nous avons étudié nos impacts (positifs ou négatifs), nos risques et nos opportunités sur certains des sous-sous-thèmes relatifs aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Certains et non tous car dès l'étape initiale de notre analyse, plusieurs sous-sous-thèmes ont été écartés car ils ne sont pas liés à notre modèle d'affaires ou notre secteur d'activité (par exemple : bien-être animal, espèces exotiques envahissantes...). L'exclusion de ces sous-sous-thèmes a été vérifiée par notre auditeur. En conséquence, ces thématiques n'ont pas été intégrées à l'exercice de double matérialité, celui-ci s'étant concentré exclusivement sur les enjeux susceptibles de générer des impacts, risques ou opportunités significatifs pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Par ailleurs, nous n'avons pas exercé l'option d'omettre des informations spécifiques au sein de ce rapport, au titre qu'elles soient relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'une innovation mise en œuvre, dans la mesure où de tels éléments ont été portés à notre connaissance.

ESRS2-BP2 : PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Conformément aux exigences de l'ESRS 2, l'écosystème précise que certains indicateurs présentent un niveau d'incertitude inhérent aux méthodes d'estimation utilisées. Cette situation est liée à la difficulté d'obtenir l'intégralité des données réelles telles que les distances parcourues par nos sous-traitants ou les relevés de compteurs sur certains sites à la date de clôture.

Afin de garantir la complétude du reporting malgré l'absence de données primaires, l'écosystème a appliqué des méthodes d'estimation notamment pour les postes suivants :

- Consommation électrique et Gestion des déchets : En l'absence d'informations exactes pour certains sites, les données ont été reconstituées soit sur la base de consommations moyennes pays (notamment pour les espaces partagés), soit par une proratisation des données historiques de l'année précédente au nombre d'ETP 2025. Il est à noter que pour certains sites en France, les informations sur la quantité des déchets recyclés ont été fournies par notre partenaire Elise.
- Déplacements et Télétravail : Faute de système de suivi granulaire, ces métriques ont également été calculées par extrapolation sur la base des effectifs 2025.
- Scope 3 : la majorité des données d'activité se basent sur des indicateurs monétaires issus du reporting financier interne. L'utilisation de facteurs d'émission monétaire entraîne donc une forte incertitude des émissions de GES du scope 3 (détaillées au sein de l'ESRS E1-6).

Au sein de ce scope, il existe donc quelques indicateurs intégrant des données relatives à la chaîne de valeur amont et/ou aval, ont été estimés à partir de sources indirectes. Il s'agit des émissions de GES de scope 3 calculées à partir d'une moyenne nationale d'émissions de GES de ce secteur sur une année antérieure.

L'utilisation de ces indicateurs monétaires sectoriels entraîne donc une forte incertitude des émissions de GES du scope 3.

Afin de réduire ce taux d'incertitude, un travail de mise à jour de la politique achats responsables est en cours afin d'obtenir des données physiques pour le calcul des émissions de nos partenaires.

Toutefois, compte tenu de notre modèle opérationnel reposant largement sur des sous-traitants indépendants,

l'exhaustivité et la précision granulaire des données restent complexes à garantir à ce stade.

Par ailleurs, une source principale d'incertitude réside principalement dans l'utilisation de l'ETP comme clé de répartition et d'extrapolation. Cette méthodologie ne permet pas de capturer les variations réelles d'intensité énergétique des bâtiments, ni les évolutions effectives des comportements individuels en matière de transport ou de production de déchets d'une année sur l'autre.

L'écosystème reconnaît que le recours à l'extrapolation limite la précision du pilotage de sa trajectoire de durabilité. En conséquence, un travail de renforcement de la méthodologie de collecte et de mesure sera impérativement effectué pour les prochains exercices.

Enfin, Alan Allman Associates informe d'une évolution de sa méthodologie de calcul pour l'exercice 2025 concernant les émissions du Scope 3 (Achats) ainsi que le chiffre d'affaires par entité :

Deux évolutions majeures ont été intégrées cette année :

- Exclusion des flux intra-groupe : Les refacturations réalisées intra-groupe ne sont désormais plus intégrées pour éviter une double comptabilisation. Le calcul se base désormais uniquement sur le chiffre d'affaires réalisé hors Groupe.
- Revue des catégories d'achats : Une analyse a été menée pour affiner la classification des catégories de dépenses, permettant ainsi d'accroître la précision des informations relatives au Scope 3

Afin d'assurer la plus grande cohérence possible dans le suivi de nos indicateurs, Alan Allman Associates a procédé à des retraitements sur ses données historiques.

1. Exercice 2024 :

Certaines données de l'exercice 2024 ont été révisées selon la méthodologie 2025 pour les postes suivants :

- Indicateurs liés aux Achats et CA : Retraitement des flux pour exclure l'intra-groupe et application de la nouvelle classification des catégories d'achats (Scope 3).
- Climatisation : la climatisation a été retraitée de manière rétroactive. Auparavant considérés dans la même catégorie, une distinction méthodologique a été réalisée pour distinguer les climatiseurs individuels des diffuseurs d'air climatisé issu d'un groupe froid.

2. Exercice 2023 :

Pour l'exercice 2023, seule la méthodologie liée à la climatisation a été retraitée de manière rétroactive.

Ces ajustements répondent à une volonté d'optimisation des méthodes de calculs et de permettre une comparaison cohérente des évolutions.

Conformément aux exigences de reporting de la directive CSRD, nous avons procédé à une révision des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) initialement publiées pour l'exercice 2024. Cette correction fait suite à un affinement de la méthodologie de calcul.

Pour la catégorie achats, les émissions sont passées de 35 711,00 tCO₂e à 29 570,33 tCO₂e. Cette correction fait suite, notamment, à la rectification d'une erreur de saisie sur un poste de l'une de nos entités. Le delta entre le montant initial 2024 et le montant recalculé représente une diminution de 6 140,67 tCO₂e.

À notre connaissance, nous n'avons pas utilisé d'autres règles ou standards que l'ESRS pour rédiger notre déclaration de durabilité.

Dans le cadre de l'élaboration du bilan carbone, certains cabinets ont été exclus du périmètre d'analyse en raison de la taille limitée de leurs effectifs et de l'indisponibilité ou du manque de fiabilité des données nécessaires à une estimation robuste.

Pour rappel, suite à l'adoption du règlement délégué de la Commission Européenne « quick fix », toutes les entreprises ou groupes peuvent omettre de divulguer les données des ESRS E4, S2, S3 ou S4 cette année encore, même si ces ESRS sont jugés matériels.

Dans le cadre de son rapport, Alan Allman Associates a décidé de maintenir la publication de ses données sur les ESRS S2 et S4. En revanche, le thème de développement durable couvert par l'ESRS E4 (biodiversité et écosystème), bien qu'ayant été jugé significatif à la suite de l'évaluation de matérialité, ne fera pas l'objet d'une

partie au sein de ce rapport, conformément au règlement délégué.

Le thème jugé significatif sur cet ESRS est celui lié aux incidences sur l'étendue et l'état des éco-systèmes, et plus précisément, l'impact négatif réel de dégradation des sols par nos fournisseurs pour extraire, transformer ou nous permettre d'utiliser (via les data centers notamment) les ressources dont nous avons besoin pour notre activité.

Cet impact s'est vu appliqué, conformément aux recommandations de l'EFRAG, une cotation de gravité et de probabilité brute, c'est-à-dire une cotation ne prenant pas en compte nos actions ou celles déjà mises en place par les différents acteurs de notre chaîne de valeur pour limiter cet impact et son occurrence.

Puisque cet impact se situe en amont ou en aval de notre chaîne de valeur, nous avons mené une consultation auprès de nos parties prenantes externes situées au plus proche de cet impact. Nous avons donc interrogé notre fournisseur de matériel informatique, afin qu'il puisse nous éclairer sur les cotations de gravité et de probabilité à appliquer à cet impact.

Mais ce dernier, en tant que revendeur, n'a pas été en capacité de nous fournir des informations sur les politiques, actions, objectifs et indicateurs mis en place par son propre fournisseur de matériel informatique (Dell ou encore Lenovo) pour limiter son impact sur la dégradation des sols.

Cela ne nous a donc pas permis de modifier nos cotations brutes, et pour ces raisons, l'impact négatif a été considéré comme matériel.

Notre modèle économique et notre stratégie d'entreprise tiennent en partie compte de cet impact puisque nous nous efforçons de limiter notre demande de nouvelles matières premières informatiques en privilégiant une logique d'économie circulaire : réparation de notre matériel informatique durant ses 3 ans de garantie, utilisation de ce matériel au-delà de ces 3 ans de garantie et jusqu'à ce qu'il ne soit plus opérationnel et réemploi du parc informatique en externe via des dons. Par ailleurs, nous sensibilisons nos collaborateurs au numérique responsable, en organisant notamment un digital cleanup day annuel.

Pour soutenir cette prise en compte, un objectif de taux de réemploi du parc informatique a été fixé à 70% d'ici la fin d'année 2026. Nous avons déjà accompli des progrès dans la réalisation de cet objectif puisque nous sommes passées d'un taux de réemploi de 45% en 2023 à 65% en 2024.

C'est également dans cette volonté de diminuer notre impact sur le numérique que nous avons signés en 2021 la charte Numérique Responsable.

Pour mieux identifier et surveiller les bonnes cotations à appliquer à cet impact, nous nous engageons à améliorer la couverture de notre consultation auprès de nos parties prenantes externes pour les prochains rapports, afin de pouvoir affiner notre cotation de cet impact en fonction des politiques, actions, objectifs et indicateurs pris par Dell et par les exploitants de nos data centers.

Pour tout complément, nous invitons nos lecteurs à se référer à la documentation existante de Dell sur le sujet, qui présente ses politiques, actions, objectifs et indicateurs pris pour réduire son impact sur les sols lié à son matériel informatique sur l'ensemble de son cycle de vie : politique environnementale globale, rapport sur l'approvisionnement responsable en minéraux, principes d'économie circulaire et rapport ESG (<https://www.dell.com/en-us/lp/dt/reports-and-resources>).

ESRS 2 - GOUVERNANCE (GOV)

ESRS2 - GOV-1 : LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE SURVEILLANCE

Conformément aux exigences de la norme ESRS 2 (GOV-1), Alan Allman Associates présente ci-après l'organisation de sa gouvernance dédiée à la gestion des enjeux de durabilité.

L'écosystème a structuré son modèle décisionnel pour garantir une supervision rigoureuse des impacts, risques et opportunités (IRO) liés à ses activités. Cette gouvernance repose sur une synergie entre la haute direction, les instances de contrôle et des expertises spécialisées, assurant ainsi l'alignement de la stratégie de croissance avec les objectifs de développement durable.

L'architecture présentée témoigne de notre engagement envers la transparence, la mixité et l'expertise pluridisciplinaire, piliers essentiels pour répondre aux défis de la double matérialité et aux attentes de nos parties prenantes.

La gouvernance de l'écosystème en 2025 s'articule autour de deux organes principaux, avec une diversité des expertises en matière de durabilité. Alan Allman Associates dissocie la haute direction en 2 comités :

- Le Comité Exécutif (Comex) qui est composé de 8 membres : Directeurs des opérations des zones France, Benelux, Asie, Australie, Ibérie, Amérique du nord, Président fondateur et direction financière.
- Le Conseil d'Administration (CA) qui est composé de 6 membres dont 2 indépendants et 4 femmes.

Il n'existe pas de représentant du personnel au sein des organes de la haute gouvernance.

La gouvernance d'Alan Allman Associates se caractérise par une mixité et une ouverture internationale marquées.

Au sein des organes d'administration et du Comité Exécutif, la représentation féminine s'établit à 38 % et celle des membres de nationalités étrangères à 53 %. Spécifiquement, le Conseil d'administration présente un taux de féminisation de 66 % et intègre 33 % de membres indépendants, garantissant ainsi une diversité de perspectives et une surveillance équilibrée des orientations stratégiques de l'écosystème

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs relatifs à la gouvernance et à la diversité au sein des instances dirigeantes.

Indicateur	Valeur 2025
Membres des organes d'administration + Comex – Femmes	38%
Membres des organes d'administration + Comex – Hommes	62%
Membres des organes d'administration + Comex – Diversité (nationalité étrangère)	53%
Conseil d'administration – Ratio de diversité des sexes	66 % de femmes
Conseil d'administration – Membres indépendants	33%

Composition et compétences des instances

Les membres de la haute direction disposent d'une expérience dans leurs domaines respectifs. Les membres du Conseil d'administration présentent des compétences variées couvrant différents domaines de la conduite des affaires, notamment les services financiers, les activités corporate et de trust services, la gestion des opérations, le droit des affaires (commercial et social), ainsi que la stratégie, le développement de la croissance et les investissements. Des compétences en développement des affaires, notamment dans les secteurs immobilier et commercial, sont également représentées.

Le Conseil d'administration compte parmi ses membres la Directrice juridique, qui contribue au suivi des sujets de durabilité et à la mise à jour des informations relatives au développement durable.

Structure de pilotage et de surveillance

Alan Allman Associates a mis en place un Comité de Pilotage RSE (COPIR RSE) chargé de coordonner les initiatives durables et d'assurer la remontée régulière d'informations vers les instances dirigeantes. Ce comité est composé de : la Directrice juridique et RSE, le Directeur général des opérations France et le Directeur des opérations Formation et Carrière, ainsi que d'une juriste en droit social, de la chargée de mission RSE, et de manière occasionnelle, certains référents de fonctions partenaires (notamment l'IT).

La Directrice Juridique, également responsable RSE et membre du Conseil d'administration, assure la coordination des travaux et la remontée systématique des informations relatives à la RSE auprès des instances dirigeantes. Le Conseil d'administration transmet ensuite les éléments pertinents au Comité d'audit, garantissant ainsi un dispositif structuré de supervision et de surveillance des impacts, risques et opportunités (IRO) liés à la durabilité.

Expertise mobilisée par la gouvernance

L'expertise liée aux questions de durabilité au sein de nos organes de gouvernance est assurée par une approche hybride :

- **Appui externe** : L'écosystème AAA est accompagné par un cabinet de conseil spécialisé en stratégie climat et reporting CSRD. Cette collaboration garantit une approche structurée, conforme au contexte normatif et aux évolutions de l'OTI.
- **Expertise interne** : Les membres du COPIL RSE sont des directeurs opérationnels experts dans leurs métiers respectifs. Leur maîtrise des enjeux sectoriels, combinée aux formations reçues, permet à l'organe de gestion de disposer d'une vision transverse et opérationnelle des enjeux de développement durable directement liés à nos activités.

ESRS2 - GOV-2 : INFORMATIONS TRANSMISES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE L'ENTREPRISE ET QUESTIONS DE DURABILITÉ TRAITÉES PAR CES ORGANES

Le COPIL RSE assure un suivi mensuel rigoureux des actions engagées. La remontée d'informations au Conseil d'administration est structurée de manière annuelle, tout en conservant l'agilité nécessaire grâce à des points d'arbitrage intermédiaires pour répondre aux enjeux urgents.

Les organes de direction intègrent les enjeux de durabilité dans la surveillance de la stratégie globale de l'entreprise. L'identification des impacts, risques et opportunités (IRO) est prise en compte lors de l'examen des orientations stratégiques, afin d'en assurer la cohérence avec les engagements de l'organisation. Dans cette dynamique, AAA a par exemple initié une étude de faisabilité de la certification SBTi (Science Based Targets initiative) de ses objectifs de décarbonation.

ESRS2 - GOV-3 : INTÉGRATION DES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES SYSTÈMES D'INCITATION

Dans le cadre du rapport CSRD, Alan Allman Associates confirme qu'aucun système d'incitation ni politique de rémunération liés aux enjeux de durabilité n'existe actuellement pour les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance. Par conséquent, aucune évaluation de la performance par rapport à des objectifs de durabilité spécifiques et/ou aux impacts est réalisée.

Toutefois, cette approche sera réévaluée dans le cadre de la stratégie à court terme afin d'envisager ou non l'intégration progressive de critères de durabilité dans les systèmes de rémunération, en ligne avec l'engagement croissant de l'entreprise envers les enjeux de durabilité.

ESRS2 - GOV-4: DÉCLARATION DE DILIGENCE RAISONNABLE

Alan Allman Associates applique une approche rigoureuse en matière de vigilance raisonnable, en cohérence avec ses engagements en matière de responsabilité sociétale. Le tableau ci-après fournit une cartographie des informations incluses dans le présent état de durabilité, illustrant la mise en oeuvre des principales étapes du processus de diligence raisonnable au sein d'Alan Allman Associates :

Etape de la diligence raisonnable	Présence dans le rapport
Intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance.	(ESRS 2 GOV-1 à 5), ESRS G1,
Identification et évaluation des impacts : L'entreprise identifie et évalue ses impacts, risques et opportunités ESG.	ESRS2- IRO1
Prévention et atténuation : L'entreprise met en place des actions pour réduire les impacts négatifs.	ESRS E1, ESRS E5, ESRS S1, ESRS G1
Suivi : L'entreprise mesure l'efficacité des actions mises en place.	ESRS 2, ESRS E1, ESRS S1

Communication : L'entreprise reporte ses impacts et actions de manière transparente.	ESRS 2
Remédiation : L'entreprise traite les impacts négatifs avérés.	ESRS E1, ESRS S1, ESRS G1,

ESRS2 - GOV-5 : GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES

Le système de gestion des risques liés au reporting s'appuie sur la structure de gouvernance existante (COPIL RSE, Conseil d'administration et Comité d'audit).

- **Coordination** : La collecte des données ESG est centralisée par le COPIL RSE.
- **Périmètre** : Le reporting couvre les exigences des normes ESRS sur l'ensemble du périmètre AAA et fonctions de l'écosystème.
- **Fiabilisation** : Le dispositif repose sur une revue des données par le COPIL RSE et un accompagnement méthodologique par un cabinet de conseil expert.
- **Surveillance** : Le Conseil d'administration et le Comité d'audit assurent la surveillance du reporting de durabilité. Leur rôle consiste à vérifier la fiabilité des données collectées et la conformité du processus aux exigences réglementaires. Pour garantir la qualité de ces informations, ils s'appuient sur les travaux de revue du COPIL RSE

Les données transmises par les différents périmètre géographique et fonctions sont centralisées dans un fichier de consolidation unique, administré par la chargée de mission RSE, servant de support aux vérifications et aux contrôles de cohérence.

L'évaluation des risques associés au reporting de durabilité est centralisée sous la responsabilité du COPIL RSE, avec information régulière du Conseil d'administration et du Comité d'audit dans le cadre du flux ascendant de supervision.

Les principaux risques identifiés sont :

- le risque de non-conformité réglementaire au cadre CSRD/ESRS ;
- le risque de non-respect du calendrier de production ;
- le risque d'incohérences ou d'insuffisance de fiabilité des données.

Afin de maîtriser ces risques, AAA a mis en place :

- un planning formalisé intégrant des jalons intermédiaires validés en COPIL RSE ;
- des contrôles internes ;
- des revues croisées impliquant les fonctions partenaires ;
- l'accompagnement du cabinet externe spécialisé en stratégie climat et conformité CSRD, apportant un contrôle méthodologique complémentaire et contribuant, le cas échéant, au déploiement de plans de correction.

En cas d'anomalie identifiée, la directrice juridique en charge de la RSE et la chargée de mission RSE coordonnent les actions correctives avec les directions concernées et en assure le suivi auprès des instances de gouvernance. Le processus de production du rapport de durabilité fait l'objet d'une mise à jour annuelle intégrant les retours d'expérience internes ainsi que les recommandations issues des travaux de vérification externe, dans une logique d'amélioration continue.

Le rapport de durabilité est présenté au Comité d'audit avant l'émission du rapport de vérification par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI). Cette articulation entre contrôle interne, supervision par les organes de gouvernance et revue externe indépendante garantit la robustesse, la fiabilité et la transparence des informations publiées.

ESRS 2 - STRATEGIE

ESRS 2- SBM-1 : STRATÉGIE, MODÈLE D'AFFAIRES ET CHAÎNE DE VALEUR

RAISON D'ÊTRE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA RSE

Raison d'être et modèle d'affaires



Une vision axée sur l'excellence et la différenciation

La stratégie Alan Allman Associates vise à faire de chaque cabinet un acteur de référence sur son marché, grâce à une stratégie de marques fortes et une expertise de pointe. Alan Allman Associates s'engage ainsi à proposer des solutions toujours plus innovantes et adaptées aux attentes de ses clients.

En avril 2023, Alan Allman Associates a donc ouvert un Centre d'Excellence pour encadrer son programme d'internationalisation. Le centre d'excellence, émanation de la volonté des dirigeants des cabinets, représente l'opportunité d'accélérer une croissance pérenne et le rayonnement d'Alan Allman Associates.

Les enjeux du Centre d'Excellence s'articulent autour de 3 axes :

- Croissance Organique
- RSE et Qualité
- Excellence des savoir-faire

Le centre d'excellence a déjà mis en place un certain nombre d'actions concrètes : mise en place de la gouvernance, identification de 6 projets prioritaires, développement des outils de partage, création de fiches de connaissance par cabinet, vidéos de présentation des cabinets et des offres.

Les projets décidés par les dirigeants et menés par les meilleurs experts nous apportent des opportunités d'améliorations structurées et maîtrisées.

Alan Allman Associates construit son développement autour d'une stratégie et d'un modèle d'affaires résilients, capables de s'adapter aux évolutions rapides de son environnement économique, technologique et sociétal. Fondé sur un écosystème multi-marques agile, le groupe s'appuie sur la diversité de ses expertises, la complémentarité de ses cabinets et une présence internationale qui renforce sa capacité d'adaptation face aux risques et opportunités.

La stratégie d'Alan Allman Associates intègre des engagements en matière d'innovation, de responsabilité sociale et environnementale, et de qualité de service. Autant de leviers qui permettent d'anticiper les mutations du marché et de soutenir une croissance durable. Cette capacité d'adaptation repose également sur un modèle économique flexible, combinant proximité client, excellence opérationnelle et investissement continu dans le développement des talents. Dans un contexte de transformation permanente, Alan Allman Associates démontre ainsi sa solidité et sa capacité à évoluer tout en créant de la valeur pour ses parties prenantes

Nos engagements

- Information transparente et régulière avec les actionnaires
- Protection du caractère confidentiel de l'information
- Application d'une charte éthique et rôle de référent éthique déployé
- Préservation de l'environnement et politique RSE
- Respect des membres de l'écosystème

Pour l'écosystème, la performance économique peut tout à fait coïncider avec la responsabilité sociétale.

La RSE est ainsi au cœur de sa vision stratégique afin d'intégrer de manière plus systématique les pratiques responsables dans toutes les dimensions de l'entreprise, en mettant particulièrement l'accent sur la durabilité, l'innovation et le bien-être des collaborateurs. Alan Allman Associates est ainsi certifié ISO 9001 sur une partie de son périmètre d'activité et médaillé Bronze EcoVadis pour sa performance RSE.

Le comité de pilotage RSE composé de la directrice juridique et RSE, de membres de la Direction Générale et des fonctions partenaires, pilote les initiatives, priorise les enjeux et définit les axes de progrès. Il est ainsi chargé de superviser le plan d'action lié aux enjeux stratégiques de l'écosystème.

Réuni mensuellement, ce comité assure le suivi des projets, tandis que le pilotage opérationnel est confié aux porteurs de chantiers, responsables de constituer et d'animer leurs équipes. La priorisation des actions repose sur une analyse collaborative des niveaux d'importance des sujets identifiés.

En parallèle, un comité inter-cabinets dédié aux référents RSE est mis en place pour assurer le déploiement opérationnel de la stratégie et le pilotage des initiatives RSE au sein de chaque entité.

Nos labels et certifications

Dans cette dynamique d'excellence, Alan Allman Associates s'engage à répondre aux plus hauts standards de qualité et de responsabilité, comme en témoignent l'obtention de labels et certifications reconnus, gages de son engagement durable et de sa volonté d'amélioration continue. Ces labels et certifications témoignent ainsi de notre engagement reconnu en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance :

Global compact : Alan Allman Associates aspire à faire évoluer ses pratiques internes et celles de ses parties prenantes au service d'une croissance durable. Cette volonté se traduit en termes de RSE, par l'adhésion au Global Compact en 2020, renouvelée en 2024 avec la Communication sur le Progrès sous un nouveau format, disponible sur le site internet de l'écosystème. L'adhésion à ce standard a permis à l'écosystème de se doter d'une politique RSE robuste afin de centraliser et suivre les actions et les initiatives des cabinets, de la Direction Générale et des fonctions partenaires.

Ecovadis : Alan Allman Associates obtient la médaille Ecovadis Bronze pour l'année 2025. Le recours à une notation indépendante par Ecovadis de l'engagement RSE de l'ensemble de l'écosystème permet d'affirmer la volonté d'Alan Allman Associates de s'aligner avec les meilleures pratiques des entreprises responsables. Avec un score de 66/100 en 2025, en augmentation de 3 points par rapport à l'exercice précédent, Alan Allman Associates dépasse dès aujourd'hui son ambition initiale de 65/100. Alan Allman Associates conforte aujourd'hui sa position dans les 35% des entreprises de conseil les plus performantes en matière de développement durable en France.

Numérique responsable : Alan Allman Associates s'est rapproché en décembre 2021 de l'Institut du Numérique Responsable afin d'améliorer ses pratiques et de se fixer des objectifs forts dans le domaine du numérique responsable. Avec la signature de cette charte portée par cet institut, Alan Allman Associates s'engage dans une démarche pour un numérique durable, plus respectueux de l'environnement et plus éthique vers la société. Depuis décembre 2022, l'Institut Numérique Responsable demande aux signataires de la Charte un déclaratif des actions mises en place, dont voici ci-dessous quelques éléments :

Initiatives en matière de numérique responsable

Dans le cadre de sa démarche de numérique responsable, l'entreprise a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à réduire son empreinte environnementale et optimiser l'utilisation de ses ressources informatiques :

- **Migration vers le Cloud** : à ce jour, environ 85 % du parc de serveurs a été basculé vers des solutions Cloud, permettant de limiter le recours à des salles serveurs internes, particulièrement énergivores en raison des besoins en climatisation.
- **Extinction nocturne des serveurs** : un système d'extinction automatique entre 21h et 6h a été instauré. Actuellement, 80 % du parc est concerné, contribuant à une réduction significative de la consommation énergétique.
- **Gestion optimisée des licences** : un contrôle des achats de licences a été mis en place, incluant la restitution systématique des licences inutilisées (notamment lors des départs de collaborateurs), afin d'éviter le surdimensionnement des ressources numériques.
- **Verrouillage automatique des sessions** : cette mesure permet à la fois de renforcer la sécurité des données et de favoriser la mise en veille des équipements, limitant ainsi les consommations passives.
- **Recyclage des équipements** : des processus de collecte et de recyclage des piles et batteries ont été instaurés, contribuant à une meilleure gestion des déchets.

Actions prévues pour 2026

Dans une logique d'amélioration continue, plusieurs initiatives structurantes sont prévues à horizon 2026 :

- Mise en place d'un nouveau système de backup visant à réduire le volume de données stockées et à améliorer l'efficacité globale du stockage.
- L'écosystème a la volonté d'aboutir à l'utilisation d'une intelligence artificielle unique, permettant de répondre aux exigences réglementaires tout en optimisant la consommation électrique, la gestion des ressources et les coûts associés.
- Renforcement de déploiement de fiches de sensibilisation aux éco-gestes numériques afin d'encourager l'adoption de pratiques responsables à l'échelle de l'ensemble des équipes.
- Afin de réduire les équipements énergivores, certains sites ont pour projet la suppression des distributeurs automatiques au profit de solutions moins consommatrices d'énergie.

ISO 9001 : Plusieurs cabinets de l'écosystème Alan Allman Associates sont certifiés ISO 9001 version 2015 (Althéa, Argain Consulting Innovation, DynaFin Belgique, Victrix France, Victrix Canada, Satisco, we+ France, WINNING Portugal, WINNING Espagne).

La diminution du nombre de certificats reflète une optimisation du périmètre de certification consécutive aux opérations de fusion entre cabinets déjà certifiés, renforçant la lisibilité et la cohérence du dispositif qualité à l'échelle de l'écosystème. Elle est par ailleurs consolidée par l'obtention d'un certificat de conformité à la norme ISO 10001, qui structure les engagements en matière de satisfaction client, contribuant ainsi à une performance durable.

ISO 27001 : En 2022, Alan Allman Associates a souhaité démarrer une démarche de certification ISO 27001 visant à garantir l'application des meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information. En 2023, deux cabinets, Victrix et Data Excellence sont certifiés ISO 27001:2013 ouvrant ainsi la voix au déploiement progressif vers d'autres cabinets de l'écosystème, comme c'est le cas avec la certification d'Alan Allman Associates France et des cabinets we+ France, Phoenix et Ited en 2024. Cette dynamique confirme ainsi la volonté de renforcer la cybersécurité, la protection des données personnelles et l'assurance de la confidentialité des informations traitées dans son périmètre.

Description de la chaîne de valeur:

Alan Allman Associates opère selon un modèle d'affaires où le capital humain et l'expertise technique constituent les principaux leviers de création de valeur.

En amont, notre stratégie d'approvisionnement se concentre sur la sécurisation de deux flux critiques : le talent et l'infrastructure numérique. Nous entretenons des relations directes avec les grandes écoles pour capter et développer les compétences de demain, tout en sélectionnant rigoureusement nos fournisseurs d'énergie selon des critères de durabilité (énergie renouvelable).

Au cœur de nos opérations propres, nous transformons ces ressources en services de conseil à haute valeur ajoutée, pilotés par une direction engagée dans l'équité, la santé au travail et l'innovation continue.

En aval, cette expertise se traduit par des bénéfices tangibles pour nos clients, notamment en termes de performance économique.

Notre chaîne de valeur s'étend jusqu'à la fin de vie de nos outils de travail. Nous nous appuyons sur des acteurs de l'économie circulaire en confiant la gestion de nos déchets au réseau ELISE qui accompagne l'écosystème sur une partie de son périmètre dans la collecte et le recyclage de l'ensemble des déchets de bureau et en privilégiant le réemploi pour notre parc informatique.

AAA entend augmenter le périmètre couvert par ce type d'acteurs.

Ce positionnement d'intermédiaire stratégique nous permet d'assurer une croissance durable tout en répondant aux attentes de nos investisseurs et des autorités de régulation, tout en minimisant notre empreinte environnementale globale.

	Amont		AAA				Aval
Phases	1	2	3	4	5	6	7
	Matières premières et leur transformation (ordinateurs, papier, bâtiment, énergie, goodies...)	Transport	Gestion administrative et des ressources humaines	Activités de prospection clients et de sous-traitants (y compris market/com)	Conception et réalisation de missions de conseil (dont transport de personnes)	Suivi des missions et support	Gestion des déchets
Parties prenantes concernées (activité, rapport, les 2)	Travailleurs de la chaîne de valeur Fournisseurs / Bailleurs / Hébergeurs Équipe achat Rivierans ONG Planète	Travailleurs de la chaîne de valeur Planète	Recrutement Administration Management / Direction Syndicats Écoles & universités Bénévoles Pouvoirs publics Partenaires financiers	Équipe Com / Market Équipe commerciale Management / Direction Syndicats Clients Partenaires financiers	Consultants Management / Direction Sous-traitants (dont Tier-spac) Syndicats Clients Planète Investisseurs Partenaires financiers ONG	Consultants Management / Direction Clients Investisseurs Partenaires financiers	Gestionnaires des déchets Rivierans Pouvoirs publics Clients ONG Planète
Pays concernés	Monde	Monde	Amérique du Nord Europe continentale de l'Ouest Maghreb (Maroc & Tunisie) APAC Madagascar				Monde
Impacts positifs / négatifs	Changement climatique Pollution Eau Biodiversité Ressources Travailleurs de la CV (+/-) Communautés Gouvernance	Changement climatique Pollution Biodiversité Ressources Travailleurs de la CV (+/-) Gouvernance	Main d'œuvre (+/-) Gouvernance	Main d'œuvre (+/-) Travailleurs de la CV Clients Gouvernance	Changement climatique Pollution Main d'œuvre (+/-) Travailleurs de la CV Clients Gouvernance	Main d'œuvre (+/-) Clients Gouvernance	Changement climatique Pollution Biodiversité Ressources Travailleurs de la CV (+/-) Communautés Gouvernance

ESRS 2- SBM-2 : INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES INTÉRESSÉES

Les parties prenantes d'AAA se répartissent en plusieurs catégories. En interne, elles comprennent les marques de l'écosystème, les salarié.e.s (consultant.e.s et fonctions supports), les organes de décision (tels que le CA, le CODIR et le COMEX), le CSE ainsi que les actionnaires.

Les partenaires économiques regroupent les fournisseurs, prestataires et sous-traitants, incluant notamment les fournisseurs de biens (ordinateurs, goodies), les bailleurs, les hébergeurs, les co-traitants et sous-traitants intervenant sur les missions, ainsi que divers prestataires (banques, assurances, cabinets d'audit, agences de voyage ou d'entretien, etc.).

Les pouvoirs publics constituent également une catégorie clé, comprenant les États, les collectivités territoriales ainsi que les écoles et universités.

Les clients d'AAA incluent à la fois des acteurs privés et publics.

Enfin, la société civile regroupe des parties prenantes telles que les syndicats et les organisations non gouvernementales (ONG).

La fréquence et la qualité de notre dialogue avec nos parties prenantes sont directement déterminées par leur implication dans notre travail. En ce sens, la majorité de nos parties prenantes dialoguent fréquemment avec nous dans la mesure où elles prennent part à nos activités quotidiennes.

- **Clients** : Le dialogue est important car nos clients font fréquemment appel à nous pour bénéficier des expertises de nos cabinets et de nos collaborateurs. Chaque cabinet de l'écosystème sollicite régulièrement ses clients afin de connaître leur satisfaction relativement aux travaux réalisés et les questionner concernant les axes d'amélioration éventuels. L'écoute client est au cœur de notre démarche qualité. En complément des enquêtes opérationnelles post projets et dans le cadre du système de management ISO 9001, les cabinets de l'écosystème évaluent depuis 2020 la satisfaction de leurs clients, au travers d'une enquête annuelle selon la méthode Net Promoter Score (NPS). Cette enquête, complétée par des verbatim, nous permet de mesurer leur satisfaction et d'identifier les leviers d'amélioration pour mieux répondre à leurs attentes. Tous les verbatims, issus de cette enquête sont traités à deux niveaux. Au niveau Alan Allman Associates, les récurrences de remarques alimentent les plans d'amélioration des processus. Au niveau des cabinets, leurs verbatim sont traités pour améliorer ou ajuster leur fonctionnement opérationnel. En 2025, 989 clients ont été interrogés avec un taux de participation de 54,3%. Le NPS obtenu est de 67,5% de taux de recommandation. Les cabinets de l'écosystème réalisent une excellente performance qui confirme la tendance observée les années précédentes.
- **Collaborateurs & candidats** : Le dialogue est important car ces personnes contribuent à la création de valeur de l'écosystème et sont pleinement engagées dans cette mission. Pour maintenir le dialogue avec cette partie prenante, Alan Allman Associates propose à l'ensemble de ses collaborateurs de s'exprimer chaque fin de mois à travers une enquête dédiée. Les collaborateurs sont invités à se prononcer sur l'ambiance de travail, la satisfaction professionnelle relative aux projets ou encore leur relation avec le management. Aussi, Alan Allman Associates a été labellisée Happy at Work en 2025. Par ailleurs, via l'existence de CSE dans certains de nos cabinets, un dialogue fréquent est mis en place entre cette partie prenante et Alan Allman Associates. En septembre 2025, la société a attribué de manière définitive 100 actions gratuites à des salariés respectant les conditions (532 salariés), permettant aux collaborateurs de devenir actionnaires et de s'associer à la création de valeur de l'entreprise. Cette initiative renforce l'implication des collaborateurs dans la réussite à long terme de l'écosystème, en leur offrant une opportunité directe de bénéficier de sa croissance.
- **Actionnaires (externes et salariés)** : Le dialogue avec les actionnaires est essentiel, car ils soutiennent le développement et la stratégie de l'écosystème. À travers des réunions régulières (telles que l'État-Major et le COMEX), ils participent activement aux décisions stratégiques de l'entreprise.

Pour ces raisons, nos parties prenantes ont une bonne compréhension de notre modèle économique. De plus, notre stratégie et notre modèle d'affaire sont développés dans les rapports financiers semestriels et annuel, présentés lors de l'assemblée générale et lors de nombreux webinaires organisés. Ils sont ensuite publiés sur le site web et l'intranet. Cela permet de garder un cap et une bonne communication auprès de l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème.

De même, la stratégie de développement durable d'Alan Allman Associates respecte les valeurs et les fondements de l'ensemble de l'écosystème depuis sa création et vise à couvrir les enjeux et les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.

En effet, depuis 2020, un exercice de consultation mené chaque année, a pour objectif de mieux comprendre les attentes de l'ensemble des dirigeants de cabinets de l'écosystème, vis-à-vis de nos performances et engagements en matière de RSE. Cette enquête annuelle identifie les avancées sur la diffusion des politiques et les initiatives et actions spécifiques RSE. Elle permet aussi de déterminer de nouveaux objectifs pour progresser dans la stratégie et coconstruire un modèle économique durable. Ce dialogue régulier permet ainsi de comprendre les axes sur lesquels l'écosystème doit se développer et progresser pour satisfaire à la fois ses ambitions et les attentes des parties prenantes.

Interrogation des parties prenantes dans le cadre de l'analyse de double matérialité :

Dans le cadre de sa Double Analyse de Matérialité (DMA), l'entreprise a mis en place un dispositif de consultation approfondi visant à intégrer les intérêts et les préoccupations de ses parties prenantes. Ce processus a constitué un véritable exercice de confrontation des impacts, risques et opportunités (IRO).

Dans ce contexte de Double Analyse de Matérialité, Alan Allman Associates a sollicité un large panel de ses parties prenantes. Ce dialogue a mobilisé les forces internes, notamment un membre du CSE de l'un des cabinets pour les enjeux sociaux, ainsi que les Directions financière, stratégique et IT pour évaluer les risques et opportunités business et numériques. Cette démarche a également intégré une revue de certains sujets liés aux achats qui ont ainsi été challengés par la Direction des Opérations. Ce dialogue a également mobilisé des forces externes dont notre fournisseur de matériel informatique, un sous-traitant auprès d'un des cabinets de l'écosystème et notre gestionnaire de déchets.

Le panel de parties prenantes a été interrogé sur sa vision des IRO pouvant directement les concerner. Ainsi, lors d'entretiens qualitatifs avec ces parties prenantes, des verbatims ont été récoltés sur 53% des IRO identifiés. In fine, la vision de ces parties prenantes sur la cotation appliquée par le groupe projet n'était pas en accord sur 23% des IRO identifiés. Globalement la quasi-totalité des cotations appliquées par le groupe projet qui n'étaient pas en accord avec les parties prenantes ont été modifiées pour aller dans le sens des parties prenantes interrogées. Ces échanges ont également permis l'émergence de nouveaux IRO, notamment via les entretiens avec le sous-traitant et le gestionnaire de déchets.

Suite aux entretiens parties prenantes, un total de 135 IRO's sont identifiés.

Une démarche d'amélioration continue :

L'analyse des entretiens menés avec les parties prenantes a permis de faire émerger des enseignements structurants pour la gestion des impacts et des risques de durabilité. Elle met notamment en évidence la nécessité d'étendre l'analyse de la chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval.

En amont, le dialogue avec les fournisseurs informatiques souligne l'importance de dépasser le premier niveau de sous-traitance (revendeurs) afin d'interroger les constructeurs de matériel, dans le but d'obtenir une vision plus précise de l'empreinte environnementale liée à la fabrication des équipements.

En aval, les échanges avec le gestionnaire de déchets révèlent l'intérêt de renforcer la traçabilité des flux, en impliquant davantage les centres de valorisation, afin de mieux connaître la destination finale des déchets, qu'ils soient informatiques (ordinateurs, téléphones, etc.) ou issus des flux organiques et des ordures ménagères.

L'entreprise s'inscrit dans une trajectoire de progrès pour ses prochains cycles de reporting. Pour la prochaine période, l'objectif sera d'inclure, dans la mesure du possible, une consultation directe des Clients (publics et privés). Par ailleurs, afin d'affiner l'analyse de la chaîne de valeur amont, l'entreprise prévoit d'interroger directement les fournisseurs de matériel source (constructeurs) ; la consultation de cette année s'étant concentrée sur un revendeur informatique.

ESRS 2 - SBM-3 : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

L'analyse de matérialité a permis d'identifier 49 IRO matériels (13 impacts négatifs, 10 impacts positifs, 17 risques et 9 opportunités). Leur répartition au sein de notre chaîne de valeur s'établit comme suit :

Climat (E1) : Impacts négatifs (INR) liés aux émissions de CO2 de nos déplacements et de nos usages numériques.

Environnement (E1 à E4) : Impacts négatifs réels (INR) liés à la pollution (air, eau, sols) et à la consommation d'eau et de ressources lors de l'extraction et de la transformation des matériaux pour nos achats informatiques.

Ressources et Déchets (E5) : présente un impact négatif (INR) lié à la production de déchets informatiques, mais

constitue une opportunité (O) de renforcer notre image responsable via l'économie circulaire de ces matériels.

Gestion RH (S1) : On y trouve des impacts positifs (IPR) sur le développement des compétences et l'insertion des jeunes, mais aussi des risques (R) de turnover lié à l'équilibre vie professionnelle/vie privée et au manque d'attractivité.

Social (S2) : Impacts positifs (IPR) liés à la sécurisation de l'emploi chez nos fournisseurs via nos achats.

Social (S4) : Impacts positifs (IPR) liés à la performance et la satisfaction de nos clients suite à nos missions.

Gouvernance (G1) : Impact négatif de dépendance économique de nos fournisseurs à notre activité – notamment nos sous-traitants indépendants, une opportunité économique liée au développement d'une culture d'entreprise prônant des valeurs, comportements et normes internes éthiques et un impact positif réel sur les pratiques anti-corruption via une prévention et formation importante.

Réputation et Économie (thématiques spécifiques) : Opportunités (O) de se différencier sur les marchés internationaux et risques réputationnels (R) liés à la gestion de la communication et de l'image de l'écosystème.

Description des principaux risques et opportunités

1. Risques Matériels (Menaces et Vulnérabilités)

Cette partie identifie les événements susceptibles d'affecter négativement la performance financière ou opérationnelle de l'entreprise.

Environnement (E1, E5) :

- E1 : Risque économique de manque d'adaptation de nos pratiques (déplacements, infrastructures) face au changement climatique.
- E5 : Risque de hausse des coûts d'approvisionnement pour le matériel numérique (Amont).

Social (S1, S4) :

- S1 : Forte concentration de risques de turnover liés à une rémunération non compétitive, un manque de rétention face à la concurrence ou un déséquilibre vie professionnelle et vie personnelle.
- S1 : Risques liés à la santé mentale, à la sécurité et aux conditions de travail.
- S1 : Risque de manque d'attractivité en cas de manque d'inclusion ou de diversité.
- S4 : Risque réputationnel, juridique et financier majeur en cas de cyberattaque et fuite de données clients (Aval).

Gouvernance et Économie (G1, SP1, SP2) :

- G1 : Risque réputationnel, juridique et financier en cas de menaces envers les lanceurs d'alerte.
- SP1 : Risque d'augmentation des exigences ESG dans les appels d'offres, pouvant impacter notre compétitivité.
- SP2 : Risque réputationnel lié à une mauvaise gestion de la communication impactant l'image et l'attractivité.

2. Opportunités Matérielles (Leviers de Création de Valeur)

Cette partie présente les facteurs qui pourraient générer un avantage compétitif ou une croissance financière. Elles sont majoritairement tournées vers le marché et l'innovation.

Environnement (E5) :

- E5 : Opportunité de renforcer la circularité de nos déchets numériques pour réduire les coûts réglementaires et affirmer une image responsable.

Social (S1, S2, S4) :

- S2 : Opportunité économique de former et de veiller à la montée en compétences des co-traitants et sous-traitants (Amont).
- S4 : Opportunité de renforcer l'offre de cybersécurité face à la demande croissante de protection des données (Aval).

Gouvernance et Économie (G1, SP1, SP2) :

- G1 : Opportunité de renforcer une culture d'entreprise forte prônant des valeurs, comportements et normes internes éthiques ainsi que d'élargir la politique d'achats responsables garantissant des relations saines et durables avec nos fournisseurs.
- SP1 : Ouverture à l'international pour accéder à des marchés diversifiés et se différencier.
- SP2 : Opportunité économique lié à une forte présence numérique pour affirmer AAA comme un leader innovant et attirant, pour ses clients comme pour ses candidats.

ESRS	N° sous-thème	Sujet de durabilité	Type IRO	Descriptif	Étape de la chaîne de valeur concernée
E1	E1.1	Adaptation au changement climatique	R	Risque économique de manque d'adaptation des nos pratiques (déplacement..) au changement climatique pour répondre à la demande client	AAA
E1	E1.2	Atténuation du changement climatique	INR	Impact négatif réel lié à nos émissions de CO2 (achats, déplacements..)	AAA/aval
E1	E1.3	Energie	INR	Impact négatif réel lié à la consommation d'énergie - notamment via l'utilisation du numérique	AAA
E2	E2.1	Pollution de l'air	INR	Impact négatif réel lié à la pollution de l'air engendrée par l'extraction, la transformation et le transport des matériaux pour nos achats informatiques	Amont
E2	E2.2	Pollution des eaux	INR	Impact négatif réel lié à la pollution des eaux engendrée par l'extraction, la transformation et le transport des matériaux pour nos achats informatiques	Amont
E2	E2.3	Pollution des sols	INR	Impact négatif réel lié à la pollution des sols engendrée par l'extraction des matériaux pour nos achats informatiques	Amont
E2	E2.4	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	INR	Impact négatif réel lié à la pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires engendrée par l'extraction, la transformation, le transport et la fin de vie des matériaux pour nos achats informatiques	Amon/Aval
E3	E3.1	Consommation d'eau	INR	Impact négatif réel lié aux mauvaises pratiques de consommation d'eau de nos fournisseurs (extraction, transformation, data center..)	Amont
E4	E4.3	Incidences sur l'étendue et l'état des éco-systèmes	INR	Impact négatif réel sur la dégradation des sols de nos fournisseurs pour extraire, transformer et utiliser les ressources dont nous avons besoin	Amont
E5	E5.1	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	INR	Impact négatif réel lié à la consommation de ressources pour produire les outils numériques dont nous avons besoin	Amont

E5	E5.1	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	R	Risque de hausse des coûts en cas de manque d'approvisionnement pour le matériel numérique	Amont / AAA
E5	E5.3	Déchets	INR	Impact négatif réel lié à la production et la gestion de déchets informatiques	AAA/aval
E5	E5.3	Déchets	O	Opportunité économique de renforcer la circularité de nos déchets numériques pour éviter des coûts réglementaires et renforcer notre image responsable auprès des clients	AAA/Aval
S1	S1.1.1	Sécurité de l'emploi	IPR	Impact positif réel lié à la création et la préservation d'emploi longue durée	AAA
S1	S1.1.1	Sécurité de l'emploi	R	Risque de turnover lié au manque de rétention des talents face à la concurrence	AAA
S1	S1.1.1	Sécurité de l'emploi	R	Risque de turnover lié au manque d'attraction et de recrutement des talents	AAA
S1	S1.1.3	Salaires décents	R	Risque de turnover en cas de salaire insuffisamment compétitif	AAA
S1	S1.1.7	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	INR	Impact négatif réel lié aux temps de transport qui peuvent affecter l'équilibre vie pro/perso	AAA
S1	S1.1.7	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	R	Risque de turnover en cas de temps de transport affectant l'équilibre entre la vie pro et perso	AAA
S1	S1.1.8	Santé et sécurité	R	Risques liés à la santé, notamment mentale, la sécurité et aux conditions de travail	AAA
S1	S1.1.8	Santé et sécurité	IPR	Impact positif réel lié au cadre de travail confortable favorable au bien-être des salariés	AAA
S1	S1.2.1	Egalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	INR	Impact négatif réel lié au manque de garantie d'égalité des chances	AAA
S1	S1.2.1	Egalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	R	Risque réputationnel, juridique et financier en cas de non-respect des normes d'égalité H/F	AAA
S1	S1.2.2	Formation et développement des compétences	IPR	Impact positif réel lié aux possibilités d'évolution de carrière proposées aux salariés	AAA
S1	S1.2.4	Formation et développement des compétences	R	Risque de perte d'activité en cas de manque de compétences spécifiques	AAA
S1	S1.2.3	Emploi et inclusion des personnes handicapées	R	Risque économique de ne pas atteindre le taux de travailleurs en situation de handicap	AAA

S1	S1.2.4	Diversité	IPR	Impact positif réel lié à l'insertion de jeunes talents	AAA
S1	S1.2.4	Diversité	R	Risque de manque d'attractivité en cas de manque d'inclusion de salariés issus de la diversité	AAA
S1	S1.3.4	Protection de la vie privée	R	Risque réputationnel, juridique et financier en cas de cyberattaque et de fuite de données des salariés	AAA
S2	S2.1.1	Sécurité de l'emploi	IPR	Impact positif réel lié à la sécurisation de l'emploi chez nos fournisseurs, notamment via nos achats	AAA
S2	S2.2.2	Formation et développement des compétences	O	Opportunité économique de former et de veiller à la montée en compétences de nos co-traitants / sous-traitants	Amont/Aval
S2	S2.2.3	Emploi et inclusion des personnes handicapées	O	Opportunité de réduire notre redevance OETH en cas de recours au secteur adapté sur notre chaîne de valeur	Amont/Aval
S4	S4.1.1	Protection de la vie privée	R	Risque réputationnel, juridique et financier en cas de cyberattaque et de fuite de données clients	AAA
S4	S4.1.1	Protection de la vie privée	O	Opportunité économique de renforcer notre offre de cybersécurité face à des données toujours plus digitalisées et des risques toujours plus importants	AAA
S4	S4.1.2	Liberté d'expression	O	Opportunité économique d'utiliser les résultats de nos enquêtes de satisfaction pour nos arguments commerciaux	AAA
S4	S4.1.2	Liberté d'expression	IPR	Impact positif réel lié aux enquêtes de satisfaction envoyées à nos clients pour donner leur avis sur les missions (NPS)	AAA
S4	S4.1.3	Accès à l'information (de qualité)	IPR	Impact positif réel lié à l'amélioration des performances et de la compétitivité de nos clients grâce à nos missions	AAA
S4	S4.1.3	Accès à l'information (de qualité)	IPR	Impact positif réel lié à la communication d'information de qualité auprès de nos prospects en réponse à leur demande	AAA
S4	S4.3.2	Accès aux produits et aux services	O	Opportunité liée à notre implémentation géographique internationale permettant un accès facilité à nos services	AAA
G1	G1.1	Culture d'entreprise	O	Opportunité économique d'instaurer une culture d'entreprise prônant des valeurs, comportements et normes internes éthiques	AAA
G1	G1.2	Protection des lanceurs d'alerte	R	Risque réputationnel, juridique et financier en cas de menaces envers des lanceurs d'alerte	AAA

G1	G1.2	Protection des lanceurs d'alerte	IPR	Impact positif réel lié à la mise en place de mesures de protection des lanceurs d'alerte sur l'ensemble de notre chaîne de valeur	Amont/AAA/Aval
G1	G1.5	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	INR	Impact négatif réel de dépendance économique de nos fournisseurs - notamment freelance, à notre activité	Amont/AAA
G1	G1.5	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	O	Opportunité de formalisation et d'élargissement d'une politique d'achats responsables garantissant des relations saines et durables avec nos fournisseurs	Amont/AAA
G1	G2.1	Corruption et versements de pots-de-vin	IPR	Impact positif réel sur les pratiques anti-corruption via une prévention et une formation importante	AAA
SP	SP1	Economie	O	Opportunité économique d'avoir une culture d'entreprise tournée vers l'international pour avoir accès à des marchés diversifiés et se différencier	AAA
SP	SP1	Economie	R	Risque d'augmentation des exigences ESG dans les critères de notation des appels d'offre, ce qui rendrait AAA moins compétitif	AAA
SP	SP2	E-réputation	O	Opportunité économique lié à une forte présence numérique pour affirmer AAA comme un leader innovant et attirant, pour ses clients comme pour ses candidats	AAA
SP	SP2	E-réputation	R	Risque réputationnel et économique lié à une mauvaise gestion de la communication pouvant ternir l'image du cabinet et son attractivité	AAA

Tableau: Liste des IROs matériels et leur emplacement au niveau de la chaîne de valeur.

Note: AAA au niveau de la colonne "Etape de la chaîne de valeur concernée" fait référence aux opérations Alan Allman Associates.

3. Plan d'actions pour maîtriser les risques et saisir les opportunités

S'appuyant sur les conclusions de son analyse de double matérialité, Alan Allman Associates consolide la résilience de ses activités en déployant des plans d'actions ciblés. Ces initiatives visent à maîtriser les risques identifiés et à saisir les opportunités de développement autour de trois piliers directeurs, voici les principales actions :

Environnement :

Pour répondre à ces enjeux et réduire ses impacts négatifs réels, l'écosystème prévoit d'intensifier ses efforts selon trois axes principaux :

- Engagement climatique : AAA prévoit de structurer sa trajectoire de réduction d'émissions via la soumission de ses objectifs à l'initiative SBTi (Science Based Targets initiative). Cet engagement vise à aligner la stratégie de l'écosystème sur les accords climatiques internationaux et à anticiper les exigences croissantes des clients.

- L'écosystème consolide sa transition numérique en alliant optimisation technique (migration des serveurs vers le cloud, gestion des licences etc.). Cette dynamique se prolongera jusqu'en 2026 par une rationalisation accrue du stockage, le déploiement d'une IA unique pour maîtriser l'empreinte énergétique et une généralisation des éco-gestes, visant ainsi une sobriété à la fois technologique et comportementale.
- Gestion énergétique : L'écosystème prévoit de maintenir et ses efforts sur l'utilisation des énergies renouvelables pour ses infrastructures.

Social : Capital Humain, Formation et Attractivité

Dans le secteur du conseil, le capital humain est le moteur principal du modèle d'affaires d'AAA. L'analyse de matérialité a confirmé que le manque d'attractivité ou un turnover élevé face à la concurrence représentent un risque direct. À l'inverse, le développement des compétences des consultants et des sous-traitants constitue une opportunité majeure pour garantir la continuité des services et répondre aux exigences technologiques de nos clients.

Pour anticiper ces effets, AAA prévoit de déployer les actions suivantes :

- Structuration d'un plan de formation élargi : AAA poursuit ses efforts de montée en compétences en ouvrant davantage ses programmes de formation internes aux co-traitants et sous-traitants. Cet effort vise à créer un écosystème de talents homogène et hautement qualifié.
- Assurer les bonnes conditions de travail : Afin de transformer le risque de turnover en levier de fidélisation, l'écosystème maintient ses efforts axés sur la satisfaction au travail et l'équilibre vie professionnelle/personnelle dans sa stratégie de management.
- Renforcement des politiques d'inclusion : AAA prévoit de renforcer ses dispositifs de diversité. Ces efforts visent non seulement à prévenir les risques de non-conformité, mais aussi à favoriser une culture d'entreprise plus innovante et attractive.

Aspect Gouvernance : Éthique, Risques et Opportunités

Alan Allman Associates considère l'éthique des affaires et la sécurité des données comme des piliers fondamentaux de la confiance de ses clients. Dans cette optique, l'écosystème place la conformité rigoureuse au centre de sa stratégie et a déployé un ensemble d'actions structurantes :

Protection des lanceurs d'alertes :

AAA a mis en place des dispositifs de protection des lanceurs d'alerte sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cet effort passe par la mise en place de canaux de signalement sécurisés et transparents, garantissant le traitement éthique de tout signalement et la prévention des risques de corruption au sein de ses opérations propres et de ses relations d'affaires.

Consolidation du cadre éthique et anti-corruption :

AAA intensifie ses actions de prévention via des formations, la mise à jour de ses codes de conduite, afin de transformer la gestion de la conformité en un levier de réputation positive.

Gestion des relations avec les fournisseurs : L'écosystème place la structuration de ses relations fournisseurs au cœur de sa performance opérationnelle et prévoit les actions suivantes :

AAA a formalisé une politique d'achats responsables visant à renforcer l'intégration des critères environnementaux et sociaux dans la sélection et l'évaluation de ses partenaires. Afin de garantir la robustesse de ses processus, AAA prévoit de déployer les lignes directrices de la norme ISO 20400 (Achats Responsables). Dans ce contexte : L'écosystème affiche l'ambition de viser le label RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables), confirmant ainsi son engagement en faveur de relations durables, équilibrées et mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs.

Orientations et déploiement de l'écosystème :

Pour répondre aux défis de son marché et saisir de nouvelles opportunités de croissance, Alan Allman Associates (AAA) porte sa dynamique de développement sur deux axes majeurs :

Ambition internationale et ouverture culturelle :

L'écosystème affirme sa volonté de rayonnement global en adoptant et en maintenant une culture d'entreprise tournée vers l'international. Cette ouverture se traduit concrètement par ses implantations récentes, notamment en régions APAC et en Ibérie, qui permettent de diversifier les expertises et de proposer un environnement de

travail multiculturel et stimulant.

Leadership numérique et attractivité :

AAA fait le choix de maintenir une présence numérique forte et innovante. Cette volonté de s'affirmer comme un acteur de référence vise à attirer les talents et à offrir aux clients des solutions à la pointe de la technologie, transformant ainsi la visibilité numérique en un véritable levier de confiance et de pérennité.

Impacts sur les personnes et l'environnement physique :

L'analyse de double matérialité a permis de caractériser la manière dont les activités d'Alan Allman Associates (AAA) génèrent des effets, positifs ou négatifs, sur son environnement ou les personnes.

1. Impacts sur l'Environnement

L'activité de conseil de l'écosystème affecte l'environnement par ses déplacements professionnels et ses achats de services ce qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre. Ces impacts négatifs réels participent globalement au réchauffement climatique, ce qui a conduit l'écosystème à s'engager dans une trajectoire SBTi pour limiter cette contribution.

L'utilisation intensive d'équipements informatiques génère des impacts négatifs en amont (extraction minière polluante, consommation d'eau etc.) et en aval (gestion des déchets). L'impact environnemental sera ici traité en partie par le renforcement de la traçabilité des déchets numériques, visant à favoriser la circularité des composants.

2. Impacts sur les Personnes (Collaborateurs et Partenaires)

Le modèle d'AAA, fondé sur l'expertise humaine, a un effet direct sur le bien-être et le développement des individus :

- Développement des compétences : En ouvrant ses formations aux co-traitants et sous-traitants, AAA agit positivement sur l'employabilité et la montée en expertise d'un écosystème élargi de professionnels tout en renforçant la performance de ses services.
- Santé, Sécurité et Qualité de vie : L'attention portée à l'équilibre vie professionnelle/personnelle et au confort des locaux prévient les risques psychosociaux (burn-out, stress). L'impact positif se traduit par une bonne satisfaction des collaborateurs.
- Équité et Droits Humains : Les politiques d'inclusion et la protection des lanceurs d'alerte garantissent un environnement de travail sécurisé et intègre. Ces dispositifs protègent les individus contre d'éventuels abus ou discriminations, renforçant ainsi le respect des droits fondamentaux au sein de la chaîne de valeur.

3. Impacts sur la Société et l'Éthique des Affaires

- Prévention de la corruption : Par une conformité rigoureuse et des formations obligatoires, AAA limite les risques de pratiques déloyales. Cela contribue positivement à l'assainissement des relations commerciales et à la stabilité économique des marchés où l'écosystème opère.

- Protection de la vie privée : Alan Allman Associates pourrait être exposé à des enjeux réputationnels, juridiques et financiers en cas de cyberattaque.

Conscient de cela, l'écosystème met en œuvre des mesures de prévention et de protection adaptées visant à renforcer la sécurité de ses systèmes d'information.

Ce contexte met également en évidence une opportunité de renforcer notre offre en cybersécurité, dans un environnement marqué par la digitalisation croissante des données.

Pour Alan Allman Associates, ces impacts ne sont pas des phénomènes isolés : ils sont la conséquence directe de notre modèle d'activité. Par exemple, comme notre activité repose sur la prestation intellectuelle, il est naturel que nous ayons un impact positif sur la formation.

À l'inverse, notre choix d'être proches de nos clients et de nous développer à l'international entraîne mécaniquement une consommation forte d'énergie et donc des émissions importantes de CO2.

Horizons temporels des impacts, risques et opportunités

Conformément à sa méthodologie de cotation, Alan Allman Associates a défini des horizons temporels spécifiques pour évaluer la matérialité de ses enjeux de durabilité. Ces horizons sont intégrés comme paramètres de sélection dans notre outil de pilotage :

- Le Long terme : Cet horizon concerne les événements lointains, dont la réalisation est estimée à une échéance de 5 ans et plus.
- Le Moyen terme : Ce palier correspond à des événements susceptibles de se produire dans un intervalle de 2 à 5 ans.
- Le Court terme : À ce stade, l'événement est considéré comme imminent, avec une probabilité de réalisation d'ici 1 à 2 ans.
- L'Immédiat : C'est le niveau d'alerte maximal. Il ne s'agit plus d'une prévision mais d'un événement réel qui s'est déjà produit.

Nature de l'implication dans les impacts

Alan Allman Associates distingue ses impacts selon leur positionnement au sein de sa chaîne de valeur :

Implication directe : L'écosystème est directement responsable des impacts liés à la gestion de ses talents (formation, bien-être) et à la sécurisation des données.

Implication via les relations d'affaires : AAA influence son environnement à travers ses partenariats. Cela inclut, par exemple, la formation avec ses partenaires experts.

À l'inverse, l'empreinte carbone de l'écosystème est étroitement liée aux activités, notamment les achats et déplacements.

À la date de publication, l'entreprise n'a pas encore formalisé une analyse de la résilience de sa stratégie et de son modèle d'affaires face à ses impacts, risques et opportunités matériels.

L'entreprise prévoit de développer, au cours des prochains exercices, une analyse de résilience structurée, incluant des scénarios pertinents et couvrant différents horizons temporels (court, moyen et long terme), conformément aux exigences de ESRS 1. Cette analyse visera à mieux évaluer la capacité de l'entreprise à faire face à ses risques matériels et à saisir ses opportunités.

À ce stade, aucune information quantitative relative à la résilience n'est disponible.

L'exercice de double matérialité de cette année a donné lieu à des ajustements méthodologiques visant à accroître la pertinence de l'analyse au regard de l'activité de conseil d'Alan Allman Associates. Les principales évolutions sont les suivantes :

IRO E1-2 « Opportunité économique d'adapter notre offre au changement climatique pour renforcer la résilience de nos clients » est devenu un risque « Risque économique de manque d'adaptation de notre offre au changement climatique pour répondre à la demande client »

IRO E5-5 « Opportunité économique de renforcer la circularité de nos prestations de conseil (fond et forme) pour répondre aux attentes clients » fusionné avec le risque IRO E1-2 « Risque économique de manque d'adaptation de notre offre au changement climatique pour répondre à la demande client »

IRO S1-6 « Impact positif réel lié à la complexité de certains projets » identifié l'année dernière, a été retiré, car incohérent avec la sous-sous thématique.

IRO S1-9 « Impact positif réel lié à la rémunération attractive proposée à nos salariés » passé en potentiel car l'impact n'est pas affirmé au niveau de tous les cabinets de l'écosystème

IRO S1-27 « Impact positif potentiel lié à la garantie d'égalité des chances valorisant une image moderne et inclusive, renforçant l'attractivité pour talents et clients » passé en impact négatif réel « Impact négatif réel lié au manque de garantie d'égalité des chances » par cohérence avec les chiffres actuels constatés chez AAA

IRO S1-31 « Opportunité liée à la formation continue des salariés » retiré car il s'agit du miroir du risque identifié sur la même sous-sous thématique « Risque de perte d'activité en cas de manque de compétences spécifiques ».

IRO S1-40 « Risque réputationnel et de turnover en cas de manque d'inclusion de salariés issus de la diversité » a

été requalifié en « Risque de manque d'attractivité en cas de manque d'inclusion de salariés issus de la diversité » car le risque n'est pas au niveau de la fidélisation mais au niveau de l'attractivité pour les nouveaux talents plus jeunes et plus sensibles à ces sujets

IRO S2-1 « Impact positif réel lié à la sécurisation de l'emploi de nos co-traitants et sous-traitants » requalifié en « Impact positif réel lié à la sécurisation de l'emploi chez nos fournisseurs, notamment via nos achats » car la sécurisation a lieu au niveau des fournisseurs et pas chez les co-traitants sur marché

IRO G1-11 « Impact positif réel lié à la mise en place d'une politique d'achats responsables garantissant des relations saines et durables avec nos fournisseurs » est devenu une opportunité « Opportunité de formalisation et d'élargissement d'une politique d'achats responsables garantissant des relations saines et durables avec nos fournisseurs »

Alan Allman Associates a structuré son reporting de durabilité en s'appuyant sur les exigences de divulgation définies par les normes européennes (ESRS) :

Couverture par les normes ESRS : L'ensemble des impacts, risques et opportunités (IRO) jugés matériels lors de l'exercice de double matérialité est couvert par les indicateurs et les exigences de divulgation (Disclosure Requirements) prévus par les normes thématiques ESRS (notamment les volets E1 - Changement climatique, S1 - Main-d'œuvre propre et G1 - Conduite des affaires).

Informations spécifiques à l'entité : À ce stade, l'écosystème considère que les indicateurs standards fournis par les ESRS permettent de refléter fidèlement sa performance et ses enjeux de durabilité. En conséquence, aucune information spécifique à l'entité allant au-delà des exigences de la norme n'a été jugée nécessaire pour assurer la compréhension de ses impacts matériels ou de sa stratégie.

ESRS 2 IMPACTS, RISQUES, OPPORTUNITÉS (IRO)

ESRS 2 - IRO-1 : DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS

1. Méthode pour la matérialité d'impact

Conformément aux exigences de l'ESRS 2, Alan Allman Associates a appliqué une méthodologie rigoureuse de double matérialité pour identifier et évaluer ses impacts, risques et opportunités (IRO).

Alan Allman Associates a mis en place un processus d'identification et d'évaluation de ses impacts réels et potentiels sur les personnes et l'environnement, structuré autour des principes du devoir de vigilance. Ce processus contribue à la prise en compte des enjeux de durabilité dans le pilotage des activités de l'entreprise.

Conformément à la réglementation CSRD, nous avons procédé à une analyse préliminaire de nos activités afin d'identifier nos impacts, risques et opportunités. En se basant notamment sur notre modèle d'affaires, notre chaîne de valeur, nos derniers rapports extra-financiers et sur l'analyse d'un cabinet de conseil tiers.

Puis, en suivant les recommandations de l'EFRAG, nous avons appliqué des cotations de gravité et de probabilité brutes à ces différents impacts, c'est-à-dire une cotation ne prenant pas en compte les actions déjà mises en place par les différents acteurs de notre chaîne de valeur pour limiter ces impacts et leur occurrence.

Les impacts dépassant les seuils de criticité définis sont classés comme matériels.

Des entretiens de « challenge », menés auprès des parties prenantes (fournisseurs, experts métiers, direction) avec l'appui du cabinet tiers, ont contribué à examiner la pertinence des impacts identifiés et de la cotation appliquée par le groupe projet interne.

Sources et processus d'identification :

Pour établir une liste exhaustive des IRO's, l'analyse de double matérialité issue du rapport 2024 d'AAA est utilisée comme point de départ, permettant de reprendre les IRO's déjà identifiés.

Cette liste est ensuite enrichie à partir des ressources suivantes :

- L'annexe A relative aux exigences d'application de l'ESRS 1 – AR 16
- Le modèle d'affaires actualisé
- La chaîne de valeur actualisée

Les caractéristiques d'un impact se définissent par leur nature, négative et/ou positive, ainsi que par leur caractère réel ou potentiel. Les impacts ont été évalués selon leur gravité, définie par leur Ampleur (niveau de gravité si négatif ou bénéfice apporté si positif), leur portée (périmètre géographique) et leur caractère irrémédiable – uniquement pour les impacts négatifs. L'occurrence et la temporalité sont également évaluées pour donner une note de probabilité.

Enfin, la cotation de l'impact est obtenue par le calcul suivant : (gravité + probabilité) / 2

Les échelles d'évaluation de la gravité et de la probabilité d'impact sont détaillées dans les tableaux ci-dessous.

Gravité = (Ampleur + portée + irrémédiabilité) / 3					
Ampleur (Echelle) = Niveau de gravité si négatif ou bénéfice apporté si positif		Portée (étendue)		Irrémédiabilité (réparabilité)	
1 Impact faible	Impacts de faible importance avec des effets relativement modérés	1 Limité	Un ou plusieurs individus	1 facilement réversible	Impacts négatifs uniquement, niveau de réparabilité des impacts négatifs en cas d'occurrence
2 Impact modéré	Impacts moyens, avec des effets significatifs	2 modérément répandu	Un ou plusieurs sites	2 réversible avec des efforts ou sur le moyen terme	
3 Impact fort	Impacts élevés, avec des effets considérables	3 très répandu	Toute l'entreprise	3 très difficile d'y remédier	
4 Impact critique	Impacts critiques, avec des effets catastrophiques	4 global/total	Toute la planète	4 irréversible	

Figure : Echelle d'évaluation relative à la gravité de l'impact

Occurrence/potentialité = fréquence de survenue de l'événement
L'événement = le ou les impacts (positifs/négatifs) considérés

1 Improbable	L'événement n'est pas encore arrivé ou très peu et rien ne laisse penser qu'il surviendra
2 Peu probable	L'événement ne s'est pas ou très peu produit et pourrait survenir à nouveau
3 Probable	L'événement s'est produit quelques fois et a de fortes chances de survenir à nouveau
4 Très probable à certain	L'événement s'est produit de manière régulière et se produira encore de manière régulière

Temporalité = A quelle horizon l'événement se produira
L'événement = les impacts considérés

1 Long terme	Événement qui peut se produire à horizon 5 ans et plus
2 Moyen terme	Événement qui peut se produire à horizon 2-5 ans
3 Court terme	Événement qui peut se produire à horizon 1-2 ans
4 immédiat	Événement réel qui s'est déjà produit

Figure : Echelle d'évaluation relative à la probabilité de l'impact (occurrence + Temporalité/2)

Afin d'identifier nos enjeux prioritaires, nous avons comparé trois seuils de significativité. Le **scénario 2 (seuil ≥3,25)** a été retenu car il offre la vision la plus équilibrée de nos impacts : il permet de retenir un pourcentage précautionneux d'impacts identifiés (+ de 20%), de retenir des impacts sur l'ensemble des piliers E-S-G mais aussi de retenir à la fois des impacts positifs, mais aussi négatifs.

	1er scénario : ≥ 3,5	2ème scénario : ≥ 3,25	3ème scénario : ≥ 3,0
Environnement	2	8	19
Social	4	9	24
Gouvernance	0	2	2
Spécifique	0	0	0
TOTAL	6 (7%) 3 Négatifs 3 Positifs	19 (22%) 10 Négatifs 9 Positifs	45 (53%) 36 Négatifs 9 Positifs

Figure : Scénarios de cotation pour la matérialité d'impact

Pilotage et surveillance des impacts matériels

La surveillance des impacts est assurée par une méthodologie dédiée :

- Pilotage opérationnel : La chargée de mission RSE assure la collecte annuelle des données et des indicateurs de performance (KPI) associés à chaque impact matériel.
- Gouvernance de supervision : Le Comité de Pilotage (COPIL) RSE supervise l'évolution des impacts. Le processus prévoit une actualisation annuelle de la cotation pour refléter les changements d'activité ou de l'environnement externe, contribuant à maintenir la prise en compte des enjeux de durabilité en cohérence avec les réalités opérationnelles.

Notre méthodologie hiérarchise les défis de durabilité en fonction de leur pertinence pour nos métiers, nous permettant ainsi de nous concentrer sur les problématiques les plus essentielles :

- Activités opérationnelles : L'analyse s'est concentrée sur nos métiers de services, identifiant les enjeux liés au capital humain et à la gestion des données (notamment la cybersécurité et la protection de la vie privée) comme des points de vigilance naturels au regard de notre modèle d'affaires.
- Chaîne d'approvisionnement : Une attention particulière a été portée à notre chaîne d'approvisionnement. Ce processus permet de surveiller les risques potentiels liés aux pratiques de nos partenaires commerciaux.
- Processus Aval : L'analyse a pris en compte les impacts liés à la qualité de service et à la sécurité des solutions fournies à nos clients (par exemple, la satisfaction client et les enjeux de cybersécurité). Elle a également intégré les enjeux liés à la gestion des déchets, en particulier ceux générés par les équipements numériques, afin de mieux orienter les actions de prévention et de traitement.
- Recours à des experts externes : L'ensemble de la démarche de double matérialité a été accompagnée par un cabinet tiers, expert de la CSRD. Leur rôle a été d'apporter une expertise technique sur les référentiels ESRS, de fournir une vue sectorielle comparative et d'animer les ateliers d'actualisation de la cotation des IRO.
- Dialogue avec l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) : En amont du processus, des échanges ont été réalisés avec l'OTI pour s'assurer que la méthodologie de consultation et d'analyse était alignée sur les attentes de vérification future, renforçant ainsi la robustesse de notre processus de vigilance.

2. Méthode pour la matérialité financière

Le processus d'évaluation des risques et opportunités suit une méthodologie similaire à celle utilisée pour l'analyse des impacts. Chaque élément est classé comme Risque (R) ou Opportunité (O).

Les risques et opportunités ont été évalués en fonction de l'ampleur de leurs effets financiers potentiels ainsi qu'en fonction de leur occurrence et leur temporalité.

La cotation du risque ou de l'opportunité s'obtient par le calcul : (gravité + probabilité) / 2.
Les échelles d'évaluation d'un risque sont détaillées dans les tableaux ci-dessous.

1 Effet financier faible	Dépenses supplémentaires < 0.2% CA
2 Effet financier modéré	Dépenses supplémentaires < 0.4% CA
3 Effet financier fort	Dépenses supplémentaires < 1.5% CA
4 Effet financier très élevé	Dépenses supplémentaires > 1.5% CA

Figure : Echelle de mesure de l'ampleur financière déterminée par AAA

Occurrence/potentialité = fréquence de survenue de l'évènement
L'évènement = le ou les impacts (positifs/négatifs) considérés

1 Improbable	L'évènement n'est pas encore arrivé ou très peu et rien ne laisse penser qu'il surviendra
2 Peu probable	L'évènement ne s'est pas ou très peu produit et pourrait survenir à nouveau
3 Probable	L'évènement s'est produit quelques fois et a de fortes chances de survenir à nouveau
4 Très probable à certain	L'évènement s'est produit de manière régulière et se produira encore de manière régulière

Temporalité = A quelle horizon l'évènement se produira
L'évènement = les impacts considérés

1 Long terme	Évènement qui peut se produire à horizon 5 ans et plus
2 Moyen terme	Évènement qui peut se produire à horizon 2-5 ans
3 Court terme	Évènement qui peut se produire à horizon 1-2 ans
4 Immédiat	Évènement réel qui s'est déjà produit

Figure : Echelle d'évaluation relative à la probabilité de l'impact (occurrence + Temporalité/2)

Afin d'identifier nos enjeux prioritaires, nous avons comparé trois seuils de significativité. Le **scénario 2 (seuil ≥3,0)** a été retenu car il offre la vision la plus équilibrée de notre matérialité financière. En effet, il permet de retenir un pourcentage précautionneux de risques et d'opportunités (+ de 30%), tout en assurant la représentativité des trois piliers E-S-G ainsi que la présence de risques mais également d'opportunités.

	1er scénario : ≥ 3,5	2ème scénario : ≥ 3,0	3ème scénario : ≥ 2,5
Environnement	1	2	4
Social	2	9	14
Gouvernance	0	1	2
Spécifique	2	4	4
TOTAL	5 (10%) 3 Risques 2 Opportunités	16 (32%) 12 Risques 4 Opportunités	24 (48%) 16 Risques 8 Opportunités

Figure : Scénarios de seuils de matérialité financières

3. Réalisation de la double matérialité

La double matérialité combine :

- Impact sur l'environnement et la société** : identification des impacts négatifs et positifs selon les critères décrits.
- Risque ou opportunité financiers pour AAA** : évaluation des risques et opportunités financiers générés par les impacts sociaux et environnementaux.

Périmètre analysé :

- Activités opérationnelles : capital humain, cybersécurité et protection des données
- Chaîne d'approvisionnement : pratiques fournisseurs et risques sociaux/environnementaux
- Processus aval : qualité de service, satisfaction client, gestion des déchets numériques

3. Description du processus de décision interne

Le processus de décision concernant l'identification et l'évaluation des enjeux de durabilité chez Alana Allman Associates repose sur une gouvernance structurée et des étapes de contrôle rigoureuses :

1. Processus de décision : La sélection finale des enjeux matériels (ceux publiés dans ce rapport) suit un parcours de validation en plusieurs étapes :

- Expertise technique : Une pré-identification est réalisée par un cabinet tiers expert en CSRD sur la base du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur d'AAA.
- Arbitrage opérationnel : Ces éléments sont revus et une pré-cotation est proposée lors d'un Atelier réunissant le Comité de Pilotage (COPIL) RSE.

- Interrogation des parties : Conformément à notre méthodologie, des entretiens avec les parties prenantes internes et externes (fournisseurs, directeurs etc.) sont menés pour challenger ou confirmer la pertinence des cotations attribuées par le COPIL RSE.
- Validation : Les cotations challengées par les parties prenantes sont – à la discrétion du COPIL RSE, actualisées ou non. Puis différents scénarios de seuils de matérialités ont été présentés au COPIL RSE par le cabinet prestataire. La liste finale des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels est présentée et validée lors d'une réunion de clôture dédiée, intégrant les membres de la direction, garantissant l'alignement avec la stratégie globale de l'entreprise.
- Documentation et piste d'audit : Chaque étape du processus (ateliers, calculs de scores, arbitrages) est documentée dans une Note Méthodologique détaillée, permettant une traçabilité complète des décisions pour l'Organisme Tiers Indépendant (OTI).

Le processus d'identification des enjeux de durabilité s'articule avec la gestion des risques globale de l'entreprise. L'analyse utilise le modèle d'affaires de l'entreprise comme base commune pour identifier les risques de durabilité. Les résultats de la matérialité sont communiqués à la Direction Générale, permettant ainsi d'éclairer le profil de risque global de l'entreprise et d'intégrer les enjeux de long terme dans la réflexion stratégique.

Le périmètre couvre l'ensemble des activités d'AAA, incluant ses opérations propres ainsi que sa chaîne de valeur amont et aval.

Pour l'exercice 2025, le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) a été renforcé par rapport à 2024. Les principales évolutions méthodologiques sont les suivantes :

- Mise à jour du modèle d'affaires et de l'analyse de la chaîne de valeur.
- Révision des échelles de cotation afin de s'aligner strictement sur les recommandations de l'EFRAG.
- Réalisation d'entretiens qualitatifs auprès de nos parties prenantes internes et externes, permettant de challenger et d'affiner la pertinence des cotations.
- Intégration d'un nombre plus exhaustif d'IRO matériels, garantissant une vision plus complète des enjeux de durabilité.
- Accompagnement par un cabinet de conseil spécialisé afin de sécuriser la conformité du processus aux exigences de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Suivi et pilotage des IRO matériels :

Le suivi est assuré par une structure de gouvernance dédiée :

Gouvernance : Le projet est piloté par la directrice juridique chargée des sujets RSE, accompagné de la chargée de mission RSE.

Actualisation : La méthodologie prévoit une revue annuelle pour assurer la comparabilité des données avec l'année précédente (N-1) et l'alignement avec les évolutions réglementaires.

Détermination des informations matérielles à publier

Suite à l'identification de nos Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels, Alan Allman Associates a déterminé les informations spécifiques à divulguer en suivant un processus structuré, appuyé par un outil de pilotage Excel dédié :

- Lien entre enjeux et points de données : Pour chaque IRO ayant franchi le seuil de matérialité défini (score > 3,25 pour les impacts ou score > 3 pour les risques et opportunités), nous avons utilisé un outil de correspondance pour identifier les exigences de divulgation (Disclosure Requirements) et les points de données (Data Points) associés dans les normes ESRS.
- Analyse d'écart (Gap Analysis) : Cet outil Excel a également servi de support pour mesurer l'écart entre les données actuellement disponibles chez AAA et les exigences de la CSRD. Ce processus a permis d'arbitrer sur le niveau de détail à fournir pour ce rapport, en priorisant la fiabilité et la représentativité des données collectées.

ESRS2 - IRO-2 EXIGENCES D'INFORMATION INCLUES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ

Sujet de durabilité	Exigence de publication (DR)	Indicateurs	
		Inclus	Exclu
Adaptation au changement climatique	E1.GOV3 E1-1 E1.IRO1, E1-2, E1-3,E1-4,E1-7,E1-8, E1-9	13 14,16a,16 b,16 c, 16 d,16 e, 16 f,16 g ,16 h ,16 i, 16 j, 17, 18, 19 a,19 b, AR 7b,19 c, AR 8 b ,24,62,28,29 a,AR 21,29,62,32,33,34b,AR 25 a et b, 34 e,16 a, 34f, 16 b ,AR 30c,AR 24	16 f,61, 61 a b c, AR57 a, AR 57 a b ,63 a b c d,AR 65, 63 j, 66 a c,AR 70 c i, 66b d, AR 69 a, AR 69 b, 67 c,67 e, 68 a, 69 b
Atténuaion du changement climatique	E1-4, E1-6,E1-7	44,50,AR 41,51,48 a , 49 a, 52 a, 49 b, 52 b, 51,44, 52 a,52 b, 47, AR 39 b, AR 42 c, AR 45 d, AR 45 e, AR 46 g, AR 46 i, AR 46 h, 53,55,AR 55, 56 a,58a, AR 58 f,AR 60,58b	51,48 b , AR43 c, AR 46 i,65 b, 58, AR 58e,59a,59b,AR 61,AR 62 a,AR 62b,AR 62 c,AR 62d,AR 62 e,AR 64
Energie	E1-5	37,37 a,37 b, AR 34,37 c,37 c i,37 c ii,37 c iii AR 34,38 a b c d e,AR 34 39	40,42,43
Pollution de l'air Pollution des eaux Pollution du sol	E2.IRO1,E2-1,E2-2,E2-3, E2-4, E2-5,E2-6,	14, 15 a c 62,18,AR 13,62 22,23 a b c 81,28 a b,30 a b c,31	15 b, AR 12, 19, AR 15,23 d,24, 24 a 25,AR 17,AR 18, AR 23 c,AR 23 c,AR 25a,AR 25 b c d e,34, 35,39 a 40 a b c,39 a b c 41,AR 33
Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	E2-4	28 b	28 b
Consommation de l'eau	E3-IRO 1,E3-1, E3-2, E3-3,E3-4,	8 a b,11 12a b c,13 62,17,19,62 22,23 a c 81, 28 a b c e 29	12a i,12a ii,12a iii 13,14 AR 18a, AR 18b AR 18c,18 AR20, 23 b 24, 24 a b c,25 AR 23 a, AR 23 b 28 d, AR30, AR 31 AR 32, 33 a, 33 b 33 c, AR 33
Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	E4.IRO-1 E4.SBM-3 E4-2 E4-3 E4-4 E4-5	16 a i, 16 a iii 16 b,22 23 a b d e f 24 b,62,27 28 b,28 b i 28 b ii,28 b iii 28 c,62,31,32 a 32 a i,32 a ii 32 a iii,32 b,32 c,32 d,32 e 32 f,81,38	16 a,16 a ii,16 c 17 e iii,18, 18 a b c , 13 a b c d e f,15 AR 1 a,AR 1 b AR 1 c,AR 1 d,AR 1 e, AR 1 f,AR 1 g AR 1 h,AR 1 i AR 1 j, AR 1 k 23 c,AR 12 AR 12 a,AR 12 b

			AR 12 c, AR 16 AR 17 a b c d e, 24 a c d a AR 18 a,AR 18 b AR 18 c AR 20 a b c d e f AR 22, 35 36, 38 a b c d e AR 34 a b c d, 39 AR 32, 40 40 a b c d, 40 d i 40 d ii,41 a 41 b i, 41 b ii 41 b iii 45 a b c,AR 39
Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	E5-1 E5-2 E5-3 E5-4 E5-6	14, 15a b,62,19,62,23, 24 a b c d,30 31a c ,32 AR 25,43 a 43 a,43 b,43 c	AR 9 a b 20 a b c d e f AR 11, AR 12 a b c, 31b, 35, 36 a b c,40, AR35
Déchets	E5-3 E5-5 E5-6	24 e,25,27,37 a, 37 b c d ,38, 38 a b,39,40 43 a b c	26 a, 26 b,26 c 39, AR 35
Sécurité de l'emploi	S1.SBM-3 S1-2 S1-4 S1-6	14 c d, 27, 27 a b c d, 27 e, 29, 38 c d, 40 a, 43, 50 c, 50 d, 50 d i, 50 d ii, 50 e, 50 f, 14, 14 a, 19, 20b, 21, 62, 37, 6, 24, 64, 47 a, 47 b, 47 c, 81	14 e, 14 f i, 14 f ii, 14 g i, 14 g ii, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 40 b, AR 33 a, AR 33 b, AR 33 c, AR 33 d, AR 35, AR 36, AR 40 a, AR 40 b, AR 41, AR 43, AR 48, AR 49 a b c, 52, 52 a, 52 b, 55 a, 55 a, 55 a, AR 61, 56, 55 b, 55 b i, 55 b ii, 55c, 57, 60 a, 60 b, 60 c, 61, 62, 63 a, 63 b, AR 70, 20c,22
Salaires décents 17	S1-10	69, 70, 14, 14 a, 19, 20b, 21, 62, 37, 6, 24, 64, 47 a, 47 b, 47 c, 81	74 a, 74 b, 74 c, 74 d, 74 e, 75, 76, 20c,22
Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	S1.SBM-3 S1-1 S1-2 S1-3 S1-4	14 b, 14 d, 20a, 27, 27 a, 27 b, 27 c, 27 d, 27 e, 29, 32a, 38 a, 38 b, 39, 40 a, 41, 43, 14, 14 a, 19, 20b, 21, 62, 37, 6, 24, 64, 47 a, 47 b, 47 c, 81	29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 32 b, AR 29, AR 30, 32 c, 32 d, 32 e, 33, 34, 40 b, AR 33 a, AR 33 b, AR 33 c, AR 33 d, AR 35, AR 36, AR 40 a, AR 40 b, AR 41, AR 43, AR 48, AR 49 a b c, 20c,22
Santé et sécurité	S1.SBM-3 S1-1 S1-14 S1-2 S1-4	14 c, 14 d, 23, 27, 27 a b c d e, 29, 38 c d, 40 a, 43, 88 c d e.	29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 40 b, AR 33 a, AR 33 b, AR 33 c, AR 33 d, AR 35, AR 36, AR 40 a, AR 40 b, AR 41, AR 43, AR 48, AR 49 a b c, 89, 89, 90, AR 81, AR 94, 93 a, 93 b, 93 b, 94, 20c,22

Egalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	S1.SBM-3 S1-1 S1-16 S1-2 S1-3 S1-4 S1-6 S1-9	14 b, 14 d, 16, 19, 24a, 24b, 24c, 24d, 27, 27 a b c d e, 28, 29, 32a, 38 a, 38 b, 39, 40 a, 41, 43, 50 a, 50 a b, 50 b + 51, 50 b + 51, 50 d, 50 d i, 50 d ii, 50 e f, 66a, 66 a, AR 71, 97 a, 97 c, 14, 14 a, 19, 20b, 21, 62, 37, 6, 24, 64, 47 a, 47 b, 47 c, 81	14 e, 14 f i, 14 f ii, 14 g i, 14 g ii, 20c,22, AR 14, AR 17 a, AR 17 b, AR 17 c, AR 17 d, AR 17 e, AR 17 f, AR 17 g, AR 17 h, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 32 b, AR 29, AR 30, 32 c, 32 d, 32 e, 33, 34, 40 b, AR 33 a, AR 33 b, AR 33 c, AR 33 d, AR 35, AR 36, AR 40 a, AR 40 b, AR 41, AR 43, AR 48, AR 49 a b c, 52, 52 a, 52 b, 55 a, 55 a, 55 a, AR 61, 56, 55 b, 55 b i, 55 b ii, 55c, 57, 60 a, 60 b, 60 c, 61, 62, 63 a, 63 b, AR 70, 97 b, 98, 99, 103 a, 103 b, 103 c, 103 d, 104 a, 104 b, AR 103, AR 106, 20c,22
Formation et développement des compétences	S1.SBM-3 S1-1 S1-13 S1-2 S1-4	14 c, 14 d, 19, 27, 27 a, 27 b, 27 c d e, 29, 38 c d, 40 a, 43, 83 a b, 14, 14 a, 19, 20b, 21, 62, 37, 6, 24, 64, 47 a, 47 b, 47 c, 81	14 e, 14 f i, 14 f ii, 14 g i, 14 g ii, 20c, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 40 b, AR 49 a b c, 84, 85, 88 a, 88 b, 20c,22
Emploi et inclusion des personnes handicapées	S1.SBM-3 S1-1 S1-12 S1-13 S1-2 S1-4	14 d, 16, 19, 20a, 24a b c d, 28, 40 a, 79, AR 76, 83 a b, 14, 14 a, 19, 20b, 21, 62, 37, 6, 24, 64, 47 a, 47 b, 47 c, 81	14 e, 14 f i, 14 f ii, 14 g i, 14 g ii, 20c, AR 14, AR 17 a, AR 17 b, AR 17 c, AR 17 d, AR 17 e, AR 17 f, AR 17 g, AR 17 h, 40 b, AR 49 a b c, 84, 85, 88 a, 88 b, 20c,22
Diversité	S1.SBM-3 S1-1 S1-2 S1-4 S1-9	14 c, 16, 19, 24c, 24d, 27, 27 a b c d, 27 e, 28, 29, 38 c d, 43, 66 b, 14, 14 a, 19, 20b, 21, 62, 37, 6, 24, 64, 47 a, 47 b, 47 c, 81	14 e, 14 f i, 14 f ii, 14 g i, 14 g ii, 20c, AR 14, AR 17 a, AR 17 b, AR 17 c, AR 17 d, AR 17 e, AR 17 f, AR 17 g, AR 17 h, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 29, AR 25 a, AR 25 b, AR 25 c, AR 25 d, AR 25 e, AR 26, 40 b, AR 49 a b c, 20c,22
Protection de la vie privée	S1-1	20a, 14, 14 a, 19, 20b, 21, 62, 37, 6, 24, 64, 47 a, 47 b, 47 c, 81	40 b, AR 49 a b c, 93,a b, 94, 20c,22

Sécurité de l'emploi	S2.SBM-3 S2-1 S2-4 S2-5	11, 11 a, 11 a i-v, 11 c, 11 d, 16, 62, 31, 32 c, 32 d, 38, 62, 41, 81	11b, 32 a, 32 b, 33 a b c,
Formation et développement des compétences	S2.SBM-3 S2-1 S2-2 S2-3 S2-4 S2-5	11, 11 e, 12, 13, 16, 17b, 18, 62, 22 a, 22 b, 22 c, 22 e, 27 b, 27 c, 27 d, 28, 29, 31, 34 b, 38, 62, 41, 42 a, 42 b, 42 c, 81	17, 17a, 17 c, 18, 19, 19, AR 12, AR 16, 22, 22 d, 23, 24, 24, 27 a, 28, 29, AR 23, AR 24, AR 25, AR 25, 32 a, 32 b, 35, 36, AR 30, AR 31, AR 36 a, AR 36 b, AR 37, AR 44, AR 45 a, AR 45 b, AR 45 c
Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap	S2.SBM-3 S2-1 S2-4 S2-5	11, 11 e, 12, 13, 16, 62, 31, 34 b, 38, 62, 41, 42 a, 42 b, 42 c, 81	17, 17a, 35, 36, AR 45 a, AR 45 b, AR 45 c
Protection de la vie privée	S4.SBM-3 S4-1 S4-4 S4-5	10,10 d, 15,16 b, 33 a, 33 b,41 a b c,41,62,30,62,15	16, 16 a c,34,35,AR 42 a b c
Liberté d'expression	S4.SBM-3 S4-1 S4-2 S4-4 S4-5	10, 10 a, 10 a i-iv, 10 c, 10 d, 15, 15, 17, 62, 20, 20 a, 20 b, 20 c, 20 d, 22, 30, 31 c, 31 d, 33 b, 37, 62, 41, 41 a, 41 b, 41 c, 81	10 b, 17, 22, AR 15, 25 a, 25 b, 25 c, 25 d, 26, 26, 27, 27, AR 20, AR 21, AR 22, AR 22, AR 23, 32 a b c,34,35, AR 27, AR 28, AR 33 a, AR 33 b, AR 34, AR 41, AR42 a b c
Accès aux produits et aux services	S4-SBM-3 S4-1 S4-4 S4-5	10, 10 d, 11, 15, 17, 62, 30, 33 b, 41, 41 a, 41 b, 41 c, 81	12, 16,16 a c, 17, AR9, AR13,34,35,AR 42 b c
Culture d'entreprise	G1-1	9,7,62	5 a b,10
Protection des lanceurs d'alerte	G1-1	7,62,10 a c d e, 10 c) i)	10f
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	G1-2 G1-6	7,62, 14, 15 a, 15 b, 33 a, 33 b, 33 c, 33 d	
Corruption et versements de pots-de-vin	G1-1 G1-3 G1-4	10 b, 10 g, 10 h, 18 a, 18 b, 18 c, 19, 20, 21 a, 21 b, 21 c, 24 a, 24 b	29 a, 29 b, 29 b i, 29 b ii, 29 c, 29 d, 30, 62

Economie	Aucun, enjeu spécifique
E-reputation	Aucun, enjeu spécifique

Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union Le tableau qui suit présente les points de données visés dans ESRS 2 et l'ESRS thématique qui découlent d'autres actes législatifs de l'Union.

Exigence de publication et point de donnée relatif	Annexe B - ESRS 2 (SFDR + PILIER 3 + Benchmark + CL)	N° de page
ESRS2 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	SFDR	190
ESRS2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable	SFDR	192
ESRS 2 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	SFDR	194
E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	CL	220
E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	SFDR+PILIER 3+ RÉFÉRENCE	227
E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	SFDR	228
E1-6 Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	SFDR+PILIER 3+ RÉFÉRENCE	229
E1-7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	CL	231
E2-4 Pollution de l'air, de l'eau et des sols	SFDR	232
E3-1 Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	SFDR	-
E3-4 Consommation d'eau	SFDR	-
S4.MDR-p_01-06 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	SFDR SFDR + Référence	248
S4-4 Actions concernant les impacts importants sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	SFDR	Non matériel
E5-5 Ressources sortantes	SFDR	234
S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	SFDR	244
E4-SBM-3 Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	SFDR	Omission de divulgation pour cette année (Quick Fix)
E4-2 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	SFDR	Omission de divulgation pour cette année (Quick Fix)

G1-1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	SFDR	250
G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	SFDR	255
S1.SBM-3 Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques	SFDR	Non matériel
S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	SFDR	236
S1-3 Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	SFDR	Nom matériel
S1-16 Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	SFDR/BANC	243
S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	SFDR/BANC	Non matériel

Les sujets omis lors de l'analyse de double matérialité :

Conformément aux exigences de transparence de la directive CSRD, nous présentons ci-après les enjeux de durabilité non examinés lors de notre analyse de double matérialité ; le tableau suivant détaille les justifications techniques ayant conduit à l'omission de ces thématiques pour l'exercice actuel.

Sous-sous thématiques	Justification
Microplastiques	Via son activité, AAA n'est ni productrice, ni consommatrice d'une grande quantité de plastique. Ses seules utilisations de plastique rentrent dans le cadre de ses achats de matériel informatique (ordinateur, casque, écran, emballages...), qui suivent une filière de recyclage et qui ne participent pas ou très peu à la prolifération des microplastiques.
Ressources marines	Via son activité, AAA n'extrait et n'utilise pas d'eau ou de ressources marines issues des océans et ne rejette pas d'eau dans ces derniers. Les activités d'extraction, de transformation et de transport des matériaux nécessaires à l'activité d'AAA (pour ses produits informatiques) peuvent avoir des impacts ou des risques en lien avec cette sous-thématique mais ceux-ci sont davantage traités dans les sous-sous thématiques consommation d'eau et pollution de l'eau.
Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	Parmi les vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité, AAA n'a pas d'impact ou de risque/opportunité en lien avec plusieurs vecteurs : l'exploitation directe en premier lieu puisqu'AAA n'exploite pas directement la biodiversité (hors imperméabilisation des sols comptabilisé par ailleurs), espèces exotiques envahissantes en second lieu puisque ces espèces n'ont pas de lien avec l'activité d'AAA et enfin d'autres vecteurs n'ont pas été identifiés.
Incidence sur l'état des espèces	AAA n'a pas d'impact ou de risque/opportunité en lien direct avec la taille de population d'espèces ou avec des espèces en voie de disparition, les autres impacts indirects d'AAA sur la biodiversité sont par ailleurs déjà pris en compte par ailleurs sur la sous-sous thématique vecteurs d'incidences directs (changement climatique, pollution, changement d'affectation des terres...)

Travail des enfants / Travail forcé / Logement adéquat	Via l'implémentation géographique de ses cabinets et via son secteur d'activité, AAA n'a pas d'impacts ou de risque/opportunité en lien avec le travail des enfants ou le travail forcé. Par ailleurs, AAA ne met pas de logement à disposition de ses salariés et n'est donc pas concerné par la sous-sous thématique logement adéquat.
Sécurité des utilisateurs et/ou des consommateurs finaux	Via son activité, AAA n'a pas d'impact, de risque ou d'opportunité en lien avec la santé et sécurité de ses clients, ni en lien avec la protection des enfants. Les clients d'AAA sont des entreprises donc des professionnels majeurs et les services de conseil proposés par AAA n'impactent pas la santé / sécurité de ces professionnels.
Bien-être animal	Via son activité, AAA n'a pas d'impact, de risque ou d'opportunité en lien avec le bien-être animal. AAA peut avoir des impacts indirects sur la biodiversité via l'artificialisation des sols pour ses bureaux ou via ses achats mais cela n'entre pas dans le cadre du bien-être animal.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

ESRS E1

E1-GOV-3 : INTÉGRATION DES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES SYSTÈMES D'INCITATION

Les considérations liées au climat ne sont pas intégrées dans la structure de rémunération des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance.

E1-1 : PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'entreprise procède actuellement à une révision de ses objectifs de réduction d'émissions de GES afin de renforcer son ambition climatique. Accompagnés par un cabinet expert, nous alignons ces cibles sur la méthodologie SBTi pour garantir leur compatibilité avec l'Accord de Paris (Scopes 1, 2 et 3). La soumission formelle de ces objectifs est prévue pour 2026. La déclinaison opérationnelle de ces cibles sera détaillée dans le plan de transition, dont la finalisation est conditionnée par l'arrêt de ces nouveaux objectifs finaux.

Bien que l'entreprise ait précédemment défini des objectifs de réduction de ses émissions de GES, une révision stratégique est actuellement en cours pour renforcer notre ambition climatique.

Nous sommes accompagnés par un cabinet expert pour aligner ces nouveaux objectifs sur la méthodologie SBTi (Science Based Targets initiative), avec une soumission prévue au cours de l'année 2026. Cette mise à jour vise spécifiquement à garantir la pleine compatibilité de notre trajectoire de décarbonation avec le scénario de limitation du réchauffement à 1,5°C préconisé par l'Accord de Paris, en couvrant de manière exhaustive les Scopes 1, 2 et 3.

Alan Allman Associates a identifié plusieurs axes de travail destinés à structurer sa démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces éléments constituent la base de la réflexion actuelle sur l'évolution du modèle opérationnel et de la chaîne de valeur. L'entreprise s'appuie sur plusieurs leviers pour agir sur son empreinte environnementale, tant dans ses opérations internes que dans sa chaîne de valeur :

- Sobriété numérique et usage de l'Intelligence Artificielle : Dans le cadre de la maîtrise de son empreinte numérique, une réflexion est menée pour rationaliser l'usage des outils d'IA en interne. L'objectif est de privilégier une solution unique afin de limiter la multiplication des consommations énergétiques liées à l'utilisation de plusieurs plateformes concurrentes.
- Gestion du parc informatique : L'allongement du cycle de vie des équipements est à l'étude. Le recours au réemploi de matériel informatique est favorisé pour modérer le volume d'achats de produits neufs et l'impact carbone associé à leur cycle de fabrication.

- Évolution des pratiques d'achat : Une politique d'achat responsable est en cours de formalisation. Ce document vise à définir des critères de sélection intégrant des considérations environnementales pour la chaîne de valeur amont.
- Coordination de la gestion des flux : Sur certains sites en France, l'entreprise collabore avec le prestataire Elise pour l'organisation du tri et du recyclage, participant ainsi à une gestion des ressources en fin de vie.
- Ces actions seront renforcées lors de la finalisation du processus SBTi permettant ainsi un réel plan de transition formalisé.

À ce stade, il n'est pas possible de fournir une estimation précise des dépenses opérationnelles (Opex) et des dépenses d'investissement (Capex) associées à sa mise en œuvre. De même, les engagements liés à l'initiative SBTi nécessitent une définition plus avancée des actions à déployer, ce qui conditionne le calcul des dépenses opérationnelles correspondantes.

Les principales actions de réduction du bilan carbone ont été identifiées. Toutefois, aucune quantification des dépenses financières associées n'a encore été réalisée à ce stade.

Les émissions bloquées sont principalement identifiées dans le parc informatique et la flotte automobile. Dans la mesure leur augmentation n'est pas formalisée dans notre stratégie de croissance, le volume de ces émissions restera stable. Par conséquent, cette stagnation ne devrait pas compromettre nos objectifs de réduction SBTi sur le long terme.

Le plan de transition d'Alan Allman Associates est actuellement en phase de conception et sera formellement rédigé à l'issue des travaux de mise à jour de nos objectifs de réduction d'émissions de GES.

Cette approche garantit que le plan sera bâti sur une trajectoire robuste, scientifiquement validée par le processus SBTi en 2026. L'élaboration de ce document sera menée en étroite synergie avec la stratégie globale du groupe, afin d'assurer un alignement total entre nos ambitions de croissance, nos leviers opérationnels et notre planification financière. En intégrant ces futurs jalons de décarbonation au cœur de son modèle d'affaires, l'écosystème s'assure que la transition climatique soit un moteur de performance durable pour l'ensemble de ses cabinets.

A ce jour, le plan de transition n'est pas encore formalisé. Il sera rédigé de manière parallèle que la soumission du processus SBTi. Ainsi, sa formalisation est prévue pour 2026.

TAXONOMIE EUROPÉENNE

Contexte réglementaire

Afin de favoriser la transparence et une vision long terme dans les activités économiques et d'orienter les flux de capitaux vers des investissements durables, l'Union Européenne a créé un système commun de classification des activités des entreprises permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Ce système est défini dans le règlement européen Le règlement Taxonomie (EU 2020/852) du 18 juin 2020 dit « règlement taxonomie ». Dans le cadre du Règlement européen (UE) 2020/852 et de l'acte délégué Climat, Alan Allman Associates a analysé ses activités au regard des secteurs définis dans les annexes 1 et 2. Le chiffre d'affaires, ainsi que les dépenses d'investissement (CapEx) et d'exploitation (OpEx) liées aux activités principales du groupe, ne sont pas éligibles à la Taxonomie. L'analyse s'est donc concentrée sur les « mesures individuelles » visant à rendre certaines activités plus bas carbone ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En se concentrant sur les secteurs du transport et du bâtiment, les investissements et dépenses courantes ont été évalués afin d'identifier les activités éligibles et alignées les plus significatives pour l'écosystème.

Domaine	Activités éligibles	Activité taxonomie
Transport	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5
Business	Acquisition et propriété de bâtiments	7.7

Modalités de détermination des ratios d'éligibilité et d'alignement Les ratios financiers ont été définis conformément aux définitions données dans l'annexe I de l'acte délégué du 6 juillet 2021.

S'agissant du chiffre d'affaires :

Aucun chiffre d'affaires n'a été considéré comme éligible. Le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires alignés correspondent donc à 0% (sur un total de chiffre d'affaires consolidés s'élevant à 330,4M EUR - note de l'annexe au comptes consolidés).

S'agissant des dépenses d'investissements (CapEx) :

Les dépenses ont été analysées pour identifier les dépenses individuelles potentiellement éligibles à la Taxonomie. En particulier, ce sont les dépenses associées aux bâtiments 7.7 (CCA/CCM) et aux transports des collaborateurs 6.5 (CCA/CCM) qui ont été revues au regard des critères de la Taxonomie.

Le dénominateur est directement issu des comptes consolidés IFRS du Groupe (après élimination des transactions intra-groupe). Le périmètre couvert correspond à la totalité du périmètre des comptes consolidés, les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence étant exclues. Les dépenses d'investissements comprennent les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant amortissement et réévaluations, ainsi que les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises. Le numérateur comprend la partie de ces dépenses d'investissement liées aux activités identifiées éligibles. L'ensemble des CapEx éligibles est évalué à 9 125 475,00 € et représente 74 % des CapEx du Groupe (total de 12 318 639,00 € - à rationaliser avec les notes de l'annexe aux comptes consolidés).

Concernant l'activité 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments, aucun bâtiment n'est aligné en 2025 en raison du manque de disponibilités des informations. Alan Allman Associates est locataire de la majorité de ses bureaux sur l'ensemble de ses sites. Des actions seront lancées au cours de l'année 2026 afin de recenser la performance énergétique de notre parc immobilier auprès des gestionnaires d'immeubles puisque les travaux sur l'enveloppe des bâtiments (isolation des murs, doubles vitrages) sont à la charge des propriétaires. Nous pourrions ainsi mieux répondre aux critères requis pour en déduire un alignement potentiel.

Concernant l'activité 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers, les critères DNSH sont difficilement vérifiables car la donnée n'est pas directement disponible auprès des fournisseurs ou des bailleurs ne sont pas en mesure de nous fournir l'ensemble des informations relatives aux critères d'absence de préjudice important sur l'objectif pollution (PPC). Par mesure de prudence, le groupe Alan Allman Associates a décidé de ne pas aligner ces Capex pour cette année. Des travaux seront mis en œuvre à ce titre en 2026 pour répondre aux exigences du référentiel Taxonomie en 2027.

S'agissant des dépenses d'exploitation (OpEx) :

Le dénominateur est directement issu des comptes consolidés IFRS du Groupe (après élimination des transactions intra-groupe). Le périmètre couvert correspond à la totalité du périmètre des comptes consolidés, les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence étant exclues.

Le dénominateur comprend les coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche et développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant d'actifs corporels nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner. Concernant le numérateur, les seules OpEx éligibles et potentiellement alignées sont les dépenses de rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Du fait des pratiques de place adoptées et à la suite d'une analyse menée sur la matérialité de ces dépenses, Alan Allman Associates a décidé de se prévaloir de l'exemption de matérialité sur cet indicateur. En effet, les dépenses retenues s'établissaient à moins de 1% des dépenses d'exploitation totales en 2025 et ont donc été considérées comme non significatives par rapport à l'ensemble des dépenses d'exploitation du Groupe.

Par conséquent, L'Ecosystème considère que les OpEx éligibles sont non matérielles vis-à-vis de son modèle d'affaires et de son secteur d'activité.

Les ratios d'éligibilité et d'alignement obtenus peuvent être amenés à évoluer à la hausse ou à la baisse dans les années à venir. Ces variations peuvent résulter de différences dans les natures d'investissement, mais également d'éventuelles précisions complémentaires fournies par l'UE sur les textes réglementaires ou d'échanges avec les pairs du secteur pour harmoniser l'interprétation de ces textes.

Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires absolu 2025	Part Chiffre d'affaires 2025	Critères de contribution substantielle						DNSH						Part du chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie Article N-1	Catégorie (actifs habitables)	Catégorie (actifs transitoires)	
				Adaptation du développement durable	Adaptation du développement durable	Ressources scientifiques et matérielles	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Adaptation du développement durable	Adaptation du développement durable	Ressources scientifiques et matérielles	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				Changement climatique
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables (A.1)		0,0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Dont % activités habitables		0,0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	H	
Dont % activités transitoires		0,0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	T	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0,0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		330 439 308,00 €	100%																
Total (A+B)		330 439 308,00 €	100%																

(*) Outil Non
(**) Non éligible/Éligible.

Activités économiques	Code(s)	CapEx absolu	Part CapEx Article N	Critères de contribution substantielle						DNSH						Part des CapEx alignés sur la Taxonomie (A.1) ou éligibles (A.2) Article N-1	Catégorie (actifs habitables)	Catégorie (actifs transitoires)	
				Adaptation du développement durable	Adaptation du développement durable	Ressources scientifiques et matérielles	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Adaptation du développement durable	Adaptation du développement durable	Ressources scientifiques et matérielles	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				Changement climatique
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie)																			
CapEx des activités durables alignées sur la taxonomie (A.1)		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Dont % activités habitables		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	H	
Dont % activités transitoires		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	T	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie)																			
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers		CCM 6.5	1 287 793,00 €	10%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								25%	
7.7. Acquisition et propriété de bâtiments		CCM 7.7	7 837 682,00 €	64%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								30%	
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées avec la taxonomie) (A.2)		9 125 475,00 €	74%	74%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								55%	
Total des CapEx des activités éligibles (A.1 + A.2)		9 125 475,00 €	74%	74%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								55%	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		3 193 164,00 €	26%																
Total (A+B)		12 318 639,00 €	100%																

Activités économiques	Code(s)	OpEx absolu 2025	Part OpEx 2025	Critères de contribution substantielle						DNSH						Part des OpEx alignés sur la Taxonomie Article N-1	Catégorie (actifs habitables)	Catégorie (actifs transitoires)	
				Adaptation du développement durable	Adaptation du développement durable	Ressources scientifiques et matérielles	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Adaptation du développement durable	Adaptation du développement durable	Ressources scientifiques et matérielles	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				Changement climatique
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Opex des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0,00 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Dont % activités habitables		0,00 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	H	
Dont % activités transitoires		0,00 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	T	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Opex des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0,00 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Opex des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		0,00 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		3 556 069,00 €	100%																
Total (A+B)		3 556 069,00 €	100%																

Des travaux d'amélioration de la méthodologie vont se poursuivre dans le courant de l'année 2026 notamment les outils et les processus de collecte des données, les organisations internes à solliciter, mais aussi la recherche d'informations auprès des bailleurs, fournisseurs et des clients du Groupe. L'objectif recherché sera d'obtenir des données précises sur l'analyse de l'alignement des Capex et l'analyse des critères DNSH.

Alan Allman Associates déclare ne pas être exclue des EU Paris-Aligned Benchmarks, au regard des critères d'exclusion définis par l'article 12 du Règlement délégué (UE) 2020/1818.

Aujourd'hui, Alan Allman Associates déclare ne s'être pas fixé d'objectif chiffré pour aligner ses activités économiques (chiffre d'affaires, CapEx, OpEx) sur les critères établis dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission.

AAA déclare ne pas être exclue des EU Paris-aligned Benchmarks, au regard des critères d'exclusion définis par l'article 12 du Règlement délégué (UE) 2020/1818.

E1-SBM – 3 : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Alan Allman Associates a identifié plusieurs enjeux climatiques structurants pour son écosystème, classés selon leur nature physique ou les défis liés à la mutation du modèle économique.

Risques liés aux évolutions du modèle et du marché : L'écosystème identifie des impacts significatifs liés à ses émissions de CO2, principalement générées par les achats et les déplacements professionnels. La consommation énergétique, notamment celle liée aux usages numériques, constitue un point de vigilance majeur. L'entreprise anticipe également des tensions économiques potentielles sur les coûts d'approvisionnement du matériel informatique, ainsi que des enjeux de réputation liés à la transparence de sa communication environnementale.

Sur le plan opérationnel, l'entreprise évalue les défis posés par l'adaptation de ses pratiques et de ses infrastructures face aux changements climatiques globaux, afin de garantir la continuité de ses services et la satisfaction de la demande client. Cette cartographie constitue un levier d'aide à la décision, permettant à l'écosystème d'intégrer la résilience climatique au cœur de sa trajectoire de développement durable.

Analyse des risques climatiques:

Sur le plan opérationnel, l'entreprise évalue les défis posés par l'adaptation de ses pratiques et de ses infrastructures face aux changements climatiques globaux, afin de garantir la continuité de ses services et la satisfaction de la demande client.

Cette identification permet de piloter la résilience de l'écosystème en alignant les décisions stratégiques sur les réalités environnementales observées.

Alan Allman Associates n'a pas encore procédé à une analyse formelle de sa résilience face aux scénarios climatiques.

À ce stade, l'analyse de la résilience de la stratégie et du modèle d'affaires de l'entreprise n'a pas encore été réalisée. L'entreprise concentre actuellement ses travaux sur la mise à jour de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, considérée comme une étape structurante permettant, dans un second temps, de mener une évaluation pertinente de sa capacité d'adaptation aux différents scénarios climatiques.

E1-IRO-1 : DESCRIPTION DES PROCESSUS PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'ÉVALUER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au climat, il en ressort que l'impact principal d'Alan Allman Associates sur le changement climatique concerne ses émissions de GES associées à son activité et en particulier le Scope 3 (achats, déplacements, transports et déchets).

L'analyse de double matérialité a identifié un risque physique lié au changement climatique concernant l'adaptation des pratiques opérationnelles de l'entreprise. Compte tenu de la nature de ses activités de conseil et de services numériques, l'exposition directe aux aléas climatiques est limitée. Néanmoins, certains événements climatiques extrêmes pourraient perturber les déplacements professionnels des collaborateurs, l'accès aux bureaux ou le fonctionnement des infrastructures numériques utilisées par l'entreprise et ses fournisseurs. Ces perturbations

pourraient entraîner des retards dans la réalisation des missions, une baisse temporaire de productivité ou une augmentation des coûts opérationnels. L'exposition aux risques physiques dans la chaîne de valeur aval est considérée comme faible, les prestations étant majoritairement immatérielles et délivrées sous forme numérique.

Une échelle de cotation, fondée sur la méthodologie de l'EFRAG, a été établie pour l'analyse des IRO, notamment pour l'analyse de la temporalité. Celle-ci définit l'échéance à laquelle les événements identifiés pourraient survenir.

- Long terme: Événement qui peut se produire à horizon 5 ans et plus
- Moyen terme : Événement qui peut se produire à horizon 2-5 ans
- Court terme: Événement qui peut se produire à horizon 1-2 ans
- Immédiat: Événement réel qui s'est déjà produit

En nous basant sur les pratiques courantes dans les audits, la norme ISA 320 suggère que la matérialité soit généralement calculée en appliquant un pourcentage de 0,5 % à 2 % du chiffre d'affaires pour les entreprises ayant un risque modéré ou faible, telles que les cabinets de conseil. Toutefois, dans le cadre de notre démarche visant à limiter le risque financier et à adopter une approche plus prudente, nous avons choisi de définir des seuils plus stricts en appliquant un pourcentage compris entre 0,2 % et 1,5 % du chiffre d'affaires.

L'écosystème a procédé à une analyse de la matérialité financière de son périmètre et de son activité face aux changements climatiques. Cette évaluation examine comment l'évolution des conditions environnementales et des attentes du marché pourrait influencer nos modèles opérationnels. Toutefois, les scénarios climatiques n'ont pas été abordés en détail.

L'identification des risques liés au climat ainsi que l'évaluation de l'exposition et de la sensibilité ne se sont pas appuyées sur des scénarios climatiques, notamment à fortes émissions. À ce stade, aucune analyse de scénarios climatiques n'a été réalisée pour l'identification et l'évaluation des risques.

Alan Allman Associates a mené une analyse de double matérialité couvrant l'ensemble de son périmètre d'activités afin d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités (IROs) liés aux enjeux de durabilité, y compris ceux associés au changement climatique. Cette démarche vise notamment à apprécier l'importance des enjeux climatiques tant du point de vue des impacts de l'organisation sur l'environnement que des risques et opportunités financiers susceptibles d'affecter ses activités et ses modèles opérationnels.

Dans ce cadre, une analyse quantitative globale a été réalisée afin d'évaluer l'exposition potentielle de l'organisation aux risques liés à l'adaptation au changement climatique. Cette analyse a été conduite à un niveau global et vise à identifier les impacts financiers potentiels associés aux évolutions climatiques.

Toutefois, à ce stade, l'écosystème n'a pas réalisé d'évaluation détaillée de la sensibilité de ses actifs et de ses activités aux aléas climatiques spécifiques. En particulier, l'analyse ne repose pas sur une évaluation systématique de la probabilité, de l'ampleur et de la durée des aléas climatiques identifiés, ni sur l'utilisation de données géospatiales précises relatives à la localisation des actifs, des opérations ou des chaînes d'approvisionnement (par exemple au niveau des unités territoriales statistiques telles que les NUTS pour l'Union européenne).

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, l'écosystème a identifié les principaux impacts, risques et opportunités liés au changement climatique, notamment en matière d'atténuation et d'adaptation. Cette analyse a permis d'identifier certains événements de transition susceptibles d'affecter ses activités, tels que l'évolution des attentes des clients en matière de pratiques durables, les évolutions réglementaires liées aux émissions de gaz à effet de serre et la gestion des équipements numériques.

Sur cette base, l'organisation a procédé à un premier examen de l'exposition potentielle de ses activités à ces événements de transition, notamment en lien avec ses déplacements professionnels, ses achats informatiques et la gestion de ses équipements numériques. Cette analyse a été menée à un niveau global dans le cadre de la double matérialité et a permis d'identifier des risques et opportunités associés à la transition vers une économie bas carbone.

Alan Allman Associates a réalisé une première analyse du risque d'exposition de ses activités aux événements de transition, incluant par exemple l'anticipation d'éventuels risques réglementaires. Cette analyse, menée à un niveau préliminaire, n'a pas été réalisée en détail et s'est principalement concentrée sur le risque lié à un manque d'adaptation des offres, sans analyse spécifique des actifs.

L'analyse de l'exposition des activités commerciales aux événements de transition identifiée a mis en évidence un risque économique lié au manque d'adaptation de nos pratiques (déplacements, etc.) au changement climatique

pour répondre à la demande des clients, avec une ampleur d'effet financier forte (3), une occurrence très probable à certaine (4) dans un horizon temporel immédiat (4). Elle met également en évidence un impact négatif réel lié à nos émissions de CO₂ (achats, déplacements, etc.), avec une ampleur d'impact forte, une étendue globale et une réparabilité irréversible, également dans un horizon temporel immédiat.

L'identification des événements de transition et l'évaluation de l'exposition n'ont pas été guidées par une analyse approfondie de scénarios liés au climat. Ils ont été analysés en prenant en compte les risques de transition de manière générale (potentiel risque réglementaire par exemple).

Alan Allman Associates a identifié certains risques et impacts liés au changement climatique et a conscience que certaines pratiques opérationnelles, telles que les déplacements professionnels, pourraient nécessiter des adaptations afin de réduire leur impact environnemental et de répondre à la demande des clients. Toutefois, l'analyse spécifique de la compatibilité des actifs et des activités commerciales avec la transition vers une économie neutre pour le climat n'a pas encore été menée de manière détaillée à ce stade.

Alan Allman Associates a réalisé une analyse des risques liés au changement climatique en utilisant un système de cotation, permettant d'évaluer l'exposition de ses pratiques. Toutefois, cette analyse portait uniquement sur des risques climatiques généraux et ne s'appuyait pas sur des scénarios climatiques détaillés pour éclairer l'identification et l'évaluation des risques et opportunités de transition à court, moyen et long terme.

A ce stade, il n'est pas possible d'expliquer la manière dont les scénarios climatiques utilisés sont compatibles avec l'hypothèse critiques liées au climat formulés dans les états financiers.

L'identification des dangers liés au climat en tenant compte des scénarios climatiques à fortes émission n'a pas été encore été réalisée.

A ce stade, il n'est pas possible d'expliquer le processus d'évaluation de la manière dont les actifs et les activités commerciales peuvent être exposés et sont sensibles aux dangers liés au climat, créant des risques physiques bruts pour l'entreprise, cette évaluation n'ayant pas encore été réalisée.

A ce stade, il n'est pas possible de décrire le processus relatif à l'identification des événements de transition liée au climat, en considérant au moins un scénario climatique conforme à la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité, cette analyse n'ayant pas encore été réalisée.

E1-2 : POLITIQUES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ADAPTATION À CELUI-CI

La politique relative à notre impact environnemental est abordée à travers la politique RSE. La réduction de notre impact environnemental est identifiée comme un enjeu prioritaire depuis l'adhésion de l'écosystème au Global Compact. Nous avons engagé un travail de fond pour mieux comprendre nos principaux postes d'émissions et d'impacts, en réalisant notamment un Bilan Carbone avec l'appui de partenaires spécialisés. Cette démarche a permis de mettre en évidence le rôle de nos sites, de nos déplacements et de certains achats dans notre empreinte globale, et d'orienter nos actions en conséquence.

En parallèle, notre adhésion à la Charte Numérique Responsable traduit notre volonté de nous inscrire dans une approche plus sobre et plus maîtrisée des usages numériques, en cohérence avec notre activité de conseil en transformation. Ces différents engagements seront prolongés et approfondis dans la Politique Climat, qui précisera les objectifs chiffrés, la trajectoire et les leviers prioritaires pour les années à venir.

Bien que la politique actuelle soit principalement axée sur la réduction de notre empreinte carbone, la dimension liée à l'adaptation au changement climatique n'y est pas encore formellement intégrée. Elle fera l'objet d'une mise à jour ultérieure. Cette future version intégrera également nos pratiques d'usage des énergies renouvelables. Par ailleurs, l'écosystème poursuit l'intégration d'énergies renouvelables dans ses contrats d'approvisionnement afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

E1-3 : ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Alan Allman Associates souhaite continuer à mettre en place des actions respectueuses de l'environnement et de fait, observe ses propres pratiques en termes d'économie de papier et de tri des déchets afin de s'améliorer au quotidien. Alan Allman Associates mène depuis plusieurs années une politique de dématérialisation des supports qui vise à réduire la consommation de papier. Cette politique s'appuie sur des investissements technologiques ad hoc et une politique « 0 papier » fondée essentiellement sur des actions de sensibilisation et

des aménagements optimisés des locaux (politique clean desk par exemple). Alan Allman Associates a ainsi déployé la solution DocuSign pour la signature électronique des documents ce qui a fait économiser 78 154 pages en 2025. Concernant les déchets dans le bilan carbone de l'écosystème 2024, la part des déchets recyclés a été estimée à 51,75%. Ce chiffre a été obtenu par une estimation des poids de déchets collectés et sur base de notre plateforme de calcul de reporting de GES. Pour les sites principaux en France, une collecte et un outil de suivi est disponible en partenariat avec le réseau ELISE. Ce réseau accompagne l'écosystème dans la collecte et le recyclage de l'ensemble des déchets de bureau. Alan Allman Associates identifie ainsi comme axe de progrès d'étudier l'harmonisation des actions sur les sujets environnementaux au sein de l'écosystème, notamment des actions de tri dans tous les locaux.

Des ateliers Fresques du climat sont prévus en 2026 afin d'assurer la sensibilisation des collaborateurs. Enfin, une campagne de Digital Clean Up Day s'est tenue en 2025 et 2206 afin de sensibiliser un maximum de cabinets.

Outre l'encouragement à la mobilité douce et aux transports en commun, il est prévu de lancer en 2026, une analyse interne qui permettrait le suivi des kilométrages parcourus pour les déplacements personnels/professionnels. Cette mesure permettra d'affiner nos indicateurs et de piloter avec précision la réduction de nos émissions liées à la mobilité.

Nos émissions ont diminué de 43% entre 2024 et 2025, soit une baisse de 10 332t CO₂ e. Cet écart n'est pas justifié par la baisse de notre activité puisque si nous comparons nos émissions en intensité économique, nous sommes passés de 65kg CO₂e / k euro de CA net en 2024 à 38kg CO₂e / k euro de CA net en 2025.

Concernant les réductions des émissions de GES attendus, nous devons préalablement définir une trajectoire et faire valider nos objectifs SBTi. Cette validation permettra la formalisation du plan stratégique et l'étude des besoins en ressources.

E1-4 : CIBLES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ADAPTATION À CELUI-CI

Alan Allman Associates n'a pas encore validé ses objectifs de décarbonation dans le cadre SBTi. Cette validation devrait intervenir courant 2026. Dès lors, nous pourrions communiquer sur nos objectifs de réduction de GES. Ces objectifs doivent être certifiables par SBTi, dans cette optique, nous sommes actuellement accompagnés par un cabinet de conseil tiers pour nous fixer les bons objectifs et pour développer un plan stratégique nous permettant d'atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, la certification de ces objectifs n'a pas empêché AAA de développer son recours aux énergies vertes ou de limiter ses déplacements professionnels.

Alan Allman Associates a défini des objectifs relatifs au numérique responsable, en lien avec son secteur d'activité, depuis la signature de la Charte numérique responsable en 2021.

Un indicateur a été mis en place afin de suivre le taux de réemploi du matériel informatique, contribuant à limiter les achats de matériel neuf et, par conséquent, à réduire l'impact environnemental du parc informatique.

Dans ce cadre, la participation au Digital CleanUp Day s'inscrit dans une démarche de sensibilisation au poids environnemental du numérique, à travers des opérations de nettoyage de données. En 2026, cette initiative a permis la suppression d'environ 150 Go de données inutiles.

La démarche structurée de réduction de l'impact environnemental, actuellement en cours de formalisation, vise à définir des objectifs mesurables. Le périmètre couvre l'ensemble de la chaîne de valeur (amont et aval), les implantations géographiques, les activités de l'entreprise ainsi que la gestion des sites.

Par ailleurs, l'évolution de la méthode de calcul du bilan carbone est envisagée, afin de limiter le recours à des facteurs monétaires jugés peu représentatifs de l'impact carbone réel.

Un objectif de taux de réemploi du matériel informatique de 70 % à horizon 2026 a été défini.

Le processus de définition des objectifs repose sur les propositions du comité RSE. Ces objectifs sont ensuite validés par le COMEX et intégrés au rapport de durabilité pour assurer leur suivi.

E1-5 : CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

L'activité d'Alan Allman Associates est réalisée sur des secteurs n'ayant pas de fort impact climatique. Néanmoins, dans le cadre de notre engagement envers la transparence énergétique, nous publions notre consommation directe d'énergie et notre mix énergétique. Les données communiquées concernent le périmètre Monde (hors we+ Hong Kong et Phoenix Advisory and Technology).

Données	2024	2025
Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres: (kWh)	1 238 075,58	1 132 572
Consommation totale d'énergie provenant de sources fossiles : (kWh)	606 604,51	393 162
Consommation totale d'énergie provenant de sources nucléaires : (kWh)	58 840,44	161 108
Pourcentage de la consommation d'énergie provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	4,75 %	14,20%
Consommation totale d'énergie provenant de sources renouvelables : (kWh)	572 630,63	578 303
Consommation de carburant provenant de sources renouvelables : (kWh)	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables : (kWh)	572 630,63	578 303
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite : (kWh)	-	0
Pourcentage des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	45,01%	51,06%

E1-6 : ÉMISSIONS BRUTES DE GES DE PÉRIMÈTRES 1, 2, 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

Le tableau ci-dessous présente les résultats de notre bilan des émissions de GES pour 2025, établi selon la méthode du GHG Protocol. Par rapport à 2024, AAA a élargi le périmètre couvert en intégrant des cabinets supplémentaires, notamment dans les régions APAC, Amérique du Nord et France.

Notamment, en 2025, ont été ajoutées la holding mondiale (qui n'était pas incluse en 2024), ainsi que les entités acquises en 2025 en Australie et au Canada.

	2024	2025	%N/N-1
Émissions brutes de gaz à effet de serre de portée 1 : (tCO2e)	302	300	-0,66%
Émissions brutes de gaz à effet de serre de type Scope 2 basées sur la localisation : (tCO2e)	127	501	+294,5%
Émissions de gaz à effet de serre de portée 2 basées sur le marché brut: (tCO2e)		Données seulement en location based	
Scopes 1 et 2 : (tCO2e)	429	801	+86,7%
Émissions brutes de gaz à effet de serre de type Scope 3: (tCO2e)	23 512	12 808	-45,53%
1. Bien et services achetés : (tCO2e)	19 225	9 039	-52,98%

6. Déplacements professionnels : (tCO2e)	2 433	2 130	-12,5%
Soit scopes 1, 2 et 3 : (tCO2e)	23 941	13 609	-43,2%
Émissions totales de GES en fonction de la localisation (tCO2e)		Données seulement en location based	
Marché des émissions totales de GES (tCO2e)	23 512	12 808	-45,53%

Concernant les hypothèses de calcul, certaines données notamment celles relatives aux déplacements ont été estimées selon un principe de proratisation basé sur le nombre d'ETP 2025, à partir des données observées en 2024. Cette approche a été retenue en raison de l'indisponibilité de données primaires complètes pour l'année de reporting.

AAA reconnaît que la méthodologie appliquée à certaines catégories présente des limites et nécessite d'être renforcée. Cela concerne notamment le suivi des distances parcourues ainsi que le décompte des jours télétravaillés. La quantité des déchets ménagers est également concernée par cette difficulté car nous ne disposons pas de flux d'informations directs permettant une mesure réelle.

À cet effet, des séances de travail sont prévues en 2026 afin d'améliorer la collecte, la fiabilité et la granularité des données. Cela concerne notamment les données relatives aux déplacements. Ainsi, une étude sera menée sur la capacité de nos outils internes existants à quantifier précisément les kilomètres parcourus lors des déplacements professionnels.

Les émissions sont calculées selon le GHG Protocol. Les facteurs d'émission proviennent presque aux 3/4 de l'ADEME (V23.4 essentiellement) et le 1/4 restant provient principalement des facteurs d'émissions de notre outil utilisé Toovalu (V1.0 et V2.0).

Les facteurs d'émissions matériels (couvrant 70% des émissions) sont :

- Services juridiques et comptables/ services des sièges sociaux/ conseil de gestion - 2025 - Recalcul Toovalu avec l'inflation
- Voiture Motorisation moyenne 2018 – Combustion
- Services de réparation et installation de machines et d'équipements - 2025 - Recalcul Toovalu avec l'inflation

Aucun événement significatif ni changement de circonstances pertinent pour les émissions de GES n'est survenu entre les dates de reporting des entités de la chaîne de valeur utilisée et la date de clôture des états financiers ; en conséquence, aucun effet sur la comparabilité ou les émissions reportées n'a été identifié

La part des instruments contractuels pour les émissions de GES de catégorie 2 n'est pas disponible à ce jour. Par conséquent, les émissions sont reportées uniquement selon la méthode «location-based».

Les facteurs d'émission utilisés pour le Scope 2 ne permettent pas d'identifier une part de CO₂ biogénique liée à la biomasse ; aucun CO₂ biogénique n'est donc présenté séparément. Par ailleurs, les émissions autres que CO₂ (notamment CH₄ et N₂O) ne sont pas disponibles via nos facteurs d'émission.

Sur le périmètre groupe consolidé, via notre outil Toovalu, une partie des émissions (environ 10%) est calculée à partir de données d'activité spécifiques (kilomètres parcourus en voiture pour les déplacements professionnels). Les autres postes significatifs, notamment les achats de prestations d'étude/conseil (environ 50%) et les achats d'entretien/réparation (environ 10%), sont estimés selon une approche monétaire issue de notre service comptabilité et à l'aide de facteurs d'émission secondaires. La part des émissions Scope 3 calculée à partir de données primaires obtenues auprès de fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur est d'environ 0% sur la période. Les seules données primaires sont issues des quantités de déchets produites par certaines entités en France mais les émissions liées à ces déchets sont non significatives.

Catégories de scope 3 incluses :

- 3.1 - Produits et services achetés
- 3.2 - Biens immobilisés
- 3.3 - Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)
- 3.5 - Déchets générés
- 3.6 - Déplacements professionnels
- 3.7 - Déplacements domicile-travail

Catégorie de scope 3 non incluse :

- 3.4 Transport et distribution amont - faute de données disponibles à date
- 3.8 Actifs loués amont
- 3.9 Transport et distribution aval
- 3.10 Transformation des produits vendus
- 3.11 Utilisation des produits vendus
- 3.12 Traitement de fin de vie des produits vendus
- 3.13 Actifs loués aval
- 3.14 Franchises
- 3.15 Investissements

Ces catégories n'ont pas été incluses car elles ne concernaient pas notre activité ou ont été exclues par manque d'accès aux données.

Sur l'exercice, aucune source significative d'émissions de CO₂ biogénique liée à la biomasse n'a été identifiée dans la chaîne de valeur ; aucun montant n'est donc présenté séparément. Lorsque des émissions de CH₄ et N₂O et/ou des émissions amont liées à la biomasse sont disponibles, elles sont incluses dans le Scope 3.

Le calcul du Scope 3 porte sur les entités du périmètre consolidé, AAA ne détient pas de joint-ventures ou de filiales non consolidées. Par ailleurs, lorsque pertinentes, les émissions d'entités ne relevant pas de notre contrôle opérationnel (fournisseurs, prestataires) mais situées dans la chaîne de valeur amont/aval sont comptabilisées via le scope 3.

Intensité des émissions de GES, selon la localisation (émissions totales de GES par revenu net):

Conformément aux exigences de la directive CSRD, l'entreprise suit l'évolution de son intensité carbone:

- 12 808 000kg CO₂e / 330 400 k euros de CA = 38,76kg CO₂e / k euro de CA en 2025
- 23 941 000kg CO₂e / 365 156 k euros de CA = 65,56kg CO₂ / k euro de CA en 2024

L'intensité des émissions de GES enregistre une variation de -40,9 % entre 2024 et 2025. Il convient toutefois de préciser que cette évolution ne reflète pas majoritairement une performance opérationnelle, mais résulte notamment d'une erreur de saisie en 2024 et d'une évolution de la méthodologie de collecte et de calcul entre les deux exercices. Aussi, l'entreprise souligne qu'il est difficile à ce jour de fournir une comparaison basée sur des données strictement comparables.

En 2025, des difficultés d'accès aux données sources ont nécessité le recours à des mécanismes de proratisation. Par ailleurs, pour le bilan des GES 2025, certains facteurs d'émission ont été mis à jour. Soucieuse de la fiabilité de son reporting, l'entreprise a engagé un chantier de convergence méthodologique pour 2026. Ce projet vise à stabiliser un référentiel de calcul unique, permettant ainsi de présenter une trajectoire de performance cohérente et comparable.

Intensité des émissions de GES, basée sur le marché (émissions totales de GES par revenu net) ne sont pas renseignées car les données sont seulement en location based.

Le chiffre d'affaires utilisé pour le calcul de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre s'élève à 330,4M EUR. Ce montant correspond au compte de résultat consolidé de l'exercice 2025, tel que présenté en page 163 du rapport financier annuel

E1-7 : PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTÉNUATION DES GES FINANCÉS AU MOYEN DE CRÉDITS CARBONE

L'entreprise ne développe pas de projets d'élimination ou de stockage de gaz à effet de serre dans le cadre de ses opérations propres ni au sein de sa chaîne de valeur amont et aval. Par conséquent, aucune élimination ni stockage de GES n'est à déclarer à ce stade.

ESRS E2 POLLUTION

ESRS E2 – IRO 1 : DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE RECENSEMENT ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE POLLUTION

Conformément à la réglementation CSRD, nous avons procédé à une analyse préliminaire de nos activités afin d'identifier nos impacts, risques et opportunités liés à la pollution. En se basant notamment sur notre modèle d'affaires, notre chaîne de valeur, nos derniers rapports extra-financiers et sur l'analyse d'un cabinet de conseil tiers, nous avons identifiés plusieurs impacts négatifs sur cette thématique liés à nos déplacements, à la gestion de nos déchets et surtout à notre utilisation de matériel informatique (extraction, transformation, transport et fin de vie).

Puis, en suivant les recommandations de l'EFRAG, nous avons appliqué une cotation de gravité et de probabilité brute à ces différents impacts, c'est-à-dire une cotation ne prenant pas en compte les actions déjà mises en place par les différents acteurs de notre chaîne de valeur pour limiter ces impacts et leur occurrence.

Puisque la majorité de nos impacts liés à la pollution (hors déplacement) se situent en amont ou en aval de notre chaîne de valeur, nous avons mené des consultations auprès de nos parties prenantes externes situées plus proches de ces impacts. Nous avons notamment interrogé notre gestionnaire de déchets sur le périmètre France ainsi que notre fournisseur de matériel informatique, afin qu'ils puissent nous éclairer sur les cotations de gravité et de probabilité à appliquer à ces impacts.

Malheureusement, notre fournisseur de matériel informatique - en tant que revendeur, n'a pas été en capacité de nous fournir des informations sur les politiques et actions mises en place par son propre fournisseur de matériel informatique (Dell) pour limiter ses impacts sur la pollution. Cela ne nous a donc pas permis de modifier nos cotations brutes. Pour ces raisons, plusieurs impacts négatifs sur la pollution de l'eau, de l'air, des sols, des organismes vivants et des ressources alimentaires engendrés par notre utilisation de matériel informatique ont été considérés comme matériels à l'échelle Groupe. Ces impacts ont lieu aux différentes étapes du cycle de vie de notre matériel informatique : extractions des ressources, transformation des matières premières, transport et fin de vie.

Puisque ces impacts se situent en amont ou en aval de nos propres activités, nous n'avons pas adopté à date de politique, de mesures et d'objectifs pour les limiter. Pour l'instant, nous invitons nos lecteurs à se référer à la documentation existante de Dell sur le sujet, qui présente ses politiques, mesures et objectifs pris pour réduire ses pollutions liées à son matériel informatique sur l'ensemble de son cycle de vie : politique environnementale globale, rapport sur l'approvisionnement responsable en minéraux et rapport ESG (<https://www.dell.com/en-us/lp/dt/reports-and-resources>).

Concernant AAA, nous nous engageons à améliorer la couverture de notre consultation auprès de nos parties prenantes externes pour les prochains rapports, afin de pouvoir affiner notre cotation de ces impacts en fonction des politiques, actions et objectifs pris par Dell et, si besoin, nous mettrons en place nos propres politiques, actions et objectifs nécessaires à la réduction de ces impacts.

ESRS E3 RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

ESRS E3 - IRO - 1 : DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS AUX RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

Conformément à la réglementation CSRD, nous avons procédé à un examen de nos activités afin d'identifier nos impacts, risques et opportunités liés aux ressources en eau. En se basant notamment sur notre modèle d'affaires, notre chaîne de valeur, nos derniers rapports extra-financiers et sur l'analyse d'un cabinet de conseil tiers, nous avons identifiés plusieurs IRO's sur cette thématique liée à notre utilisation de matériel informatique (extraction, transformation et utilisation, notamment des data centers).

Puis, en suivant les recommandations de l'EFRAG, nous avons appliqué une cotation de gravité et de probabilité brute à ces différents IRO's, c'est-à-dire une cotation ne prenant pas en compte nos actions ou celles déjà mises en place par les différents acteurs de notre chaîne de valeur pour limiter ces IRO's et leur occurrence.

Pour le risque identifié, nous avons interrogé en interne nos directions IT et financière pour évaluer l'ampleur et la probabilité de ce risque. Sur le reste des impacts négatifs identifiés, puisque la totalité de ceux-ci se situent en amont ou en aval de notre chaîne de valeur, nous avons mené des consultations auprès de nos parties prenantes externes situées plus proches de ces IRO's. Nous avons donc interrogé notre fournisseur de matériel informatique, afin qu'il puisse nous éclairer sur les cotations de gravité et de probabilité à appliquer aux impacts.

Si en interne, nos entretiens nous ont permis de se rendre compte que notre risque en lien avec cette thématique n'était pas matériel, il n'en a pas été de même pour notre impact.

En effet, notre fournisseur de matériel informatique - en tant que revendeur, n'a pas été en capacité de nous fournir des informations sur les politiques et actions mises en place par son propre fournisseur de matériel informatique (Dell) pour limiter ses impacts sur les ressources en eau.

Cela ne nous a donc pas permis de modifier nos cotations brutes. Pour ces raisons, un impact négatif sur les consommations d'eau engendrées par notre utilisation de matériel informatique a été considéré comme matériel à l'échelle Groupe. Cet impact a lieu aux étapes du cycle de vie suivantes de notre matériel informatique : extractions des ressources, transformation des matières premières, utilisation, notamment via les data centers.

Puisque cet impact se situe en amont de nos propres activités, nous n'avons pas adopté à date de politique, de mesures et d'objectifs pour le limiter. Pour l'instant, nous invitons nos lecteurs à se référer à la documentation existante de Dell sur le sujet, qui présente ses politiques, mesures et objectifs pris pour réduire ses consommations d'eau liées à son matériel informatique sur l'ensemble de son cycle de vie : politique environnementale globale, politique eau, rapport sur l'approvisionnement responsable en minéraux et rapport ESG (<https://www.dell.com/en-us/lp/dt/reports-and-resources>).

Concernant AAA, nous nous engageons à améliorer la couverture de notre consultation auprès de nos parties prenantes externes pour les prochains rapports, afin de pouvoir affiner notre cotation de cet impact en fonction des politiques, actions et objectifs pris par Dell et par les exploitants de nos data centers et, si besoin, nous mettrons en place nos propres politiques, actions et objectifs nécessaires à la réduction de cet impact.

ESRS E5 ECONOMIE CIRCULAIRE

E5.IRO-1 : DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Conformément à la réglementation CSRD, nous avons procédé à un examen de nos activités afin d'identifier nos impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire. En se basant notamment sur notre modèle d'affaires, notre chaîne de valeur, nos derniers rapports extra-financiers et sur l'analyse d'un cabinet de conseil tiers, nous avons identifié plusieurs IRO sur cette thématique liée à notre utilisation de matériel informatique (extraction, transformation et utilisation, notamment des data centers). Puis, en suivant les recommandations de l'EFRAG, nous avons appliqué une cotation de gravité et de probabilité brute à ces différents IRO, c'est-à-dire une cotation ne prenant pas en compte nos actions ou celles déjà mises en place par les différents acteurs de notre chaîne de valeur pour limiter ces IRO et leur occurrence.

Puisque la majorité de nos impacts liés à l'économie circulaire se situent en amont ou en aval de notre chaîne de valeur, nous avons mené des consultations auprès de nos parties prenantes externes situées plus proches de ces impacts. Nous avons notamment interrogé notre gestionnaire de déchets sur le périmètre France afin qu'ils puissent nous éclairer sur les cotations de gravité et de probabilité à appliquer à ces impacts.

E5- 1 : POLITIQUES EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Alan Allman Associates n'a pas adopté à ce jour de politique cadre formelle dédiée spécifiquement à la gestion de l'économie circulaire. Cette situation s'explique par la nature principalement tertiaire de ses activités de prestation intellectuelle. Toutefois, l'écosystème intègre des pratiques d'optimisation opérationnelle dans sa gestion quotidienne, telles que la dématérialisation généralisée des processus administratifs. À titre d'illustration, l'utilisation de solutions comme DocuSign en 2025 a permis d'éviter la consommation de 78 154 pages de papier, prévenant ainsi l'émission de 6 014 kg de carbone et l'utilisation de 62 960 litres d'eau.

E5-2 ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Alan Allman Associates a mis en place une action prioritaire centrée sur le réemploi et la remise en service de son parc informatique. Cette démarche vise à maximiser la durée de vie des équipements pour réduire l'achat de matériel neuf. L'initiative mobilise les ressources humaines du service informatique, qui assurent la maintenance technique (remplacement de batteries, extension de mémoire vive, changement de disques durs) afin de redéployer le matériel au sein de l'écosystème. Cette action a permis d'atteindre un taux de réemploi des ordinateurs de 65 % en 2024, contre 45 % en 2023.

E5-3 CIBLES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans une logique d'amélioration continue, l'écosystème s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux de réemploi de 70 % de son parc informatique d'ici 2026. L'année 2024 a été établie comme année de référence pour le suivi de cet indicateur, bien que la dynamique ait été initiée dès 2023. Cet objectif vise spécifiquement la minimisation de l'utilisation de matières premières primaires par le prolongement du cycle de vie des produits technologiques. La performance est évaluée annuellement sur la base du ratio d'ordinateurs réemployés par rapport au volume total d'équipements fonctionnels disponibles.

Pour soutenir cette action, des ressources humaines sont allouées, sans qu'aucune ressource financière ne soit nécessaire. Ces collaborateurs, rattachés au service informatique, travaillent à l'amélioration de ce taux en réparant le matériel informatique (changement de batteries, ajout de RAM, changement de disques durs, etc.) pour le redéployer au sein de l'écosystème.

Il est important de noter que cet objectif ne vise pas à augmenter la conception de produits circulaires ni le taux d'utilisation de matériaux circulaires, mais concerne bien la minimisation de l'utilisation de matières premières primaires par l'extension de la durée de vie.

Le réemploi du matériel limite l'achat d'équipements neufs. Par conséquent, cet objectif contribue directement à réduire la sollicitation de la production industrielle et la consommation de matières premières primaires et non renouvelables.

À ce jour, aucun objectif spécifique n'a été défini concernant la gestion globale des déchets, compte tenu de la faible production de déchets liée à l'activité de conseil.

Aucun objectif spécifique relatif à l'ESRS E5 n'est actuellement imposé à l'écosystème par une législation externe.

E5-4 RESSOURCES ENTRANTES

Les principales ressources utilisées concernent essentiellement les équipements informatiques, le mobilier de bureau et les fournitures nécessaires au fonctionnement des activités. Une dépendance relative aux équipements informatiques a été identifiée.

Compte tenu de la nature tertiaire de ses activités, AAA n'effectue pas de suivi pondéral (en masse) des matières techniques ou biologiques. Aucun suivi spécifique du poids total de ces matières n'est réalisé. En l'absence de suivi spécifique des volumes de matières en entrée, aucune méthodologie de calcul n'est appliquée à ce stade.

E5-5 RESSOURCES SORTANTES

La quantité totale de déchets de l'écosystème est estimée à 419,136 tonnes. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de détailler spécifiquement la part des déchets liés au numérique.

Les déchets détournés de l'élimination, ainsi que leur répartition entre déchets dangereux et non dangereux et par type de traitement, sont difficilement estimables à l'échelle de l'écosystème. Cela s'explique par la nature de l'activité (prestation intellectuelle) générant peu de données structurées et par l'absence d'homogénéité des informations sur l'ensemble de l'écosystème.

Le tonnage des déchets non recyclés est estimé à 224,126 tonnes, soit 48,70 % du poids total des déchets générés. Nous ne sommes pas en mesure de détailler spécifiquement la part liée au numérique.

Les flux principaux sont constitués de déchets de bureau (papier, carton, DEEE) et de déchets ménagers. Compte tenu de la nature tertiaire de l'activité, aucun suivi chimique ou matériel détaillé de la composition précise n'est réalisé à ce stade.

Compte tenu de la nature principalement tertiaire de ses activités, aucun suivi spécifique de la quantité de déchets dangereux n'est réalisé à ce stade.

Ces estimations reposent soit sur les données des bailleurs, soit sur une extrapolation des chiffres de l'année précédente indexée sur l'évolution des effectifs (ETP). En France, le partenaire Elise fournit les données pour les déchets recyclés sur certains sites spécifiques.

INFORMATIONS SOCIALES

ESRS S1 PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

S1-SBM3 : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE OU LES MODÈLES ÉCONOMIQUES

Toutes les personnes de son propre personnel qui peuvent être matériellement impactées par l'entreprise sont incluses dans le champ d'application de la divulgation en vertu de l'ESRS 2.

La main-d'œuvre propre exposée aux impacts matériels de nos activités comprend l'ensemble de nos salariés (CDI, CDD), ainsi que les travailleurs non-salariés, tels que les intérimaires et les travailleurs indépendants.

Compte tenu de la nature de ses activités de prestations intellectuelles et de conseil, Alan Allman Associates présente un profil de risque limité concernant les incidents physiques ou industriels majeurs.

L'analyse de matérialité confirme que les impacts négatifs de type industriels (ex: déversements de substances dangereuses) ne sont pas jugés matériels pour l'entreprise.

En revanche, Alan Allman Associate concentre sa vigilance sur les impacts potentiellement propres à son secteur, notamment ceux liés à la gestion du capital humain (santé mentale, équilibre vie professionnelle/vie privée).

D'après notre analyse de double matérialité, nos impacts positifs découlent principalement de nos politiques de ressources humaines, de notre engagement sociétal et de notre gouvernance éthique. Ces impacts bénéficient à deux catégories distinctes de notre main-d'œuvre: les effectifs (salariés) et les sous-traitants:

- **Recrutement et Gestion des Carrières** : La création et la préservation d'emplois longue durée et la sécurisation de l'emploi chez nos fournisseurs via, notamment via nos achats.
- **Diversité** : Impact positif lié à l'insertion de jeunes talents.
- **Conditions de Travail** : La mise en place d'un cadre de travail favorable et de programmes de formation pour le développement des compétences.
- **Éthique et Protection** : Le déploiement de protocoles de protection pour les lanceurs d'alerte et des pratiques anti-corruption via une prévention et une formation.

Les principaux risques financiers identifiés proviennent d'une possible dégradation du climat social ou d'une perte d'attractivité :

- **Risque de Turnover et Perte de Talents** : Identifié sur les enjeux de «Sécurité de l'emploi» et «Salaires décents». Une inadéquation avec les attentes du marché entraînerait des coûts de recrutement élevé et une perte de savoir-faire critique.
- **Risque Opérationnel lié aux Compétences** : Le manque de formation spécifique représente un risque de perte d'activité par incapacité à répondre aux exigences techniques de nos clients.
- **Risque de Réputation et Juridique** : Tout manquement à la protection de la vie privée des salariés pourrait entraîner des litiges coûteux et ternir l'image de marque de l'entreprise.

À l'inverse, une gestion proactive de la main-d'œuvre génère des avantages compétitifs :

- **Développement des compétences** : opportunité économique de former et veiller à la montée de compétences de nos co-traitants/sous-traitants
- **Culture d'entreprise** : opportunité économique d'instaurer une culture d'entreprise prônant des valeurs comportements et normes internes éthiques
- **Opportunité de formalisation et d'élargissement d'une politique d'achats responsables** garantissant des relations saines et durables avec nos fournisseurs.

L'exploitation de ces opportunités soutient l'objectif d'accès à des marchés internationaux et de répondre aux attentes des standards de qualité.

L'entreprise a analysé les catégories de collaborateurs susceptibles d'être plus exposées à des risques de préjudice, notamment les consultants en mission chez les clients, les profils juniors et les collaborateurs en situation de travail à distance prolongée. Cette analyse, fondée sur les retours RH, managériaux et les indicateurs internes, permet d'adapter les actions de prévention et d'accompagnement.

S1-1 : POLITIQUES LIÉES AUX EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise dispose d'une politique de gestion de la santé et sécurité au travail comprenant l'évaluation régulière des risques (DUERP), la mise en place de mesures de prévention ergonomiques et organisationnelles, des actions de sensibilisation des collaborateurs notamment e-learning afin de former aux risques auxquels les salariés peuvent être exposés, ainsi que le suivi des incidents afin d'améliorer en continu les pratiques de prévention.

L'entreprise a mis en place des politiques visant à prévenir la discrimination, le harcèlement et à promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances. Ces engagements sont formalisés dans plusieurs documents internes, notamment une charte éthique, une charte relative à la diversité et à l'inclusion ainsi qu'une charte dédiée à la lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes au travail. Des formations de sensibilisation en e-learning sont mises à disposition des collaborateurs afin de promouvoir un environnement de travail respectueux, inclusif et fondé sur l'égalité des chances.

Les motifs de discrimination notamment suivants sont expressément couverts par les politiques en place: toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et toute autre forme de discrimination visée par la réglementation nationale

L'entreprise a formalisé ses engagements en matière d'inclusion, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations dans une Charte relative à la diversité et à l'inclusion. Cette politique vise à garantir un environnement de travail équitable et respectueux, en assurant des pratiques de recrutement et de gestion des carrières fondées sur des critères objectifs et non discriminatoires. Elle prévoit également la possibilité de mettre en œuvre des mesures positives en faveur de groupes sous-représentés ou exposés à des situations de vulnérabilité, lorsque des déséquilibres sont identifiés. Des actions spécifiques sont mises en place pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et adapter les conditions de travail aux besoins des collaborateurs.

L'entreprise met en œuvre sa politique de diversité et de lutte contre les discriminations à travers des procédures de recrutement équitables fondées sur des critères professionnels objectifs, des actions de sensibilisation et de formation à la diversité et à l'inclusion, ainsi que des dispositifs internes de signalement permettant de remonter toute situation de discrimination ou de harcèlement. Les signalements font l'objet d'un suivi par les fonctions compétentes et peuvent conduire à des mesures correctives ou disciplinaires. Par ailleurs, des actions spécifiques sont mises en place pour promouvoir l'égalité professionnelle et favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

S1-2 PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES IMPACTS AVEC LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE ET LEURS REPRÉSENTANTS

L'entreprise prend en compte les points de vue de son personnel dans la gestion de ses impacts réels et potentiels sur les travailleurs à travers un dialogue social régulier avec les représentants du personnel (CSE), organisé de manière mensuelle ou bimensuelle selon les entités et dans le respect des obligations légales applicables. Ces échanges permettent d'identifier, d'analyser et de suivre les enjeux liés aux conditions de travail, à l'organisation du travail et à la gestion des ressources humaines, notamment en matière de création et de préservation d'emplois durables, d'évolution de carrière et d'insertion de jeunes talents.

En complément, les collaborateurs renseignent mensuellement des indicateurs d'ambiance internes permettant d'évaluer le climat de travail et le bien-être au sein de l'entreprise. Les entretiens annuels d'évaluation constituent également un canal structurant de remontée d'information, notamment sur les sujets liés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, y compris les temps de transport. Ces différents dispositifs permettent d'identifier les impacts réels ou potentiels et d'orienter les actions mises en place.

La responsabilité opérationnelle de ces dispositifs relève des fonctions de direction et des équipes des ressources humaines, qui assurent également des missions de formation, de développement des compétences et de suivi des conditions de travail. Les informations collectées sont analysées afin de définir, le cas échéant, des mesures d'amélioration et d'en assurer le suivi dans une logique d'amélioration continue.

Au niveau de la gouvernance, certaines fonctions partenaires siègent au sein du Conseil d'Administration, permettant de relayer les enjeux liés au personnel et d'intégrer les résultats des dispositifs d'engagement dans les décisions stratégiques de l'entreprise. L'entreprise ne dispose pas d'accord-cadre mondial avec des organisations syndicales internationales, mais elle considère être dotée de processus d'engagement avec son personnel à travers les dispositifs existants.

L'entreprise veille également à prendre en compte les besoins des collaborateurs pouvant être plus exposés à certains impacts ou appartenant à des groupes potentiellement vulnérables, notamment les jeunes talents et les personnes en situation de handicap. Des référents handicap sont désignés afin d'accompagner les salariés concernés dans l'identification d'éventuels aménagements de poste et de favoriser l'inclusion.

Les collaborateurs disposent de plusieurs canaux pour signaler toute situation susceptible d'avoir un impact négatif, notamment auprès du management, des équipes RH, des représentants du personnel ou via un dispositif d'alerte interne prévu dans la charte éthique et accessible à travers une adresse de signalement dédiée. Les situations signalées font l'objet d'un examen par les fonctions compétentes afin d'évaluer leur nature et leur gravité, et de définir des mesures appropriées pouvant inclure l'adaptation des conditions de travail, l'accompagnement des collaborateurs concernés ou, le cas échéant, des mesures disciplinaires. Un suivi est assuré afin de prévenir la récurrence de situations similaires.

Afin de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs identifiés, l'entreprise met en œuvre plusieurs mesures :

- **Équilibre vie professionnelle / vie personnelle** : mise en place de chartes et accords relatifs au télétravail dans les entités françaises, permettant d'adapter l'organisation du travail, notamment en lien avec les contraintes de transport ;
- **Égalité des chances** : application de processus de recrutement fondés sur des critères objectifs, actions de sensibilisation à la diversité et suivi de l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- **Conditions de travail** : actions visant à garantir un environnement de travail favorable, incluant l'accessibilité des sites, situés à proximité des transports en commun et disposant de solutions de stationnement.

L'entreprise met également en œuvre des initiatives visant à générer des impacts positifs pour ses salariés, notamment en matière de création et de préservation d'emplois durables, de développement professionnel, de mobilité interne et d'intégration des collaborateurs.

L'efficacité des dispositifs et des actions est évaluée de manière continue à travers l'analyse des indicateurs d'ambiance mensuels, les retours issus des entretiens annuels, les échanges avec les représentants du personnel ainsi que certains indicateurs sociaux, tels que l'index d'égalité professionnelle ou les données relatives aux parcours de carrière. Ces éléments permettent d'identifier les axes d'amélioration et d'adapter les actions mises en œuvre.

S1-3 : PROCÉDURES DE RÉPARATION DES INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

L'entreprise dispose de dispositifs internes permettant d'identifier et de traiter les situations dans lesquelles un impact négatif pourrait affecter ses salariés. Les collaborateurs peuvent signaler toute difficulté auprès de leur management, des équipes RH, des représentants du personnel lorsqu'ils existent, ou via un dispositif d'alerte interne prévu dans la charte éthique et accessible à travers une adresse de signalement dédiée. Les situations signalées font l'objet d'un examen par les fonctions compétentes afin d'identifier les mesures correctives appropriées, telles que l'adaptation des conditions de travail, l'accompagnement des collaborateurs concernés ou, le cas échéant, la mise en place de mesures disciplinaires. Ces dispositifs contribuent à prévenir la récurrence de situations similaires et à améliorer en continu les conditions de travail.

S1-4 : ACTIONS CONCERNANT LES IMPACTS IMPORTANTS, APPROCHES VISANT À ATTÉNUER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS ET APPROCHES

L'entreprise met en œuvre plusieurs mesures visant à prévenir ou atténuer les impacts négatifs significatifs identifiés sur ses salariés.

Afin de limiter les impacts potentiels liés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, notamment les temps de transport, ces sujets sont abordés lors des entretiens annuels d'évaluation avec le management, ce qui permet d'identifier d'éventuels ajustements organisationnels ou des aménagements adaptés aux situations individuelles.

Pour prévenir les risques liés au manque d'égalité des chances, l'entreprise applique des processus de recrutement fondés sur des critères professionnels objectifs et mène des actions de sensibilisation à la diversité et à l'inclusion, afin de garantir un traitement équitable dans l'accès à l'emploi et dans les parcours professionnels.

L'entreprise met également en place des dispositifs de suivi du climat interne, notamment à travers des indicateurs d'ambiance mensuels et le dialogue avec les représentants du personnel lorsqu'ils existent. Ces dispositifs permettent d'identifier les préoccupations des salariés et de mettre en œuvre des actions d'amélioration des conditions de travail et du bien-être au sein des équipes.

Par ailleurs, les collaborateurs disposent de plusieurs canaux pour signaler toute difficulté, notamment via les équipes RH ou le dispositif d'alerte interne prévu dans la charte éthique. Les situations signalées peuvent donner lieu à des mesures correctives ou à l'adaptation des conditions de travail afin de prévenir la répétition de situations similaires.

Afin de remédier aux impacts négatifs identifiés sur ses salariés, l'entreprise met en place plusieurs dispositifs organisationnels et sociaux. Concernant les impacts potentiels liés aux temps de transport pouvant affecter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, des chartes et accords relatifs au télétravail sont mis en œuvre dans les entreprises françaises du Groupe, permettant aux salariés concernés de bénéficier d'une plus grande flexibilité dans l'organisation de leur travail.

S'agissant du risque lié au manque de garantie d'égalité des chances, l'entreprise applique des accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et assure le suivi de l'index d'égalité professionnelle en France. Ces dispositifs permettent d'identifier d'éventuels écarts et de mettre en place des actions correctives afin de garantir une égalité de traitement et d'améliorer les conditions d'évolution professionnelle au sein de l'entreprise.»

L'entreprise met en œuvre plusieurs initiatives visant à générer des impacts positifs pour ses salariés. Elle contribue notamment à la création et à la préservation d'emplois durables au sein de l'organisation et favorise l'insertion de jeunes talents à travers ses politiques de recrutement et d'intégration. L'entreprise encourage également le développement professionnel des collaborateurs en offrant des possibilités d'évolution de carrière et de progression interne.

Par ailleurs, l'entreprise veille à offrir un cadre de travail favorable au bien-être des salariés, notamment en veillant à l'accessibilité de ses lieux de travail. Le siège social en France et la plupart des établissements sont ainsi situés à proximité de transports en commun et disposent également de solutions de stationnement, facilitant l'accès au lieu de travail pour les collaborateurs.

L'efficacité des actions et initiatives mises en place en faveur des salariés est suivie à travers différents dispositifs internes. L'entreprise analyse notamment les indicateurs d'ambiance complétés mensuellement par les collaborateurs, les retours recueillis lors des entretiens annuels d'évaluation ainsi que les échanges avec les représentants du personnel lorsqu'ils existent.

En complément, certains indicateurs sociaux, tels que l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France ou les données relatives à l'évolution des carrières et à l'intégration des collaborateurs, permettent d'évaluer les résultats des actions mises en œuvre. Les informations collectées sont suivies par les services compétents afin d'identifier les axes d'amélioration et d'adapter les initiatives visant à renforcer le bien-être, l'inclusion et le développement professionnel des salariés.»

L'entreprise dispose de plusieurs mécanismes permettant d'identifier les impacts négatifs réels ou potentiels susceptibles d'affecter ses salariés, notamment à travers les remontées du management et des équipes RH, les échanges avec les représentants du personnel lorsqu'ils existent, les indicateurs d'ambiance internes et les entretiens annuels. Les collaborateurs peuvent également signaler toute difficulté via un dispositif d'alerte interne prévu dans la charte éthique.

Les situations identifiées font l'objet d'une analyse par les fonctions compétentes, en particulier les équipes RH, afin d'évaluer la nature et l'ampleur de l'impact. Sur cette base, l'entreprise détermine les mesures appropriées pouvant inclure l'adaptation des conditions de travail, la mise en place d'actions correctives ou, le cas échéant, des mesures disciplinaires. Les actions mises en œuvre font ensuite l'objet d'un suivi afin de prévenir la récurrence de situations similaires.

L'entreprise met en œuvre différentes actions visant à prévenir et atténuer les risques pouvant affecter ses collaborateurs, notamment à travers ses pratiques de gestion des ressources humaines, les dispositifs d'accompagnement professionnel et le dialogue régulier avec les équipes. L'efficacité de ces mesures est suivie au moyen d'indicateurs RH et d'échanges réguliers avec les collaborateurs.

L'entreprise veille à ce que ses pratiques internes ne causent pas d'impacts négatifs significatifs sur ses collaborateurs, notamment par le respect de la législation du travail, l'application de ses politiques de ressources humaines et le maintien d'un dialogue régulier avec les équipes.

La gestion des impacts sur les collaborateurs est assurée par les équipes des ressources humaines, avec des ressources dédiées à la formation, au développement des compétences et au suivi des conditions de travail.

S1-5 CIBLES LIÉES À LA GESTION DES IMPACTS NÉGATIFS IMPORTANTS, À LA PROMOTION DES IMPACTS POSITIFS ET À LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS

Pour gérer les impacts matériels, risques et opportunités liés à son propre personnel, l'écosystème s'est fixé des objectifs de progression à moyen terme portant sur l'attractivité et la fidélisation des talents, la préservation d'un emploi durable, la compétitivité globale de ses pratiques de rémunération, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, la santé, la sécurité et le bien-être au travail, l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion, le développement des compétences et des parcours d'évolution professionnelle, ainsi que la protection des données personnelles des salariés. À horizon 2027, le Groupe entend poursuivre de manière progressive les actions permettant de renforcer l'engagement des collaborateurs, soutenir la rétention des profils clés, limiter les facteurs de déséquilibre dans l'organisation du travail, améliorer les pratiques d'inclusion et d'égalité professionnelle, maintenir un niveau significatif d'accès à la formation et consolider les mesures de sécurité applicables aux données RH. Ces objectifs sont suivis au moyen d'indicateurs RH, sociaux et de conformité, dans une logique d'amélioration continue adaptée aux contextes locaux et aux priorités opérationnelles.

Les objectifs relatifs au propre personnel ont été définis par le Groupe avec l'appui des fonctions RH, RSE et management, en tenant compte des contributions remontées par les salariés et, le cas échéant, par leurs représentants. Cette implication s'est faite au travers des enquêtes internes, des questionnaires de satisfaction collaborateurs, de l'analyse des verbatims, ainsi que des échanges menés avec les parties prenantes internes concernées. Ces contributions ont permis d'identifier les enjeux prioritaires en matière d'attractivité, de fidélisation, de conditions de travail, d'égalité des chances, de développement des compétences et d'inclusion, et ont alimenté la définition des objectifs associés.

Le suivi des performances par rapport aux objectifs relatifs au propre personnel est principalement assuré par les fonctions compétentes du Groupe, notamment les équipes RH, RSE et management. Les propres employés ou leurs représentants ne sont pas directement impliqués de manière formalisée dans le suivi des performances au niveau Groupe.

Les employés et, selon les sujets, leurs représentants, peuvent être impliqués dans l'identification des enseignements tirés et des améliorations à mettre en œuvre à partir des performances observées. Cette implication s'effectue notamment au travers des IRP, ainsi que par la restitution et le partage de résultats issus des dispositifs d'écoute collaborateurs, tels que Happy at Work ou certaines enquêtes d'ambiance au niveau des équipes. Ces échanges contribuent à identifier des axes d'amélioration et à ajuster, selon les entités, certaines actions RH et sociales.

S1-6 CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

Pour ses données sociales, Alan Allman Associates communique les informations relatives aux ses différentes zones géographiques.

Périmètre et consolidation des données :

La collecte des données sociales pour l'exercice 2025 repose sur une consolidation des informations transmises par les différentes zones géographiques de l'écosystème. Les données d'effectif correspondent par principe à la moyenne annuelle des effectifs sur l'année 2025. Par exception et pour faciliter la consolidation des données, il est mentionné que pour les périmètres France et Canada les données sont présentées en nombre de salariés au 31 décembre 2025 (effectifs en fin de période).

La notion de « salariés/effectifs » retenue dans ce rapport inclut :

- Les salariés sous contrat de travail (CDI, CDD).
- Les alternants (contrats d'apprentissage et de professionnalisation).
- Note : Les stagiaires sont explicitement exclus du calcul des effectifs salariés.

Nombre de salariés par genre

	Femme	Homme
Nombre de salariés par genre	762	1477

Nombre de salariés par région

	France	Benelux	APAC	Canada	Ibérie
Nombre de salariés	824	219	214	737	245

Nombre de salariés dans les pays comptant 50 salariés ou plus représentant au moins 10% du nombre total de salariés

Pays	Nombre de salariés dans les pays comptant 50 salariés ou plus représentant au moins 10% du nombre total de salariés
France	824
Hong Kong	78
Singapour	57
Australie	51
Canada	737
Portugal	199

Nombre de salariés par type de contrat

	Contrat permanent (CDI)	Contrat temporaire (CDD, alternants etc.)
Femme	765	31,92
Homme	1438,36	43,25

Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise *	852
Pourcentage de salarié ayant quitté l'entreprise*	33%

*Stagiaires et alternants non inclus.

S1-9 MÉTRIQUE DE DIVERSITÉ

Dans le cadre de l'analyse sur la diversité des effectifs, nous présentons une répartition par âge et ou genre au sein de notre organisation.

Répartition par genre au sein de la gouvernance de l'écosystème :

Répartition des genres en nombre et en pourcentage des employés au niveau de la haute direction*	Femme	Homme
Membres des organes d'administration + Comex	2	6
Membres des organes d'administration + Comex	32%	62%

Haute direction* = comité d'administration + comité exécutif

Répartition des salariés selon l'âge

Répartition des salariés de moins de 30 ans	502,6
Répartition des salariés entre 30 et 50 ans	1329
Répartition des salariés de plus de 50 ans	354,4

S1-10 SALAIRE DÉCENT

L'entreprise définit un salaire adéquat comme une rémunération au moins équivalente aux référentiels applicables. L'analyse repose sur les données RH consolidées à la date de clôture, couvrant l'ensemble des salariés de l'écosystème.

Au titre de l'exercice 2025, tous les salariés du Groupe perçoivent une rémunération égale ou supérieure à ce seuil. Aucun écart significatif n'a été identifié dans les principales zones géographiques d'implantation.

Conformément à l'engagement de l'écosystème envers la durabilité sociale et l'équité en matière de rémunération, Alan Allman Associates confirme après l'analyse de collecte de ses données RH, que ses salariés sont rémunérés à un niveau de salaire adéquat dans l'ensemble de l'écosystème. Cette réalisation témoigne de la politique salariale rigoureuse qui respecte scrupuleusement les référentiels applicables dans tous les pays où l'écosystème opère

Pays où les salariés gagnent moins que le salaire de référence adéquat applicable	Aucun
---	-------

S1-12 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Au cours de l'exercice 2025, le pourcentage de salariés en situation de handicap était estimé à 1,9%.

S1-13 MÉTRIQUES DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Alan Allman Associates déploie un plan d'action ambitieux visant à assurer la montée en compétences de ses collaborateurs.

Afin d'accompagner efficacement cette dynamique, Alan Allman Associates propose une série d'actions concrètes et ciblées :

- Une plateforme d'apprentissage en ligne : Allman Professional University propose plus de 4 500 formations couvrant une vingtaine de domaines,
- en partenariat avec EDX et des universités prestigieuses telles qu'Oxford et Berkeley.
- Diversification des formats de formation : sessions présentielles, distancielles, e-learning, certifications reconnues et parcours spécialisés.
- Partenariat avec LinkedIn Learning pour offrir encore plus de contenu pertinent et adapté aux besoins émergents.

L'écosystème propose également des formations adaptées aux besoins spécifiques de ses métiers et encourage la montée en compétences via des parcours certifiants. Pour répondre aux enjeux du marché et à la demande croissante dans certains domaines, des formations techniques ciblées sont mises en place.

Un plan de développement des compétences est structuré autour de plusieurs axes clés :

- Transformation digitale et IT
- Management de projets et conduite du changement
- Supply Chain et Achats
- Efficacité professionnelle et SIRH
- Pilotage financier et solutions PPM
- IA - Intelligence artificielle
- Cybersécurité

L'entreprise a identifié des compétences et certifications clés pour chaque cabinet et encourage leur obtention grâce à un programme de prime de certification.

Des formations spécifiques sont également mises en place pour :

- Les Business Managers : parcours complet sur les différentes dimensions de leur fonction.
- Les Consultants : modules sur la communication et la gestion de la relation client.

L'ensemble des formations est accessible via une plateforme interne qui offre une visibilité claire sur les opportunités de développement et les modalités d'inscription.

Alan Allman Associates suit rigoureusement l'efficacité de ses formations au niveau des cabinets et des régions. L'analyse des résultats (nombre d'heures de formation, certifications obtenues, taux de participation) permet d'ajuster la stratégie et de fixer des objectifs ambitieux.

Les fonctions impliquées dans la mise en place des formations incluent :

- Les services RH et formation pour la mise en place des dispositifs.
- Les Business Managers et dirigeants qui sollicitent des certifications.
- Les formateurs internes et intervenants externes pour assurer la qualité des enseignements,
- Les consultants recevant des formations.

Alan Allman Associates poursuit son engagement en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs, notamment à travers des initiatives comme le Campus Alan Allman Associates Canada. Ce programme propose des formations adaptées aux besoins spécifiques des consultants en Amérique du Nord, avec des parcours sur mesure dans des domaines techniques et stratégiques.

Alan Allman Associates investit massivement dans la transformation des compétences. Tous les collaborateurs ont ainsi reçu une formation sur l'intelligence artificielle, illustrant la volonté de l'entreprise de préparer son personnel aux défis de demain.

Grâce à ces dispositifs, Alan Allman Associates vise à renforcer la performance individuelle et collective, à stimuler la motivation et l'engagement des collaborateurs, et à attirer les meilleurs talents dans un environnement en constante évolution.

Les actions et initiatives sont spécifiquement orientées vers le court terme, afin de répondre rapidement aux besoins croissants en compétences au sein de l'écosystème.

Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté d'Alan Allman Associates d'aligner ses actions sur le quatrième Objectif de Développement Durable : "Garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Les résultats de cette stratégie se reflètent dans les métriques de formation et de développement des compétences :

Pourcentage d'employés ayant participé à des évaluations régulières de performance et de développement de carrière	85,68%
---	--------

Nombre moyen d'heures de formation par personne pour les salariés par genre*	
Femme	107,24
Homme	74,39

*Hors périmètre Benelux car distinction des heures de formation par genre est non disponible.

Nombre moyen d'heures de formation par personne pour les salariés	20,08 heures
--	--------------

S1-14 MÉTRIQUES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

La préservation de l'intégrité physique et mentale de nos collaborateurs constitue le socle de notre responsabilité sociale. Nous plaçons la gestion des risques professionnels au cœur de notre stratégie de durabilité.

Les indicateurs présentés ci-après reflètent notre performance en matière de sécurité, mais aussi l'efficacité de nos systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail (SST).

Taux d'accidents de travail enregistrable pour les salariés de l'entreprise	0,76%
Nombre de cas de problèmes de santé liés au travail déclarés chez les salariés	7
Nombre de jours perdus en raison de blessures et de décès liés au travail dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé liés aux employés	71

S1-16 MÉTRIQUES DE RÉMUNÉRATION (ÉCART DE RÉMUNÉRATION ET RÉMUNÉRATION TOTALE)

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transparence et de l'équité salariale, Alan Allman Associates a analysé les principaux indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Ces chiffres représentent l'écart moyen par lequel la rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes.

Cette analyse n'a pas pu être réalisée sur l'ensemble du périmètre, certaines entités ne disposant pas encore de données consolidées.

Par ailleurs, afin de garantir la pertinence des résultats, les périmètres ayant un effectif non représentatif n'ont pas été inclus.

Les résultats sont les suivants :

- France : écart moyen d'environ 4,22%
- Canada: écart moyen d'environ 5%
- Portugal : écart moyen de rémunération de 17 %
- Espagne : écart moyen de 3 %
- Hong Kong : écart moyen de 13 %
- Singapour : écart moyen d'environ 4,2 %
- Australie : écart moyen d'environ 22,5 %

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où ils peuvent également refléter des différences de répartition des effectifs selon les métiers, les niveaux de responsabilité ou l'ancienneté. Une analyse complémentaire sera menée afin d'identifier les facteurs explicatifs.

À ce stade, les éléments méthodologiques détaillés relatifs à la construction des indicateurs et à la consolidation des données ne sont pas disponibles de manière exhaustive.

Les données communiquées reposent sur les informations de rémunération disponibles au sein des différentes entités.

Toutefois, les précisions relatives aux modalités exactes de calcul (périmètre des rémunérations prises en compte, retraitements éventuels, segmentation des populations, etc.) ainsi qu'aux éventuelles évolutions des données sous-jacentes restent à documenter.

Ces éléments pourront être précisés dans un second temps afin de permettre une lecture complète et homogène des résultats présentés.

ESRS S2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

S2- SBM3 - IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE OU LES MODÈLES ÉCONOMIQUES

Les travailleurs de la chaîne de valeur susceptible d'être impactés matériellement par les activités du Groupe, que ce soit via ses opérations propres, ses services numériques ou ses relations d'affaires, ont été inclus dans le périmètre de la présente déclaration.

Au regard du modèle d'affaires, le périmètre couvre principalement les travailleurs intervenant pour le compte du Groupe dans le cadre de prestations externalisées, incluant les co-traitants, sous-traitants (y compris les ESN partenaires), freelances/indépendants et prestataires sur missions. Il peut également concerner certains travailleurs associés à des fournisseurs d'achats lorsque la relation est significative, ainsi que, le cas échéant, les travailleurs du secteur adapté ou protégé (ESAT/EA).

Cette inclusion reflète les IRO identifiés comme matériels, notamment :

- l'impact positif lié à la sécurisation de l'emploi chez certains partenaires via les pratiques d'achats,
- l'opportunité de développer la montée en compétences des partenaires (accès à certains contenus de formation et incitation à se former),
- ainsi que le recours au secteur adapté/protégé, contribuant à la politique d'inclusion et à la gestion de l'OETH.

À la date de clôture, aucun impact négatif matériel avéré n'a été identifié concernant les travailleurs de la chaîne de valeur. Les risques potentiels sont suivis au travers du pilotage des relations de sous-traitance/prestations (cadre contractuel, dispositifs de conformité et de remontée d'alertes) et de la revue des situations sensibles lorsque nécessaire.

Les impacts positifs identifiés sont principalement liés à la mobilisation récurrente de partenaires dans la réalisation des missions et à des pratiques d'achats contribuant à la stabilisation de l'activité et à la sécurisation de l'emploi. Ils peuvent également résulter d'actions de développement des compétences mises à disposition des partenaires intervenant sur les prestations.

Les opportunités matérielles concernent :

(i) la formation et le développement des compétences des partenaires afin de soutenir la qualité et la continuité de service ;

(ii) l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap via le recours au secteur adapté/protégé (ESAT/EA), notamment au regard de la contribution OETH.

Alan Allman Associates a examiné si certains travailleurs pouvaient être plus exposés au risque de préjudice en fonction de caractéristiques ou de contextes d'intervention. Cette analyse a permis d'identifier des risques potentiels, sans qu'aucun impact négatif ne soit qualifié de matériel à ce stade. L'Ecosystème maintient néanmoins une vigilance proportionnée et réévaluera ces éléments lors des prochains exercices.

Les opportunités identifiées bénéficient plus spécifiquement :

- aux partenaires susceptibles de bénéficier d'actions de développement des compétences ;
- aux travailleurs en situation de handicap employés par des structures du secteur adapté/protégé.

L'approche du Groupe repose sur un encadrement contractuel des partenaires, complété par un suivi opérationnel dans le cadre des missions et, lorsque pertinent, par des actions de développement des compétences.

L'Ecosystème dispose d'un code de conduite / Charte Fournisseur, à ce stade principalement déployé via les contrats-cadres en France et en Belgique, avec un déploiement progressif prévu à d'autres périmètres.

À ce stade, L'Ecosystème ne dispose pas d'une politique unique dédiée aux travailleurs de la chaîne de valeur, en raison de la diversité des cadres d'intervention et d'une dynamique d'intégration progressive des structures. Néanmoins, la gestion des IRO s'appuie sur des cadres transverses (exigences contractuelles, référentiels fournisseurs et pratiques de pilotage), avec pour objectif de renforcer et formaliser cette approche à l'échelle globale.

S2-2 PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES IMPACTS AVEC LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Les échanges se font directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur mobilisée sur les missions, au travers de points de suivi réguliers ; en parallèle, lorsque nécessaire, la coordination est également assurée avec les représentants légitimes du prestataire (manager/chef de projet) pour le pilotage global.

En cohérence avec les exigences de la norme ISO 9001, les échanges avec les travailleurs de la chaîne de valeur interviennent à plusieurs stades : (i) en amont, lors de la contractualisation ; (ii) pendant l'exécution des prestations, via un suivi opérationnel régulier fondé sur des reportings mensuels d'avancement et d'activité et des réunions de suivi mensuelles ; (iii) en aval, via l'évaluation périodique de la bonne exécution des services et du respect des engagements.

La responsabilité opérationnelle la plus élevée visant à garantir que les échanges avec les travailleurs de la chaîne de valeur ont lieu et que les retours éclairent l'approche de l'entreprise est portée par la Direction de chaque cabinet, qui pilote la relation et le suivi des partenaires dans le cadre des missions. La Directrice Organisation contribue à structurer et à assurer la cohérence de cette prise en compte des retours au niveau Groupe, notamment via la démarche ISO (9001/10001) et l'amélioration continue ; le Service juridique encadre le dispositif via le contrat-cadre et exigences associées, et le Copil RSE assure une coordination sur les enjeux RSE.

L'efficacité des échanges avec les travailleurs de la chaîne de valeur est évaluée principalement au travers du pilotage des missions : régularité et qualité des points de suivi, capacité à prévenir/traiter les écarts, respect des engagements contractuels et qualité de la prestation délivrée. Elle est également appréciée via la mise en œuvre et la clôture des actions correctives décidées en suivi (traçabilité dans les comptes-rendus) et, lorsque pertinent, via les retours de satisfaction associés à la mission. À un niveau transverse, cette évaluation s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue structurée par les référentiels ISO (revues, suivi des actions et des améliorations), permettant de consolider les enseignements et d'ajuster les pratiques.

S2-3 PROCÉDURES VISANT À REMÉDIER AUX IMPACTS NÉGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

Les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent faire part de leurs préoccupations ou besoins directement au Groupe via (i) les points de suivi réguliers dans le cadre des missions (échanges opérationnels avec les équipes/projets), (ii) les interlocuteurs désignés côté cabinet (manager/chef de projet) et, le cas échéant, côté prestataire, et (iii) les canaux d'alerte/conformité du Groupe prévus par la Charte éthique, accessibles aux parties prenantes concernées, notamment via l'adresse dédiée compliance@alan-allman.com. Les sollicitations sont traitées selon leur nature : résolution au fil de l'eau dans le pilotage de mission, ou escalade vers les fonctions compétentes (Direction du cabinet, Juridique/Conformité, RH), avec actions correctives et retour au demandeur le cas échéant. La disponibilité des canaux de remontée est assurée par une combinaison de formalisation documentaire et de pilotage opérationnel. D'une part, l'Ecosystème met en place des canaux d'alerte/conformité accessibles aux parties prenantes concernées (prévu par la Charte éthique), permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de signaler une préoccupation et d'obtenir un traitement adapté (escalade vers les fonctions compétentes si nécessaire). D'autre part, sur les périmètres couverts par les contrats-cadres, l'Ecosystème exige un dispositif de suivi structuré : le sous-traitant doit transmettre chaque mois des rapports d'avancement et des comptes-rendus d'activité, et des réunions de suivi peuvent être tenues à la demande des parties, avec une cadence mensuelle sauf accord différent. Enfin, la disponibilité de ces canaux est "opérationnalisée" via des interlocuteurs identifiés

côté cabinet et côté prestataire, et par des mécanismes d'escalade en cas d'écart ou de difficulté.

Les sujets remontés sont suivis grâce à la traçabilité des échanges (comptes-rendus et points de suivi des missions) et, selon leur nature, escaladés vers les fonctions compétentes (Direction de cabinet, Juridique/Conformité, RH). L'efficacité des canaux est assurée par la formalisation des modalités de remontée (référentiels et, sur certains périmètres, exigences contractuelles), ainsi que par la vérification que chaque signalement donne lieu à une réponse et, le cas échéant, à des actions correctives suivies jusqu'à clôture. Cette dimension est appréciée opérationnellement via la mise à disposition des informations aux partenaires (notamment la Charte Fournisseur) et dans les échanges de mission, l'utilisation effective des canaux (remontées via les interlocuteurs de mission et/ou le canal conformité), et la capacité à répondre aux préoccupations, renforçant ainsi la confiance dans le dispositif.

S2.MDR-A_01-12 ACTIONS CONCERNANT LES IMPACTS IMPORTANTS SUR LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR, APPROCHES VISANT À GÉRER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS

À ce stade, aucun impact négatif matériel ni risque matériel n'a été retenu pour les travailleurs de la chaîne de valeur ; l'approche se concentre donc sur le maintien/renforcement de l'impact positif réel identifié et sur la mise en œuvre des opportunités matérielles.

Concernant l'impact positif réel, Alan Allman vise à contribuer à la sécurisation de l'emploi chez certains partenaires de la chaîne de valeur en privilégiant, lorsque pertinent, des relations de sous-traitance durables (fournisseurs mobilisés de longue date et/ou sur des missions de durée significatives), apportant une plus grande stabilité d'activité.

En parallèle, deux opportunités sont déployées sur l'horizon 2026–2028 :

- Soutenir la montée en compétences des co-traitants/sous-traitants mobilisés sur les missions, notamment via un accès à 4A DIGITAL lorsque cela est nécessaire à la mission et après validation du cabinet concerné.
- Rendre plus récurrent le recours au secteur adapté/protégé (EA/ESAT) dans la chaîne de valeur, aujourd'hui ponctuel, opportunité identifiée notamment au regard de la gestion de la contribution OETH.

Les ressources mobilisées reposent sur une organisation décentralisée : la Direction de chaque cabinet pilote la relation partenaires et le suivi des missions, le Service juridique encadre les exigences applicables (contrat-cadre/clauses types), le Service formation opère l'accès aux contenus et la démarche de montée en compétences, la Directrice Organisation assure la cohérence via la démarche d'amélioration continue dans le cadre du système de management de la qualité, et le Copil RSE coordonne le suivi des actions. L'efficacité est appréciée via le pilotage des missions (points réguliers, comptes-rendus, actions convenues et clôture), la traçabilité des actions de développement des compétences et le suivi interne du recours au secteur adapté.

Pour l'opportunité "formation", l'efficacité est évaluée via le suivi des accès accordés à 4A DIGITAL lorsque pertinent, et l'appréciation qualitative de la contribution de cette montée en compétences à la qualité/continuité de service. Pour l'opportunité "EA/ESAT", le suivi repose sur la traçabilité des prestations confiées au secteur adapté/protégé et l'évaluation des résultats (qualité de la prestation, récurrence du recours). Ces éléments sont consolidés dans les instances internes de pilotage (cabinet) et peuvent être partagés en coordination via le Copil RSE afin d'identifier des axes d'amélioration.

S2.MDR-A_13-14 ACTIONS CONCERNANT LES IMPACTS IMPORTANTS SUR LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR, APPROCHES VISANT À GÉRER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS

Alan Allman Associates a adopté des mesures pour gérer ses sujets matériels ESRS S2 (travailleurs de la chaîne de valeur), notamment le pilotage contractuel et opérationnel des partenaires de la chaîne de valeur.

Sur l'horizon 2026–2028, l'Ecosystème se fixe des objectifs pour gérer ses impacts matériels et saisir ses opportunités liées aux travailleurs de la chaîne de valeur :

(i) consolider l'impact positif réel de sécurisation de l'emploi chez certains partenaires en favorisant, lorsque pertinent, la stabilité des relations (collaborations de long terme, continuité des partenariats et des missions), dans un cadre piloté par les cabinets ;

(ii) déployer une approche structurée de montée en compétences des co-traitants/sous-traitants mobilisés sur les missions, en permettant l'accès à 4A DIGITAL lorsque nécessaire à la mission et validé par le cabinet, avec une réflexion sur la mise en place progressive d'un parcours dédié à horizon 2026–2028 ;

(iii) développer l'identification systématique d'opportunités de recours au secteur adapté/protégé (EA/ESAT) afin d'évaluer, au cas par cas, la pertinence d'en accroître le recours (notamment au regard de la gestion de l'OETH)

(iv) formaliser une politique Achats sur 2026–2028 pour harmoniser les pratiques, clarifier les attentes vis-à-vis des partenaires et renforcer la cohérence du pilotage de la chaîne de valeur. Le suivi de ces objectifs repose sur la traçabilité des relations partenaires (stabilité/continuité), des accès formation accordés et des opportunités EA/ESAT identifiées et mobilisées, avec une coordination au niveau du Comité RSE ; la mise en œuvre est assurée de manière décentralisée par la Direction des cabinets, avec l'appui du Service juridique (cadre contractuel) et du Service formation (4A DIGITAL).

S2-5_01 CIBLES LIÉES À LA GESTION DES IMPACTS NÉGATIFS IMPORTANTS, À LA PROMOTION DES IMPACTS POSITIFS ET À LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS

Les travailleurs de la chaîne de valeur ont été directement impliqués via la consultation d'au moins un sous-traitant dans le cadre de la détermination des IRO matériels. Les enseignements issus de cette consultation, complétés par les retours opérationnels recueillis au fil des missions, ont contribué à éclairer la définition des objectifs ESRS S2 (notamment en matière de montée en compétences et d'évolution des pratiques de relation partenaires). Les objectifs restent ensuite définis et validés en interne (Copil RSE / directions des cabinets et fonctions support).

Les travailleurs de la chaîne de valeur (freelances et intervenants de sous-traitants/ESN) sont directement impliqués dans le suivi opérationnel des missions, via des points réguliers et des échanges de pilotage. Ces interactions permettent d'évaluer la qualité de la collaboration, d'identifier les besoins (dont, le cas échéant, la nécessité d'un accès à 4A DIGITAL), de remonter des irritants, de proposer des ajustements et de convenir d'actions correctives ou d'amélioration.

Les enseignements issus de ces échanges sont ensuite consolidés au niveau interne (Directions des cabinets, Comité RSE et fonctions support), permettant d'ajuster les pratiques de collaboration et, le cas échéant, les dispositifs liés aux opportunités identifiées, telles que la montée en compétences ou le recours au secteur adapté/protégé (EA/ESAT). Le suivi consolidé des objectifs au niveau Groupe s'appuie sur la traçabilité des relations partenaires et des actions engagées, afin de renforcer la qualité, la continuité de service et la récurrence des bonnes pratiques.

ESRS S4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

S4 - SBM3 : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Les consommateurs et utilisateurs finaux susceptibles d'être impactés matériellement par ses activités que ce soit via ses opérations propres, ses services numériques ou ses relations d'affaires ont été inclus dans le périmètre de la présente déclaration.

Les "utilisateurs finaux" soumis à des impacts matériels correspondent principalement aux clients du Groupe (organisations) et à leurs utilisateurs internes impliqués dans l'usage des services délivrés (ex. directions métiers et IT). Les impacts matériels identifiés concernent notamment les risques liés à la cybersécurité et à la protection des données clients (risque de cyberattaque et de fuite), ainsi que les effets liés à la qualité de service (satisfaction/NPS, qualité de l'information, performance et compétitivité renforcées grâce aux missions).

Les clients sont soumis à des impacts matériels principalement par nos propres opérations, au travers de l'exécution de nos missions (qualité de service, performance, incidents éventuels, cybersécurité/protection des données dans le périmètre de nos interventions). Ils peuvent également être affectés via la chaîne de valeur, notamment lorsque des prestations sont réalisées avec l'appui de sous-traitants/freelances ou d'autres partenaires intervenant dans la délivrance des services, ce qui renforce l'importance des exigences contractuelles et du pilotage qualité/sécurité.

Les activités générant des impacts positifs sont principalement les missions de conseil, delivery et accompagnements réalisés pour les clients, qui contribuent à améliorer leurs performances, leur efficacité opérationnelle et leur compétitivité (qualité, fiabilité et disponibilité des services, amélioration des processus et des solutions). Les clients positivement affectés sont donc les organisations bénéficiaires des prestations, la qualité de l'information fournie et l'amélioration continue des services. Les démarches de collecte et d'exploitation des retours (enquêtes de satisfaction/NPS) constituent également un levier d'impact positif, en permettant d'ajuster les prestations et de déployer des plans d'amélioration au bénéfice des clients.

Les risques et opportunités matériels liés aux consommateurs et utilisateurs finaux (clients) découlent principalement des impacts associés à la sécurité des environnements et des données, ainsi que de la qualité des prestations délivrées. Le risque matériel majeur concerne un risque réputationnel, juridique et financier en cas de cyberattaque ou de fuite de données clients, susceptible d'entraîner une perte de confiance, des conséquences contractuelles et, le cas échéant, des impacts réglementaires.

Ces risques sont fortement conditionnés par des dépendances : dépendance aux environnements, données et exigences de sécurité des clients ; dépendance à la robustesse des contrôles et des pratiques de sécurité ; et, dans la chaîne de valeur, dépendance au recours à des sous-traitants/freelances dans la réalisation des missions, ce qui renforce l'importance des exigences contractuelles, du pilotage et du contrôle de la prestation.

En parallèle, plusieurs opportunités matérielles ont été identifiées. D'une part, l'opportunité économique de renforcer l'offre de cybersécurité face à la digitalisation croissante et à l'augmentation des risques, en capitalisant sur les besoins clients et les retours d'expérience opérationnels. D'autre part, l'opportunité d'utiliser les résultats des enquêtes de satisfaction (NPS) comme levier d'amélioration continue et comme élément de valorisation commerciale, dans la mesure où ces retours soutiennent la démonstration de la qualité des missions. Les impacts positifs réels se traduisent également par l'amélioration des performances et de la compétitivité des clients grâce aux missions, ainsi que par la communication d'informations de qualité aux prospects en réponse à leurs demandes, contribuant à une relation plus transparente et efficiente. Enfin, l'implantation géographique internationale constitue une opportunité d'accès facilité aux services, en permettant une proximité et une réactivité accrues selon les zones d'intervention.

Dans l'analyse de matérialité, l'Ecosystème a évalué les situations où certains utilisateurs finaux peuvent être plus vulnérables, en fonction des contextes d'usage et de la sensibilité des données/solutions concernées (cybersécurité, protection des données). Cette compréhension est appliquée au niveau des missions via des mesures de contrôle et de prévention renforcées lorsque le niveau de risque est plus élevé.

S4.MDR-P_01-06 POLITIQUES RELATIVES AUX CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

La gestion des impacts, risques et opportunités matériels relatifs aux utilisateurs finaux est assurée au travers d'un ensemble de politiques et cadres transverses notamment à travers un Code de conduite relatif à la satisfaction client mis en place au niveau de l'ensemble Alan Allman Associates. Ceux-ci couvrent en particulier (i) la cybersécurité et la protection des données afin de prévenir, détecter et traiter les risques pouvant affecter indirectement les utilisateurs finaux des services opérés par nos clients (gestion des accès, exigences de sécurité, gestion des incidents - clauses contractuelles types), et (ii) la qualité de service et l'amélioration continue (démarche qualité/ISO 9001, suivi de la satisfaction/NPS, actions correctives) afin de renforcer la fiabilité, la disponibilité et la qualité de l'information. Ces politiques/cadres sont appliqués de manière proportionnée au risque au niveau des missions et contribuent également à saisir les opportunités identifiées, notamment le renforcement de l'offre en cybersécurité et l'exploitation structurée des retours de satisfaction.

La gestion des impacts matériels, risques et opportunités relatifs aux consommateurs et utilisateurs finaux repose sur des politiques et cadres transverses applicables aux missions et services délivrés, notamment en matière de qualité, de satisfaction client, de sécurité de l'information et de protection des données. Cette approche est alignée sur des instruments reconnus au niveau international, notamment au travers des certifications ISO 9001 et ISO 10001 (qualité et engagements liés à la satisfaction client) et, sur certains périmètres ou cabinets, de la certification ISO 27001 relative au management de la sécurité de l'information. Elle s'appuie également sur le Code de conduite relatif à la satisfaction client déployé au sein de l'ensemble des cabinets de l'écosystème.

Sur le plan opérationnel, ce cadre se traduit par une gouvernance des missions reposant sur des échanges réguliers avec les clients, le suivi des incidents et de la qualité des prestations, ainsi que l'analyse des retours de satisfaction (notamment via le NPS), afin de soutenir l'amélioration continue des services. Lorsque les missions impliquent des traitements de données, l'Ecosystème applique les exigences réglementaires applicables — notamment le RGPD au niveau de l'Union européenne et la Loi 25 au Canada le cas échéant — et met en œuvre des mesures de prévention et de contrôle proportionnées au niveau de risque. L'ensemble de ces dispositifs vise à prévenir et traiter les risques susceptibles d'affecter indirectement les utilisateurs finaux des solutions exploitées par les clients (par exemple cyberattaque ou fuite de données), tout en soutenant les opportunités d'amélioration continue et de développement des offres, notamment en matière de cybersécurité.

Au regard de son modèle d'affaires, l'Ecosystème recueille les points de vue via des enquêtes de satisfaction (dont NPS) et la gouvernance des missions (échanges réguliers, comités de suivi, revues, suivi qualité et gestion des incidents le cas échéant), directement auprès des utilisateurs finaux (clients) et de leurs représentants légitimes (sponsors, interlocuteurs métiers/IT, achats). La prise en compte de ces retours intervient à deux moments clés : pendant l'exécution des missions, à travers le suivi opérationnel et la gouvernance des missions (comités de suivi, revues, gestion des incidents le cas échéant), et à leur issue, via les enquêtes de satisfaction/NPS. Le rythme des échanges est adapté au périmètre et à la criticité des prestations, avec un suivi régulier et une mobilisation ad hoc si nécessaire.

Ces retours sont ensuite traduits en actions d'amélioration concrètes (plans d'actions, ajustements de pratiques, renforcement des contrôles qualité et sécurité, traitement des incidents le cas échéant), dont l'efficacité est évaluée au moyen d'indicateurs et de boucles d'amélioration continue : résultats des enquêtes (dont NPS), analyse qualitative des retours (irritants, attentes), suivi de la mise en œuvre des actions correctives et préventives issues des revues de mission, ainsi que suivi des incidents et de leur résolution. L'ensemble de cette démarche, de la collecte des retours à leur prise en compte et à leur suivi, est structuré par les référentiels ISO 9001 (amélioration continue) et ISO 10001 (engagements et codes de conduite liés à la satisfaction), et piloté au niveau Alan Allman par la Directrice Organisation, garante de sa cohérence et de sa mise en œuvre.

À ce stade, Alan Allman Associates n'a pas mis en place de dispositif global de dialogue direct avec les consommateurs et/ou utilisateurs finaux, en cohérence avec son modèle d'affaires, dans lequel la relation avec ces derniers est principalement assurée par ses clients.

Toutefois, les retours pertinents des utilisateurs finaux sont bien pris en compte de manière indirecte, lorsqu'ils sont relayés par les clients dans le cadre des missions. Ces retours, qu'ils relèvent de la satisfaction ou de réclamations, sont intégrés aux dispositifs existants de gouvernance et de qualité (suivi opérationnel, gestion des incidents, enquêtes de satisfaction dont NPS), afin d'alimenter les actions d'amélioration continue et de prévenir ou limiter les impacts potentiels.

L'Ecosystème déploie un ensemble d'actions pour gérer les impacts, risques et opportunités identifiés : amélioration continue de la qualité de service (revues de missions, plans d'actions issus des retours clients/NPS), renforcement des pratiques de cybersécurité et de protection des données lorsque pertinent, et gestion structurée des incidents (suivi, actions correctives).

Les ressources mobilisées reposent sur la gouvernance des missions et les fonctions support (notamment la Directrice Organisation pour le pilotage de l'amélioration continue dans le cadre ISO 9001 / ISO 10001, et, selon les périmètres, les équipes compétentes en sécurité de l'information, avec certification ISO 27001 sur certains cabinets). Les résultats et actions d'amélioration sont suivis dans les instances de pilotage internes et intégrés aux démarches d'amélioration continue.

Les impacts positifs recherchés sont principalement générés au travers des missions et de dispositifs transverses : démarche d'amélioration continue structurée (ISO 9001 / ISO 10001), enquêtes de satisfaction (dont NPS) et plans d'actions associés, ainsi que, selon les périmètres, des initiatives de renforcement de la cybersécurité (notamment sur les entités certifiées ISO 27001) visant à améliorer la fiabilité, la qualité et la sécurité des services utilisés par les utilisateurs finaux des clients.

L'efficacité des actions/initiatives est suivie via une combinaison d'indicateurs dans le cadre de l'amélioration continue. Les résultats consolidés (dont la restitution NPS) font l'objet de revues de pilotage, notamment au niveau du COMEX, afin de prioriser les actions, suivre leur avancement et vérifier leur effet sur la satisfaction et la qualité de service.

Les mesures prévues ou en cours pour atténuer les risques matériels (notamment liés à la cybersécurité et à la protection des données susceptibles d'affecter les utilisateurs finaux) reposent sur le renforcement des exigences de sécurité et de contrôle au niveau des missions, ainsi que sur une gestion structurée des incidents (détection, traitement, actions correctives).

En parallèle, l'Ecosystème agit pour saisir les opportunités matérielles via le renforcement de l'offre cybersécurité pour répondre à la digitalisation croissante et l'exploitation des retours de satisfaction (dont NPS) afin d'améliorer en continu les prestations et de valoriser ces résultats dans la relation commerciale. L'ensemble de ces leviers s'appuie sur la démarche qualité et d'amélioration continue (ISO 9001/10001) ainsi que sur le management de la sécurité de l'information (ISO 27001) selon les périmètres. Ces certifications contribuent à la fiabilité et à la sécurité des services, renforçant ainsi l'adoption et l'expérience d'usage chez les clients. L'Ecosystème étudie également l'extension d'autres démarches reconnues afin de consolider ce cadre de maîtrise des risques et la qualité des services impactant les utilisateurs finaux.

Les ressources allouées à la gestion des impacts matériels liés aux consommateurs et utilisateurs finaux reposent sur une organisation combinant des ressources opérationnelles et fonctionnelles. Au niveau opérationnel, les équipes projets et la gouvernance des missions assurent le suivi de la qualité de service, le traitement des incidents le cas échéant et la mise en œuvre des actions correctives. Au niveau fonctionnel, la Directrice Organisation pilote la démarche d'amélioration continue et la collecte/analyses des retours (dont NPS) dans le cadre des référentiels ISO 9001 / ISO 10001. Sur les enjeux susceptibles d'affecter les utilisateurs finaux (cybersécurité et protection des données), un RSSI Groupe nommé en 2025 anime et coordonne la maîtrise des risques de sécurité de l'information, et la conformité "données personnelles" est portée par un DPO au niveau Alan Allman Associates (et le service juridique au Canada), complété par des relais DPO sur certains cabinets. Les résultats et plans d'actions associés font l'objet de revues de pilotage (incluant des restitutions au COMEX) afin de prioriser et suivre les mesures.

Sur l'horizon 2027–2028, Alan Allman Associates se fixe des objectifs visant à gérer les impacts matériels, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux en s'appuyant sur un pilotage structuré et une amélioration continue : (i) renforcer la prévention et la capacité de réponse aux incidents de cybersécurité et de protection des données susceptibles d'affecter les utilisateurs finaux, au moyen d'une procédure de gestion des incidents, de revues régulières par le RSSI Groupe et de plans d'actions correctifs/préventifs, avec un suivi au travers des revues RSSI et des éléments de pilotage disponibles (incidents, retours d'expérience, actions engagées/clôturées) ; (ii) améliorer la qualité de service et la satisfaction en garantissant que les retours collectés (dont le NPS, suivi au niveau des cabinets et consolidable au niveau Groupe) sont systématiquement analysés, partagés en gouvernance et traduits en plans d'amélioration suivis jusqu'à clôture, dans un cadre structuré par les référentiels ISO 9001 / ISO 10001 sous la responsabilité de la Directrice Organisation ; (iii) étendre et harmoniser le périmètre de ce cadre qualité/satisfaction lors des intégrations de nouvelles sociétés, en intégrant progressivement les nouvelles entités au périmètre ISO dès que possible afin d'assurer un niveau d'exigence homogène ; et (iv) saisir l'opportunité de renforcer la présence de l'offre cybersécurité, via des initiatives de structuration de l'offre et de montée en compétence, dont l'avancement est suivi dans les instances de pilotage, et appelé à être davantage formalisé à mesure de sa consolidation.

Les utilisateurs finaux (clients) participent directement à la définition et à l'ajustement des objectifs dans le cadre des missions, via les instances de pilotage mises en place (comités de suivi principalement mensuels), qui permettent de cadrer les priorités, d'arbitrer les actions et de suivre les engagements. Cette participation est structurée par les exigences contractuelles (SLA, engagements de qualité et de sécurité) qui fixent les objectifs opérationnels à atteindre et servent de base aux revues régulières. En complément, la mesure de satisfaction (dont NPS) est utilisée comme un retour d'expérience, analysé en dehors des comités de pilotage, afin d'identifier des axes d'amélioration et d'alimenter les plans d'amélioration continue.

Les clients sont directement impliqués dans le suivi des performances par rapport aux objectifs au travers des instances de pilotage des missions (comités de suivi principalement mensuels) et du suivi des engagements contractuels (SLA, critères de qualité et de sécurité). Ces échanges permettent de partager les résultats, analyser les écarts et convenir des actions correctives et de leur suivi. En complément, des retours de satisfaction (dont NPS) peuvent alimenter le retour d'expérience et l'amélioration continue.

INFORMATIONS LIÉES À LA GOUVERNANCE

ESRS G1 CONDUITE DES AFFAIRES

G1-1 : CULTURE D'ENTREPRISE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Note préliminaire sur la gouvernance :

Conformément à l'architecture des normes ESRS, les informations relatives au rôle, à la composition et au fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité sont présentées dans le chapitre Informations Générales de ce rapport. Le lecteur est invité à se reporter aux sections suivantes :

- ESRS 2-GOV 1 – Rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance.
- ESRS 2-GOV 2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes.

Charte éthique

Depuis 2021, Alan Allman Associates dispose d'une Charte éthique définissant les principes communs à l'ensemble de l'écosystème, afin de garantir que les activités de l'entreprise respectent des standards élevés d'intégrité, d'excellence et d'humanisme. Elle rappelle les valeurs fondamentales du Groupe et fixe les comportements attendus. Elle s'applique à tous les collaborateurs des différents cabinets de l'écosystème ; chacun est tenu d'en prendre connaissance, de l'apprécier et de la respecter.

En 2025, la Charte éthique a été mise à jour afin de renforcer le cadre de gouvernance et d'aligner plus clairement les exigences au niveau Groupe.

De plus, la charte est en cours de mise à jour sur l'exercice 2026 afin de renforcer également le dispositif de signalement avec une clarification des canaux à disposition, des modalités de traitement et des garanties.

Code de conduite anti-corruption

Alan Allman Associates a élaboré un Code de conduite anticorruption pour répondre aux exigences de la loi française Sapin II du 9 décembre 2016. Ce code, en place depuis 2021, fournit les règles à suivre par les collaborateurs pour prévenir et lutter contre la corruption et plus largement les atteintes à la probité. Il couvre notamment les thèmes suivants :

- les cadeaux et invitations ;
- les relations avec les agents publics ;
- les relations avec les fournisseurs et clients / partenaires ;
- le mécénat et le parrainage ;
- les relations avec les consultants / intermédiaires ;
- les paiements de facilitation.

En 2024, le Code a été mis à jour pour y inclure un volet fraude, afin d'imposer cet aspect à l'ensemble des collaborateurs et partenaires.

En 2025, le Code de conduite anticorruption a fait l'objet d'une revue et une mise à jour est en cours sur l'exercice 2026 afin de renforcer la robustesse du dispositif, notamment sur :

- la gouvernance de la conformité et les rôles/responsabilités (pilotage et suivi) ;
- les exigences de diligence raisonnable / vérifications d'intégrité lorsque le risque le justifie (cadre et traçabilité) ;
- la gestion des manquements : rappel des conséquences possibles, articulation avec les enquêtes internes et les mesures disciplinaires ;
- l'alignement avec des réglementations à portée extraterritoriale (FCPA, UK Bribery Act) et l'exigence d'un standard élevé dans tous les pays d'opération.

Sur le thème spécifique des cadeaux et invitations, le dispositif est désormais complété par la nouvelle Politique Cadeaux, Invitations & Hospitalité qui précise les règles opérationnelles (interdictions, seuils, autorisations préalables et traçabilité). Cette politique renforce la prévention des risques d'influence induite, notamment :

- tolérance zéro pour les avantages offerts/acceptés impliquant des agents publics ;
- interdiction des espèces et équivalents (cartes/chèques-cadeaux et assimilés) et des avantages indirects ;
- règles spécifiques pendant les périodes sensibles (mise en concurrence, négociation, renouvellement substantiel, contrôle/régulation) ;
- exigences de déclaration/validation et d'enregistrement dans un registre dédié au-delà des seuils définis, permettant des contrôles a posteriori.

La mise en œuvre et le suivi du Code et des politiques associées relèvent de la responsabilité de la Direction juridique / conformité, et ces documents sont mis à disposition des collaborateurs (intranet) et, pour certaines versions, accessibles publiquement (site internet). Cette diffusion vise à promouvoir les standards d'éthique des affaires à l'échelle de l'écosystème et de la chaîne de valeur.

La responsabilité du dispositif (prévention, recueil et traitement des signalements, enquêtes et suivi des mesures) est portée par la Direction juridique, agissant en qualité de Référent Conformité.

La société formalise sa culture d'entreprise autour d'un socle de valeurs et de règles de conduite, structuré par des référentiels internes comme la charte éthique, code anticorruption et politiques associées. Ces documents définissent les comportements attendus, les interdits et les responsabilités, et servent de cadre commun à l'ensemble de l'écosystème.

Cette culture est renforcée par des dispositifs d'appropriation : onboarding, sensibilisation/formation éthique et conformité, rôle d'exemplarité des dirigeants et managers, et intégration des exigences dans les processus (ex. validations/traçabilité sur sujets sensibles, gestion des tiers).

La société diffuse et rend visibles ces attentes via la mise à disposition des politiques (intranet et, pour certaines versions, site internet), des communications internes régulières, et la mise en avant des canaux de signalement et des garanties associées (confidentialité, protection contre les représailles, traitement encadré).

L'efficacité de la culture d'entreprise est suivie à travers des indicateurs et contrôles : taux de formation/attestation, suivi du fonctionnement des dispositifs (ex. signalements, délais de traitement, actions correctives), contrôles/audits internes, et mise à jour des politiques en fonction des retours d'expérience et des risques.

L'Ecosystème dispose d'un mécanisme d'alerte permettant d'identifier, signaler et instruire toute suspicion de comportements illégaux ou contraires au code de conduite / règles internes (ex. corruption, fraude, conflits d'intérêts, contournement des règles cadeaux/invitations).

Les collaborateurs sont encouragés à remonter rapidement tout fait ou doute, en s'appuyant sur leur hiérarchie et/ou la fonction Juridique-Conformité.

Alan Allman Associates a mis en place des canaux dédiés et confidentiels, sous la responsabilité du Référent Conformité, permettant le traitement des signalements (enquêtes, suites, mesures correctives et, le cas échéant, mesures disciplinaires), avec garanties de confidentialité et de protection contre les représailles pour les signalements de bonne foi.

La politique anticorruption en place est alignée avec les principes de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment en matière de prévention, interdiction des pots-de-vin, encadrement des cadeaux/invitations, diligence sur les tiers, mécanismes d'alerte/enquête et sanctions.

L'Ecosystème s'engage à instruire tout incident de conduite commerciale dans les meilleurs délais, selon une procédure encadrée garantissant la confidentialité, l'objectivité et l'impartialité du traitement, sous la responsabilité de la fonction Juridique/Conformité, avec des mesures correctives et disciplinaires le cas échéant.

L'Ecosystème met en œuvre une politique de formation à la conduite des affaires fondée sur une approche par les risques. Les actions de formation ciblent en priorité les collaborateurs dont les fonctions les exposent à des situations à risque (ex. relations commerciales, achats/sous-traitance, gestion de tiers, interactions avec des agents publics, validation de cadeaux/invitations)

Un module de sensibilisation est intégré et obligatoire dans le cadre du parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs (Welcome Days) afin de garantir, dès leur arrivée, la connaissance des principes clés (éthique, anticorruption, conflits d'intérêts, cadeaux/invitations, dispositif d'alerte)

Ces contenus sont également accessibles à l'ensemble des collaborateurs via l'université en ligne 4A DIGITAL permettant un accès continu aux modules et renforçant la diffusion des principes de conduite des affaires au sein de l'écosystème.

Des actions de formation spécifiques sont également proposées aux dirigeants et managers en cohérence avec leur rôle d'exemplarité « tone from the top », et dans le déploiement opérationnel des politiques et procédures.

Les fonctions les plus exposées au risque de corruption et de pots-de-vin sont principalement celles impliquant des interactions avec des tiers et/ou des décisions engageantes :

commercial/développement (négociation, gestion de clients), réponse aux appels d'offres, achats et sous-traitance (sélection/pilotage de fournisseurs, prestataires, intermédiaires), fonctions financières (validation/exécution de paiements), ainsi que les rôles en contact avec des agents publics. Les dirigeants et managers sont également considérés comme exposés du fait de leur pouvoir de décision, de validation et de représentation du Groupe.

L'Ecosystème met à disposition des canaux internes dédiés permettant de signaler, de bonne foi, toute suspicion d'irrégularité ou de manquement (illégal ou contraire aux règles internes). Les signalements peuvent être effectués via des points de contact identifiés, notamment un canal email dédié et un canal courrier confidentiel, sous la responsabilité de la fonction Juridique/Conformité. Ils sont traités dans un cadre confidentiel, avec un accès restreint aux personnes habilitées et selon des modalités d'instruction encadrées (accusé de réception, suivi et clôture). L'Ecosystème garantit la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles pour les signalements effectués de bonne foi. Lorsque la réglementation locale l'autorise, des signalements anonymes peuvent être reçus et instruits.

L'Ecosystème protège les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles lorsqu'ils effectuent un signalement de bonne foi, conformément au droit applicable transposant la directive (UE) 2019/1937. Cette protection repose d'abord sur des mesures de prévention : mise à disposition de canaux de signalement dédiés et confidentiels, accès strictement limité aux personnes habilitées, instruction encadrée par la fonction Juridique et, si nécessaire, par un comité ad hoc, ainsi que recours à plusieurs interlocuteurs afin de limiter les risques de dépendance ou de conflit d'intérêts. Dans ce cadre, les personnes amenées à traiter l'alerte déclarent l'absence de lien ou de conflit d'intérêts avec la situation examinée.

Le traitement des signalements est organisé de manière à limiter l'exposition du lanceur d'alerte : confidentialité de son identité et des informations transmises, accès restreint aux seules personnes ayant à en connaître, accusé de réception et instruction selon une procédure définie. Les salariés sont informés de l'existence de ce dispositif et de ses modalités d'utilisation, notamment par la diffusion des politiques et procédures applicables.

À ce jour, aucune représaille avérée n'a été constatée. En cas d'allégation ou de suspicion de représailles, l'Ecosystème prévoit d'examiner sans délai la situation afin de déterminer les mesures de protection ou de remédiation appropriées au cas d'espèce. Toute entrave au signalement, toute violation de la confidentialité ou toute représaille avérée est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires.

G1-2 GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

L'Ecosystème ne dispose pas, à ce stade, d'une politique autonome et unique dédiée spécifiquement à la prévention des retards de paiement sur l'ensemble de son périmètre. En revanche, cette prévention repose sur des engagements formels et des principes directeurs déjà intégrés dans sa documentation contractuelle et, selon les pays, dans ses référentiels applicables aux relations fournisseurs.

Ces engagements reposent notamment sur l'équité de traitement des fournisseurs, la clarté des conditions de paiement, la transparence des procédures administratives et financières, ainsi que la volonté de prévenir les blocages indus et de favoriser un traitement amiable des différends. En France, cette approche est notamment reflétée dans la Charte Fournisseur ; elle est également déclinée dans les contrats-cadres de sous-traitance en France et en Belgique, qui visent à uniformiser les conditions de paiement applicables aux fournisseurs concernés.

Sur le plan opérationnel, la prévention des retards de paiement s'appuie sur la formalisation des conditions de paiement dans les contrats et commandes, un circuit de traitement et de validation des factures (réception, rapprochement, validation), le suivi des échéances, ainsi que la gestion des litiges afin d'éviter qu'ils ne bloquent indûment les paiements.

La mise en œuvre opérationnelle repose notamment sur la contractualisation des conditions de paiement, un circuit de réception, rapprochement et validation des factures, le suivi des échéances et le traitement des litiges. L'Ecosystème privilégie en outre une résolution amiable des différends afin de limiter le risque de retard indu de paiement.

L'Ecosystème recourt à une base de partenaires côté offre composée en grande partie de freelances et sous-traitants, ce qui conduit à appliquer une approche proportionnée au risque et au périmètre. Pour les périmètres structurés (notamment France et Belgique), un contrat-cadre de sous-traitance encadre la relation et renvoie à des exigences de conformité et de responsabilité (notamment via la Charte Fournisseur) ; il prévoit également des mécanismes de suivi de la prestation et des engagements du sous-traitant sur ces référentiels.

En 2026, l'Ecosystème prévoit de renforcer ce dispositif (refonte plus exigeante des questionnaires) et de formaliser une Politique Achats afin d'harmoniser les critères et le niveau d'exigence selon les catégories de partenaires.

Des critères sociaux et environnementaux sont pris en compte dans la sélection des partenaires commerciaux notamment à travers des questionnaires RSE fournisseurs. Néanmoins, leur renforcement est prévu en 2026 (refonte des questionnaires et formalisation via une Politique Achats).

G1.3 PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

À la date de clôture, l'Ecosystème n'a pas encore adopté de politique Fournisseurs formalisés au niveau Groupe. Cette situation s'explique par la structure de la base de partenaires côté offre incluant un volume significatif de freelances et sous-traitants et par un mode de pilotage historiquement plus décentralisé selon les périmètres, rendant nécessaire une harmonisation progressive pour garantir un cadre unique, applicable opérationnellement et proportionné aux risques.

Pour autant, l'absence de politique formalisée ne signifie pas absence de cadre : l'Ecosystème s'appuie déjà sur

un dispositif existant combinant (i) un socle documentaire fournisseurs (dont une Charte Fournisseur mise à jour en 2025) et (ii) des outils d'évaluation tels que des questionnaires RSE utilisés lorsque pertinent (notamment pour les partenaires les plus structurants ou exposés). En complément, l'Ecosystème dispose d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001, qui structure les processus (standardisation, traçabilité, revues et amélioration continue) et constitue un cadre de référence mobilisable pour renforcer progressivement la formalisation et le contrôle des pratiques Achats/Fournisseurs.

En 2026, l'Ecosystème prévoit de formaliser et renforcer ce dispositif via (i) la mise en place d'une Politique Achats Groupe clarifiant les principes de sélection, d'évaluation et de suivi des partenaires, et (ii) la refonte en profondeur des questionnaires RSE afin de relever le niveau d'exigence et de mieux différencier les attentes selon la criticité. Cette trajectoire s'accompagnera d'un renforcement des contrôles (traçabilité, revues ciblées, suivi des engagements et des écarts) afin de sécuriser l'application effective du cadre sur les périmètres concernés.

L'Ecosystème a mis en place des procédures visant à prévenir, détecter et traiter les risques de corruption et de pots-de-vin, structurées autour de son Code de conduite anticorruption et de politiques associées (dont la Politique Cadeaux/Invitations & Hospitalité). La prévention repose sur des règles claires (interdictions, encadrement des cadeaux/invitations, relations avec agents publics, paiements de facilitation), la sensibilisation des populations exposées et, lorsque justifié, des diligences sur les tiers. La détection s'appuie sur des canaux de signalement dédiés et sur la traçabilité/contrôles (ex. registre cadeaux/invitations). Le traitement prévoit une instruction confidentielle et encadrée des alertes, des mesures correctives et, en cas de manquement avéré, des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat.

À ce jour, les enquêtes sont coordonnées sous la responsabilité de la fonction Juridique/Conformité, qui pilote également le dispositif de prévention et de détection. Afin d'assurer l'objectivité et limiter les conflits d'intérêts, les enquêtes sont conduites dans un cadre formalisé et peuvent associer RH (et, selon les cas, d'autres fonctions de contrôle) ; en cas de situation sensible (implication d'un dirigeant, conflit d'intérêts, ou risque élevé), une escalade est prévue avec un périmètre d'instruction renforcé et/ou le recours à un tiers indépendant. En 2026, l'Ecosystème prévoit de renforcer l'indépendance du dispositif.

La remontée des informations en matière de conduite des affaires s'effectue au sein de la gouvernance d'Alan Allman Associates directement (i) auprès du COMEX une fois par trimestre par la fonction Juridique/Conformité, (ii) du COPIL RSE, puis, si nécessaire et selon l'importance des informations, (iii) auprès du comité d'audit et du conseil d'administration de la société Alan Allman Associates. Cette remontée se fait en fonction de la nature et de la gravité des sujets identifiés afin d'assurer un suivi approprié et, si nécessaire, une prise de décision au niveau des instances dirigeantes. A ce titre, sont notamment remontés les résultats des audits internes en matière de respect des politiques, des éventuelles alertes reçues.

Les politiques de prévention et de détection de la corruption (Charte éthique, Code de conduite anticorruption et politiques associées, dont la politique Cadeaux/Invitations) sont communiquées à l'ensemble des collaborateurs via les canaux internes (notamment intranet et communications dédiées) et intégrées aux parcours d'intégration (Welcome Days). Elles font l'objet de sensibilisations/formations ciblées pour les populations les plus exposées (ex. fonctions commerciales, achats/sous-traitance, management, finance). Ces contenus sont également accessibles en continu via l'université en ligne 4A DIGITAL, permettant à tous les collaborateurs d'accéder aux modules et de renforcer la diffusion des principes de conduite des affaires au sein de l'écosystème. Enfin, ces politiques sont accessibles publiquement sur le site internet du Groupe en français et en anglais, afin de diffuser ces standards auprès des parties prenantes ; lorsque pertinent, les exigences sont relayées aux partenaires/sous-traitants via la documentation contractuelle et les référentiels fournisseurs.

La formation est obligatoire pour les collaborateurs occupant les fonctions les plus exposées aux risques (approche par les risques) et fait l'objet d'un suivi. Pour le reste des collaborateurs, les contenus sont accessibles à tout moment sur 4A DIGITAL et la réalisation des modules est fortement encouragée afin de diffuser les principes de conduite des affaires à l'échelle de l'écosystème.

Une mise à jour des contenus est prévue afin d'intégrer pleinement la Politique Cadeaux, Invitations & Hospitalité et renforcer l'appropriation opérationnelle des règles associées.

L'entreprise met en place des actions de sensibilisation et de formation relatives à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin à destination des membres de ses organes de gestion et de direction. Ces formations visent à renforcer la compréhension des règles éthiques, des obligations légales et des bonnes pratiques en matière de prévention de la corruption dans la conduite des affaires.

G1-4 CAS AVÉRÉS DE CORRUPTION OU VERSEMENTS AVÉRÉS DE POTS DE VIN

Pour gérer le risque matériel lié à l'éthique et à la corruption, le Groupe met en œuvre un plan d'actions reposant sur plusieurs leviers complémentaires. Les actions engagées ou prévues portent en priorité sur (i) l'actualisation de la cartographie des risques de corruption, (ii) le déploiement progressif des formations anticorruption, en priorité auprès des fonctions les plus exposées, (iii) le renforcement des vérifications d'intégrité de certains collaborateurs, candidats et partenaires lorsque le niveau de risque le justifie, (iv) l'application de contrôles comptables et de conformité dédiés, ainsi que (v) l'exploitation des signalements, du registre cadeaux et invitations et des constats d'audit afin d'identifier les situations à risque et mettre en œuvre, le cas échéant, des mesures correctives.

La mise en œuvre de ces actions est pilotée par la Direction Juridique & Conformité, avec l'appui des fonctions RH, Finance/Contrôle interne et Audit interne, ainsi que des directions pays pour le déploiement local. Les ressources mobilisées sont principalement des ressources internes de conformité, de contrôle et de formation.

Les priorités sont définies selon le niveau d'exposition aux risques, notamment pour les fonctions en lien avec les achats, les ventes, le développement commercial, les partenaires commerciaux ou les environnements sensibles. Le déploiement s'effectue de manière progressive, avec des campagnes de rappel lors des périodes identifiées comme plus exposées, un suivi par tableaux de bord, des contrôles a posteriori et des revues périodiques des politiques et procédures.

Ces actions visent à prévenir la survenance de faits de corruption ou de pots-de-vin, à détecter plus rapidement les situations de non-conformité et à limiter les effets financiers, juridiques et réputationnels associés au risque matériel identifié par le Groupe en matière d'éthique et de corruption.

La société n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour violation des lois anticorruption et anti-pots-de-vin. Dès lors, le montant des amendes pour violation des lois anticorruption et anti-pots-de-vin est de (0 €).

G1-6 PRATIQUES EN MATIÈRE DE PAIEMENT

AAA veille au respect des délais de paiement contractuels et des exigences légales applicables, afin de préserver une relation fournisseurs équilibrée et limiter le risque d'impacts négatifs sur la trésorerie de ses partenaires. Une attention particulière est portée aux PME et fournisseurs sensibles, notamment via un suivi des échéances, un traitement rapide des litiges de facturation et, lorsque nécessaire, une escalade interne pour éviter les retards.

Alan Allman Associates ne déclare aucune procédure judiciaire en cours pour retards de paiement.

Les pratiques de paiement du Groupe sont encadrées par le respect des délais légaux applicables et des conditions contractuelles définies avec les fournisseurs (dont des conditions standardisées sur certains périmètres via contrats-cadres). Le paiement est piloté via un processus interne de réception et validation des factures, de suivi des échéances et de traitement des litiges, avec des mécanismes d'escalade afin d'éviter les retards. Une attention particulière est portée aux PME afin de limiter tout impact potentiel sur leur trésorerie. À ce stade, les pratiques peuvent varier selon les entités et les cadres contractuels locaux ; un travail d'harmonisation et de renforcement du suivi est prévu dans le cadre de la formalisation de la Politique Achats/Finance.